



LE
PANACHE D'HENRI IV,
OU
LES PHALANGES ROYALES,
EN 1815.

I.

Se trouve à PARIS,

Chez
- PETIT, Libraire de LL. AA. RR., au Palais-Royal.
- NICOLLE, à la Librairie Stéréotype, Hôtel de la Rochefoucault, rue de Seine, nº. 12.
- LE NORMANT, Impr.-Libraire, rue de Seine, nº. 8.
- FAYOLLE, Libraire, rue Saint-Honoré, près St. Roch.
- DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal.



Henri IV apparait porté sur l'auréole de la gloire, et dépose son Panache sur le front du Héros.

Dessiné par Chasselat.

LE
PANACHE D'HENRI IV,
OU
LES PHALANGES ROYALES,
EN 1815;

PAR J. DELANDINE DE SAINT-ESPRIT,

Commissaire extraordinaire du Roi, pendant l'interrègne; Membre de la Société royale académique des Sciences de Paris.

Si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon Panache, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire.

Paroles d'HENRI IV, avant la bataille d'Ivri.

Avec Figures.

TOME PREMIER.





A. EGRON, IMPR. DE S. A. R. MGR. LE DUC D'ANGOULÊME.

MARS 1817.

AU ROI.

Sire,

En me permettant de placer son nom à la tête de cet ouvrage, Votre Majesté ajoute une faveur bien précieuse au titre glorieux dont elle a honoré le commencement de ma carrière par la mission que sa bienveillance daigna confier à mon zèle dans un moment de crise et de danger.

Au nom seul de Votre Majesté les phalanges royales se formèrent en 1815, et c'est encore à ce nom auguste qu'elles devront aujourd'hui un appui que ne pouvait leur offrir l'insuffisance de mes moyens.

Sire, présenter à Votre Majesté le

tableau des ressources que lui assure l'amour de ses sujets fidèles, c'est remplir, comme historien, la plus noble tâche. Fixer ses regards paternels sur les traits de courage et de royalisme des vrais enfans de la Patrie, qui n'attendirent point les secours de la coalition européenne pour se lever et combattre en faveur de la légitimité, c'est recevoir, comme Français, la plus douce récompense du dévouement qui m'a mis à même de les recueillir.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet,

Delandine de Saint-Esprit.

AVERTISSEMENT.

Dans les premiers instans qui succèdent à la secousse violente qu'a éprouvée une antique et grande monarchie, il est presque impossible que l'écrivain paraisse impartial. Dans le conflit des partis, et quand les passions sont encore irritées, la simple vérité ne semble aux uns qu'exagération, tandis que les autres n'y voient que l'atténuation des faits.

Ce n'est que lorsque le calme a remplacé l'agitation, et que l'exaltation a fait place à un bonheur tranquille, que l'on peut espérer de trouver des lecteurs disposés à accueillir une narration fidèle, soit

qu'elle heurte ou qu'elle satisfasse leurs sentimens et leurs opinions.

C'est surtout dans des circonstances difficiles qu'il est essentiel d'apporter à l'appui de son récit des pièces incontestables, et de faire connaître, sous la garantie de leur authenticité, les services et les actions honorables que la malveillance ou le désintéressement tiendraient également secrets

Cette considération m'a déterminé à ajouter aux notes officielles de cet ouvrage quelques particularités qui ont eu plus ou moins d'influence sur les événemens, ou un rapport plus direct avec les villes et les provinces dont j'avais à parler.

Indépendamment des matériaux que j'ai recueillis, pendant les cent jours d'interrègne, dans les départemens où j'étais

envoyé en qualité de commissaire extraordinaire du Roi, j'ai rassemblé ceux qui forment une partie des archives des bataillons royaux, et que les chefs des différens corps d'armées pouvaient seuls me procurer : leur bienveillant empressement ne m'a rien laissé à désirer. Monseigneur le duc d'Aumont, les généraux de Sapineau, de La Roche-Jaquelein, Cadoudal (Louis), le comte Gaëtan de La Rochefoucault, le baron de Vitrolles, et plusieurs officiers supérieurs, ont bien voulu m'aider de leurs renseignemens précieux.

J'avais à retracer la marche de sept armées royales qui, bien que faibles à leur naissance, s'augmentèrent progressivement, et donnèrent chaque jour plus de chances de succès à la cause du trône.

Je devais rappeler pour chacune d'elles

le but et les sentimens qui les animèrent toutes. Cette uniformité d'action, faite pour jeter de la monotonie sur tout autre sujet, suffira pour fixer l'intérêt dans celui-ci. Quand il s'agit du Roi et de la Patrie, des lecteurs français retrouveront toujours avec une satisfaction nouvelle la répétition des mêmes effets, produits par les mêmes causes, l'amour du Souverain légitime, et l'honneur national.

La présence des armées royales, formées volontairement, sur tous les points du royaume, d'hommes de toutes les classes ; ces phalanges courageuses, s'élevant au milieu des baïonnettes de la trahison, attesteront aux générations futures cette vérité connue des contemporains, que la majorité de la Nation fut fidèle ; elles prouveront que les sujets de Louis ne

reconnurent d'ennemis que les siens; ils reçurent en amis les Souverains qui se déclarèrent pour lui. Mais, si l'amour qu'ils portent à leur Roi aplanit les obstacles aux armées alliées, le même sentiment eût produit la même énergie pour repousser ceux qui eussent méconnu ses droits, et se fussent avancés en conquérans.

Le temps, qui efface les détails, pour ne laisser subsister que les masses, ne doit porter à la postérité le tableau des erreurs qui compromirent le sort de la France, en 1815, qu'en les présentant rachetées par le souvenir de l'héroïque dévouement qui la réhabilite.

Ainsi, un Français n'a rempli que la moitié de son devoir, s'il ne justifie pas sa Patrie, après avoir servi son Roi.

Ce motif, l'exactitude et la nature des

faits que je retrace, suppléeront au talent qui me manque, et je me place, comme écrivain, sous l'égide du sentiment national qui m'engage à publier cet ouvrage.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Le diadème de nos Rois, en ceignant le front de Louis XVI, est devenu la palme du martyre; obscurci pendant un long période, ce diadème auguste venait enfin de reprendre son ancienne splendeur (*a*).

La France, égarée dans les détours d'un labyrinthe inextricable, recevait de son Souverain légitime le fil bienfaisant qui la ramenait dans le sentier de son antique prospérité.

Sous Louis XVIII, elle jouissait, depuis dix mois, d'un bonheur que vingt-cinqans de convulsions révolutionnaires lui faisaient mieux apprécier; et elle se consolait des cruels souvenirs du passé, par l'espoir d'un avenir dont sa félicité présente lui garantissait la douceur.

L'airain n'était plus agité par des sons d'a-

larme, les foudres d'une guerre désastreuse restaient assoupies, les lis, courbés si long-temps sous un souffle ennemi, avaient relevé leur tige royale, et refleurissaient à l'ombre de l'olivier.

Une grande révolution politique ne s'opère ordinairement que par un bouleversement général; toujours les intérêts particuliers se trouvent froissés par l'intérêt public, et, ainsi que le malade, auquel une secourable amputation sauve la vie, mais chez qui la première sensation qu'elle éveille est celle de la douleur, de même un vaste empire ne ressent tous les bienfaits de sa restauration qu'alors que le temps a cicatrisé les plaies, suites inévitables d'une secousse violente.

Par un miracle de la Providence, la restauration en France sécha les anciennes larmes sans en ouvrir aucune source nouvelle.

Hommes irréprochables, hommes égarés, tous purent également bénir le retour du Roi: à l'abri du testament de Louis XVI, tous les

cœurs durent être rassurés; s'il promettait aux uns la récompense de leur dévouement, il garantissait aux autres l'oubli de leurs fautes.

Un Gouvernement généreux et paternel conciliait tous les intérêts; Louis ne rapportait de son long exil, que l'expérience, suite de ses malheurs, et le besoin de les pardonner.

Les arts et l'agriculture refleurirent, les familles respirèrent, la conscription et la confiscation, enfans odieux de la tyrannie, disparurent avec elle; la liberté des mers provoqua de nouveau l'industrie.

Déjà nos provinces excitaient à la fois l'admiration et l'envie de l'étranger, étonné des prodiges que pouvait opérer l'amour d'un peuple uni aux vertus de son Roi, lorsque, du fond d'une île infertile de la Méditerranée, dont le sol ingrat ne produit que du fer, symbole de destruction, sortit le perturbateur du repos des nations; qu'en vain les puissances de l'Europe avaient cru enchaîner par un acte d'une rare magnanimité.

Les Français, livrés à toute l'imprévoyance du bonheur, n'aperçurent pas les complots ourdis pour le détruire ; l'éclair qui précéda la foudre, en fut suivi de trop près pour que l'on pût se mettre à l'abri de ses éclats.

Buonaparte rompit son ban dans la nuit du 27 février 1814, et se plaça hors la loi des nations.

Sa criminelle invasion va rallumer le flambeau d'une guerre étrangère, et secouer les brandons des discordes intestines mille fois plus affreuses encore.

De nouveaux flots de sang vont couler!..... quand à peine le sol des états ravagés a pompé celui des peuples sacrifiés à son insatiable ambition.

Partout il a laissé l'horreur avec le souvenir de ses crimes ; à la trace des calamités, on suit celle de ses pas.

Les cités florissantes du monde européen, les immenses déserts de l'Arabie ont conservé l'empreinte sanglante de ses fureurs ; l'écho des

régions brûlantes de Suez, Jaffa, Tentoura et Saint-Jean-d'Acre murmurent toujours des cris plaintifs et des cruels déchiremens de ces milliers de soldats devenus les victimes de sa froide cruauté, après avoir échappé au glaive du Mameluck, et à la chaleur dévorante d'une terre de feu....

A l'autre extrémité du pôle, sur le sol glacé de la Russie, un amas immense d'ossemens humains rappelle le spectacle effrayant et sinistre de quatre cent mille guerriers vaincus par le climat, dont les corps, debout et roidis par la mort, dans une attitude menaçante encore, présentent le simulacre d'une force qui n'existe plus....

Les deux hémisphères l'ont vu fuir et abandonner son armée.

Une horrible vapeur dérobe aux regards qui suivent sa marche destructive, les riantes et belles contrées de l'Ibérie?.... Ce sont les villes en cendre et la fumée de leurs toits embrasés....Cet antique royaume, naguère si flo-

rissant, n'offre plus qu'une vaste tombe où la valeur française et l'héroïsme espagnol se trouvent engloutis ensemble.... Là, on nombre par ses victimes les instans de son existence; elle a coûté un Français par minute... Tous les peuples voisins furent soumis à ce tribut sanglant.

L'Italie se voit reportée aux époques désastreuses de la dévastation de Véronne, de Milan, de Brescia et de la destruction de Pavie.

Rome croit reprendre ses fers et entendre les verroux de ses cachots crier et se fermer sur son auguste Pontife....

Et notre belle patrie, que n'eut-elle pas à déplorer!... Avec son oppresseur, long-temps assis sur un char orné de trophées usurpés, reparaît l'étendard qui marqua les premiers exploits de sa course meurtrière, et rappelle, par ces mots, *treize vendémiaire*, le honteux triomphe qui fut réellement son ouvrage.

Ses attributs sont d'odieux sénatus-consultés qui sapent les générations; le droit des gens mutilé est à ses pieds, triste image de la mort

des Toussaint, des Frotté, des Right, des Pichegru... Le glaive qui frappa dans les ténèbres tant de nobles victimes, étincelle dans ses mains homicides, à la pâle lueur du flambeau funèbre placé sur le cœur d'un héros, pour diriger, dans les fossés de Vincennes, les coups de ses assassins!!....

Tant de forfaits avaient lassé la fortune, et amené la chute de leur auteur.

La nation avait proclamé sa déchéance; lui-même, par une abdication solennelle, avait rompu le pacte sacrilége qui existait entre la France et lui.

L'armée, dégagée de ses sermens, avait juré, au pied du trône de saint Louis, de rester fidèle à ses descendans, dont la sollicitude l'avait retirée des déserts de la Sibérie.

Mais, par une perfidie sans exemple, l'approche d'un génie malfaisant corrompit de son souffle impur le cœur de nos guerriers, et sa contagion changea la loyauté en lâche trahison, et la bravoure en féroce témérité!

La marche de Buonaparte est tracée d'avance. Depuis les bords de la Méditerranée jusqu'aux rives de la Seine, partout il trouve pour appui les vétérans de l'ancienne anarchie révolutionnaire qui lui aplanissent le chemin; et sur les pas de ce nouvel Attila, la rébellion, enfantant dans cette antique Gaule de nouvelles hordes semblables aux Huns, dont les incursions furent le présage de tous les maux, elles eussent peut-être, dans leur aveuglement, immolé Titus sur l'autel de Néron. Mais....

« Charlemagne et Clovis
« Veillaient, du haut des cieux, sur l'empire des lis. »

L'Europe, avertie par une funeste expérience, courut aux armes, et dans l'intérieur de la France, les phalanges royales furent les phares qui, au milieu de cette tempête politique, guidèrent l'esquif de la fidélité, et devinrent autant de points de ralliement pour l'espérance.

SOMMAIRE.

Séjour de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc d'Angoulême, et Madame, à Bordeaux. — Nouvelle du débarquement de Buonaparte. — Départ du Prince pour l'armée. — Dispositions de Son Altesse Royale. — Division de son armée. Revue passée par le Prince. — Marche de l'armée. — Combat de Montélimart. — Recommandation généreuse du Prince à ses soldats. — Combat du pont de la Drôme. — Prise de Valence. — Combat sur les rives de l'Isère. — Opérations militaires de l'aile droite de l'armée royale. — Défection d'une partie des troupes de ligne. — Manœuvres de la trahison. — Opérations de l'aile gauche de l'armée royale. — Mesures vexatoires contre les royalistes. — Conduite héroïque de Madame à Bordeaux. — Son départ pour l'Espagne. — Entrée du général Clausel à Bordeaux. — Villes mises en état de siége. — Mouvemens combinés des généraux rebelles. — Marche rétrograde du Prince. — Convention militaire violée par le général Gilli. — Second traité; refus de le ratifier, par le général Grouchi. — Licenciement de l'armée royale. — Arrestation du Prince au Saint-Esprit. — Lettre de Monseigneur le Duc d'Angoulême à S. A. R. Monsieur. — Arrivée d'un aide-de-camp de Buonaparte. — Dispositions pour la délivrance du Prince. — Introduction dans le lieu de la détention du Prince; communication particulière. — Trait touchant d'un soldat. — Fermentation des habitans du Midi. — Ordre de Buonaparte de transférer Monseigneur le Duc d'Angoulême au port de Cette. — Arrivée du Prince dans ce port. — Embarquement. — Témoignage d'attachement des Cettois. — Arrivée de Son Altesse Royale en Espagne. — Transports qu'elle excite. — Itinéraire. — Entrée du Prince à Madrid. — Réception de Son Altesse Royale par Ferdinand VII. — Arrivée subite d'un agent secret de Buonaparte

au port de Cette. — Présomptions basées sur la violation de la foi militaire. — Crimes commis envers les Volontaires Royaux. — Conduite généreuse et hospitalière des habitans des contrées méridionales. — Retour des Volontaires Royaux dans leurs foyers. — Dispositions favorables du Midi, entretenues par Monseigneur le Duc d'Angoulême. — Missions infructueuses des proconsuls de Buonaparte. — Arboration du drapeau blanc dans le Midi. — Ralliement des Volontaires Royaux sur les frontières de l'Espagne. — Rentrée du Prince en France. — Récapitulation.

LE

LE PANACHE
D'HENRI IV.

ARMÉE ROYALE DU MIDI.

> Le Prince se précipite sur la gloire aussitôt qu'il l'aperçoit, et la ressaisit comme une portion du patrimoine de ses pères.
>
> CHATEAUBRIAND.

Le bonheur des empires n'est pas toujours une garantie de sa propre durée ; et souvent à l'instant où les peuples jouissent avec confiance des bienfaits de la fortune, ils sont, par un

revers désastreux, frappés inopinément des plus rigoureuses calamités.

Séjour de leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc d'Angoulême, et Madame, à Bordeaux.

La ville de Bordeaux, heureuse d'avoir exprimé le vœu de la France avant la restauration, en rappelant la première un Bourbon dans son sein, honorée de la présence de ce prince chéri qui fut pour elle l'aurore de la félicité, et fière de posséder dans ses murs la fille de Louis XVI, célébrait, au mois de mars 1815, la fête du souvenir et de la reconnaissance.

Ses habitans, par d'ingénieuses et touchantes démonstrations, témoignaient leur ivresse à ce couple auguste dont le cœur récompensait, en les appréciant, la vérité de leur amour et la pureté de leur hommage.

Des arcs de triomphe ornés de lis et

de lauriers, les vaisseaux élégamment pavoisés sur la rade, un obélisque décoré du chiffre de leurs Altesses Royales, élevé en leur honneur sur la Place Dauphine, des groupes nombreux de jeunes filles vêtues de blanc se pressant sur leurs pas et semant des fleurs sur leur passage, une illumination brillante éclairant cette scène de bonheur; tout respirait la joie et la sécurité: lorsqu'un courrier, expédié de Paris par les ordres du Roi, dans la nuit du 5 mars, arriva le 9 à Bordeaux, et apporta à monseigneur le Duc d'Angoulême, avec la nouvelle alarmante du débarquement de Buonaparte sur les côtes de la Provence, l'ordre de prendre le commandement de l'armée du Gard, forte environ de douze mille

Nouvelle du débarquement de Buonaparte.

hommes, et d'y réunir les Volontaires Royaux des 8e et 9e divisions.

Sa Majesté, pour opposer à la coupable entreprise de Buonaparte des forces auxquelles l'honneur et l'espoir de la France pussent se rallier, appela Son Altesse Royale, non seulement à défendre par les armes le trône de ses pères, mais elle l'investit encore de l'autorité royale, en le nommant son lieutenant-général dans les départemens du midi.

Départ du Prince pour l'armée.

Monseigneur le Duc d'Angoulême partit peu après la réception de ce courrier, et prouva bientôt qu'un Bourbon sait allier aux vertus qui font naître l'amour des peuples, le courage qui commande leur admiration.

C'est alors que le Prince commença

à développer cette activité infatigable qui ne se ralentit plus. Le 10, il était à Agen, le 12, à Toulouse, où, en deux heures, il fit des dispositions militaires et établit un gouvernement central. Dispositions de S. A. R.

Son Altesse Royale se porta ensuite sur tous les points du midi, excitant par son exemple cet élan national qu'elle sut diriger avec intrépidité, et qui eût suffi pour triompher, si la trahison n'était venue jusque dans ses rangs égarer la bravoure française, et la relever du vrai poste de l'honneur.

Le 19, le Prince établit son quartier-général à Nîmes; il prit divers arrêtés précédés de proclamations fermes et entraînantes.

Partout le zèle des Français fut dirigé

avec discernement; on réunit les officiers de ligne à demi-solde, sous le nom de *Bataillons Sacrés*, et l'on employa, selon le rang qu'ils tenaient dans l'armée, les officiers de la maison militaire du Roi, que les évènemens avaient séparés de leurs compagnies.

La sage administration de monseigneur le Duc d'Angoulême accéléra la perception des deniers publics, le service des postes, ainsi que la formation des brigades de gendarmerie; chaque préfet reçut, pour l'organisation des bataillons de Gardes Nationales actives, des instructions particulières, qui furent bientôt suivies d'ordres de marche.

Le spectacle de la revue que le Prince passa à Nîmes fut surtout remarquable par les traits du plus touchant dévoue-

ment, et par les transports qu'on y vit éclater.

Les pères arrivaient en foule pour offrir leurs fils à Son Altese Royale. Ce n'étaient plus ces moyens cruellement ingénieux, inventés par la tendresse pour les arracher aux lois destructives de la conscription, mais une héroïque émulation, envieuse de ne laisser aucun sujet inutile au service du Roi et à la défense de la patrie.

Un vieux militaire, blanchi sous les armes, et dont les infirmités étaient une calamité pour son dévouement, présente un de ses fils dans un bataillon, et s'écrie : « S'il périt, j'en ai un « second qui serrera les rangs et ven- « gera sa mort. »

Le maire d'Uzès (Maifredy Rober-

nier) ouvrit le contrôle du bataillon qu'il forma, par l'inscription de ses deux fils comme simples volontaires. Le marquis de Rochegude leva à ses frais quatre compagnies.

Le désir de servir le Roi prêtait des forces à la vieillesse, et de la résolution à l'adolescence : un septuagénaire se plaça, à plusieurs reprises, parmi les jeunes volontaires, déclarant n'avoir pas quarante ans. « J'ai encore la force « d'armer un fusil pour la cause de « mon Roi, s'écriait-il ; je veux suivre « mes compatriotes et combattre avec « eux. »

On le refusa long-temps ; mais enfin sa touchante persévérance l'emporta, et il prouva bientôt qu'il n'est point d'âge où l'on ne puisse dévouer son

bras à la défense de son souverain légitime.

Jaloux de devancer l'appel fait aux braves, un jeune homme de quinze ans s'en donnait vingt-cinq.

Les générations s'unissaient et doublaient leurs forces en les confondant; le même corps vit dans ses rangs un père et ses trois enfans; un autre, un père, son fils et son petit-fils. O maison de Condé, c'est toi qui leur avais donné ce noble exemple sur les bords du Rhin!

Deux mille hommes furent mis sur-le-champ en activité; et ce nombre eût été triplé si l'on avait accepté tous ceux qui s'offraient volontairement.

Partout le Prince trouva le même zèle. A Marseille, trois mille habitans

s'enrôlèrent. « Nous nous engageons à « combattre en tel nombre que l'on « voudra : » tel fut le cri de la Garde Nationale, qui se mit tout entière a la disposition du Roi.

Toulon ouvrit ses parcs d'artillerie, et prépara des munitions de guerre pour le service de l'armée royale.

Sisteron et le Pont-Saint-Esprit s'approvisionnèrent et réparèrent leurs citadelles.

Les mesures de sûreté prises, les forces réunies, les dispositions bien calculées, les positions reconnues, le Prince arrêta son plan de campagne.

Attaquer les derrières de l'ennemi, se porter sur les villes de premier ordre, mettre le midi de la France à couvert d'un envahissement, opérer,

par une marche hardie, la jonction du camp de Jalès (où vinrent expirer, dans les jours désastreux de la révolution, les derniers efforts du royalisme) à l'armée de la Vendée (où ils se réveillèrent avec tant d'énergie), et, par cette réunion, reconquérir le trône de Saint-Louis : telle fut la noble conception du génie de Son Altesse Royale, et dont la valeur française tenta l'exécution.

La prise de Lyon devint le but des espérances du Prince : dix mille Lyonnais étaient prêts à se joindre à l'armée royale pour assurer ses progrès.

Division de son armée.

Monseigneur le Duc d'Angoulême divisa son armée en trois colonnes : la première, formant l'aile droite, fut mise sous le commandement en chef

du baron Ernouf, qui établit dès le principe son quartier-général à Sisteron, et partagea son corps d'armée en deux divisions. Les maréchaux de camp Gardanne et Loverdo furent placés à la tête de chacune d'elles ; le général Peyremont à l'état-major.

Les forces de l'aile droite, soutenues par quatre pièces d'artillerie, se composaient de deux bataillons des 83ᵉ et 50ᵉ, du dépôt du 9ᵉ, et de quelques compagnies du 87ᵉ.

Ces troupes de ligne, renforcées des Gardes Nationales du Var, des Basses-Alpes, des villes d'Aix, Salons, Lambesc, le Martigues, Brignoles, Tourves, et de vingt compagnies franches de Marseille, s'élevaient environ à six mille hommes.

Son Altesse Royale porta son quartier-général de Nîmes au Saint-Esprit, et se plaça au centre de la seconde colonne, dont elle prit le commandement en personne.

Son effectif se formait des Gardes Nationales des départemens de la Haute-Garonne, de Vaucluse, de l'Hérault, du Gard, des troupes de ligne du 10ᵉ, de Royal-Etranger, et du 14ᵉ de Chasseurs à cheval. Ces trois régimens avaient à leur tête les colonels comtes d'Ambrugeac, de Montperret, et Lemoine. Le matériel de l'artillerie de cette colonne était de dix pièces de canons.

Les lieutenans-généraux marquis d'Aultanne et comte Monnier, les maréchaux de camp baron de Damas,

vicomte d'Escars, comte de Berges, composaient l'état-major du 2e corps.

La troisième colonne, placée sous le commandement du lieutenant-général comte Compans, devait aussi agir sous les ordres du lieutenant-général Sauli-gnac, et du maréchal de camp Dari-chul, et établir son quartier-général à Saint-Flour, où le major d'artillerie de Lescour dirigea, de la citadelle de Montpellier, des munitions de guerre.

Les Volontaires Royaux de la Lozère, du Cantal, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, mobilisés, devaient, d'après les ordres du Prince, marcher en corps sur Clermont.

Son Altesse Royale était l'objet de tous les vœux, le but de toutes les espérances; les cœurs et les bourses lui

étaient ouverts : une maison de commerce de Bordeaux offrit en don volontaire 150,000 francs.

D'autres offrandes plus modiques, mais non moins pures, étaient chaque jour déposées sur l'autel de la patrie.

Une femme de Nîmes, âgée de quatre-vingt-deux ans, apporta cent pistoles. « Je les ai amassées depuis cinquante « ans, dit-elle ; n'ayant point d'enfans « à offrir au Roi, et mon mari étant « mort, je les donne de bon cœur pour « les braves volontaires. »

La source de ces dons étant la même, leur donnait à tous un prix égal ; et c'était particulièrement de l'amour pour le Roi, dont ils étaient la preuve, qu'ils acquéraient aux yeux du Prince leur plus grande valeur.

Chacun offrait son tribut; toutes les provinces où Son Altesse Royale put faire parvenir ses ordres organisèrent des détachemens.

Les officiers de l'état-major du Prince avaient été répartis dans les principales villes du midi pour en accélérer les levées.

Les généraux qui commandaient dans les départemens protestaient de leur fidélité, quand déjà ils préludaient à la révolte, et l'instant marqué pour obéir fut consacré à la faire éclater.

Revue passée par le Prince.

Monseigneur le Duc d'Angoulême passa sa dernière revue; les cris de *vive le Roi! les Bourbons ou la mort!* retentissaient dans tous les rangs avec un belliqueux enthousiasme.

Au moment où Son Altesse Royale

parcourait la ligne, un vieux sergent la rompit et lui dit : « Mon Prince, « j'ai servi trente-six ans ma patrie : « Louis XVI avec honneur, Buona- « parte avec courage; je saurai aujour- « d'hui combattre et mourir, s'il le « faut, pour mon Roi. »

Monseigneur le Duc d'Angoulême reçut de toute l'armée des témoignages d'un zèle ardent; il profita de cette disposition pour donner le signal du combat.

L'armée s'ébranle.

Le baron Ernouf reçoit l'ordre de tourner la ville de Gap, afin de contenir les mouvemens du corps rebelle du général Chabert, de s'avancer sur Grenoble, et de marcher sur les bords de l'Isère, à la hauteur de la deuxième co- Marche de l'armée.

lonne, pour opérer sa jonction avec elle. Le baron Ernouf dirigea son corps d'armée conformément à ses instructions.

La division de droite, commandée par le général Gardanne, eut ordre d'exécuter la manœuvre qui devait, près de Gap, cerner le général Chabert, tandis que le comte Loverdo, pour assurer le progrès de la marche de la première colonne sur Grenoble, devait déboucher sur Aspre et Aspremont, et prendre position à la Mure.

L'aile gauche, commandée par le lieutenant-général Compans, n'étant pas encore en état d'agir, le colonel Magner, à la tête d'un corps de Volontaires, reçut l'ordre de se placer à l'aile gauche, et de soutenir le centre en marchant sur le Vivarais.

Le Prince fut le premier qui donna l'impulsion à sa colonne : les Volontaires Royaux marchaient en avant, soutenus par les troupes de ligne et l'artillerie.

Le 29 mars, un engagement eut lieu au-delà de Montelimart. Combat de Montelimart.

L'avant-garde de l'armée royale, commandée par le vicomte d'Escars, forte de quatre cents hommes seulement, eut à combattre et défit plus de six cents rebelles.

L'affaire fut long-temps indécise, et dura depuis sept heures du matin jusqu'à trois de l'après-midi. Des compagnies insurgées gardaient le pont de Rouvion et les positions les plus avantageuses : un détachement royal de cavalerie, sous les ordres du marquis de

Montcalm, fit plusieurs charges brillantes. Chaque volontaire partagea l'éclat de cette journée, dont le résultat fut l'occupation de Montelimart.

Le bulletin de l'armée royale signala ainsi cette action : « Premier combat, « premier succès. »

La perte de l'ennemi fut assez grande; l'armée royale n'eut à regretter que treize hommes.

On put juger dès lors de ce que la bonté mêle d'humanité aux maux inséparables de la guerre, et des excès auxquels entraîne le premier oubli des devoirs.

Recommandation généreuse du Prince à ses soldats.

Avant d'engager le combat, Monseigneur le Duc d'Angoulême recommandait à ses soldats l'observation de la plus exacte discipline, et leur adressait

ces paroles remarquables: « Mes amis, « quels que puissent être nos succès et « les torts de ceux que nous allons « combattre, n'oublions pas que ce sont « des Français égarés, qui reviendront « peut-être un jour de leur erreur. »

En opposition à cette magnanime modération, on ne verra pas sans frémir le tableau révoltant d'un fonctionnaire public qui, avec des Gardes Nationales qu'il avait ameutées, se porta au-devant de l'armée royale; il se blottit avec sa bande dans un défilé sous les murs de la ville, et se plaça sur un monticule, d'où il tirait sur les reconnaissances du Prince, aidé de deux domestiques qui rechargeaient ses armes, et ne laissaient, par ce moyen, aucun intervalle à ses coups.

L'armée royale, au combat de Montelimart, fit un grand nombre de prisonniers : parmi eux un grenadier, non encore désarmé, ajuste avec précipitation, et presque à bout portant, le vicomte d'Escars, le manque, croise la baïonnette, et s'avance sur lui. Ce misérable reçoit la mort au moment où il s'apprêtait à le frapper. Quel fut en expirant son dernier aveu!.... Il avait cru tirer sur le Prince!.....

Le lieutenant-général comte Monnier réunit, le 30, à Montelimart, les forces de sa division, et prit le commandement en chef de l'avant-garde.

Le même jour, Son Altesse Royale y établit son quartier-général.

On ne saurait exprimer les acclamations qui accueillirent le Prince à son

passage à la Pallud, Pierrelatte et Donzère. Dans le danger, il se montra le plus brave; après le succès, le plus humain. Il ne distinguait les coupables que pour leur pardonner, et prodiguait ses soins à tous indistinctement. Henri IV laissait pénétrer dans le camp de ses ennemis les secours destinés à les nourrir : son digne petit-fils, par l'effet d'une vertu non moins admirable, adoucissait les derniers momens de ceux qui venaient d'exposer leur vie pour le combattre. Quand la bonté est unie à la force, et la clémence au pouvoir, leur empire s'étend et soumet les cœurs de ceux qui n'avaient été que vaincus par les armes.

Le premier avantage de l'armée royale mit le comble à son ardeur, et

Affaire de Loriol.

devint le présage des nouveaux lauriers qu'elle allait cueillir à Loriol. C'est là que le Prince étonna l'ennemi par la promptitude de ses mouvemens ; il chargeait à la tête de sa colonne, et rien n'égale le sang-froid qu'il conserva au milieu des périls ; il combattit sur le point où le feu était le plus vif. Plusieurs braves sont atteints à ses côtés : le vicomte Amable de Noyan tombe, reçoit la croix de Saint-Louis, et expire !..... Dans la chaleur de l'action, des soldats effrayés de la témérité avec laquelle le Prince s'exposait, demandaient à couvrir sa personne. « Mes « amis, leur dit Son Altesse Royale, à « votre tête, je me crois invulnérable ; « mais si la mort doit me frapper,

« pourrait-elle me trouver dans une « plus belle place ? »

Cette sécurité doublait le courage de ses troupes, qui culbutèrent l'ennemi dans ses positions les plus avantageuses, et le forcèrent à se replier sur Valence.

Dans sa retraite, l'ennemi fit garder le passage du pont de la Drôme par une force imposante, s'embusqua dans les différentes avenues qui y aboutissaient, et attendit l'armée royale à l'abri de ses retranchemens.

Le Prince suivait avec ardeur les colonnes rebelles. « J'ai la vue un peu « basse, disait-il, j'aime à voir l'ennemi « de près. » Il se trouva le 2 avril en présence, et n'hésita pas à l'attaquer. Combat du pont de la Drôme.

Le passage du pont de la Drôme est

un des faits d'armes les plus remarquables.

Là, Monseigneur le Duc d'Angoulême déploya la valeur la plus brillante et les talens d'un grand capitaine; le Prince se porte en reconnaissance sur toutes les positions des rebelles, saisit d'un coup d'œil rapide le point favorable à l'attaque, combine ses mouvemens, ordonne la charge, et s'élance au fort de la mêlée. Il semble enfin que, dans ce jour mémorable, et comme pour le désigner à la Victoire, Henri IV apparaisse porté sur l'auréole de la Gloire, et dépose son panache sur le front du héros.

Les grenadiers du 10e, croisant la baïonnette, se précipitent sur le pont, tandis que les Volontaires Royaux, en

bataillon serré, traversent la rivière à gué, et se jettent sur le flanc de l'ennemi. Pendant cette charge, qui fut exécutée avec un accord et une rapidité indicibles, l'artillerie, heureusement placée, ravageait les rangs ennemis; la position fut enlevée à la baïonnette; l'armée rebelle, enfoncée sur tous les points, laisse ses bagages, son artillerie et de nombreux prisonniers au pouvoir du Prince. L'alarme se répand sur toute la ligne; la déroute est complette; chaque révolté cherche dans la fuite un salut qu'il aurait trouvé dans le retour à son devoir.

Poursuivi l'épée dans les reins, l'ennemi tente un dernier effort, fait volte-face, et dirige sur le vainqueur une pièce de campagne, sa seule ressource. Quelques

voltigeurs avancés aperçoivent ce mouvement ; des officiers de l'état-major du Prince se joignent à eux, se jettent sur la pièce, et, soutenus par deux compagnies du 10e, ils s'en emparent.

Son Altesse Royale, témoin de cette action, décora sur le champ de bataille les cinq braves qui abordèrent les premiers. L'un d'eux (Olive d'Uzès, simple voltigeur) met hors de combat le dernier canonnier qui la défendait, saute à cheval sur le canon, et l'amène au Prince au fort de la mêlée. L'instant d'après, le même voltigeur ayant joint un colonel ennemi, le couche en joue, et lui crie : « Colonel, vive le « Roi ! ou la mort. » Le colonel lui remit sa cocarde tricolore, et se rendit son prisonnier.

Au nombre de ceux que fit l'armée royale, deux officiers se jettent aux pieds du Prince, et lui demandent grâce. L'un d'eux tenait encore son épée : le Prince le relève, prend son arme, et la remet aux grenadiers du 10e. « Recevez-la, braves amis, leur « dit-il, c'est à vous qu'elle appar-« tient. »

La gaîté du Prince était inaltérable. Un officier de son état-major lui ayant fait observer que si le combat avait duré plus long-temps, il aurait infailliblement été emporté par un boulet, Son Altesse Royale lui répondit en riant : « Laissez donc, je n'avais rien à « craindre : il faut dix mille coups de « canon pour tuer un Bourbon. »

Monseigneur le Duc d'Angoulême

accéléra sa marche sur Valence. Le commandant rebelle réunit aux troupes qui étaient disponibles, tout ce qu'il put rassembler de révoltés, les fit sortir et ranger en bataille hors de la ville. Peu d'instans suffirent à l'armée royale pour balayer les factieux, et le Prince fit son entrée à Valence le 3 avril; le même jour, il y établit son quartier-général.

Prise de Valence.

Son active vigilance embrassa toutes les parties de l'administration; il changea le sous-préfet de cette ville, ainsi que le préfet de Digne, qui n'avait pris aucune mesure contre l'invasion de Buonaparte, lorsqu'il eût fallu si peu de forces pour s'opposer à son passage au pont de Sisteron; il remplaça ce dernier magistrat par M. de Villeneuve, sous-préfet de Castellane, et ne

négligea aucun moyen pour opérér la soumission du département de la Drôme et de ceux qui l'environnent.

La malveillance, pour prévenir les effets du repentir, effrayait les habitans sur les suites de leur première rébellion, et leur peignait le Prince comme avide de vengeance; mais ils furent bientôt rassurés par le généreux pardon dont ses touchantes proclamations leur offraient l'assurance.

« Je suis venu, leur disait-il, non « pour vous punir: les maux inséparables d'une guerre intestine vous punissent assez; mais pour vous sauver « de l'oppression et pour vous rappeler « à vos sermens. »

L'armée royale se porta sans retard sur Romans; le Prince alla reconnaître

Combat sur les rives de l'Isère.

l'ennemi, qui s'était retiré de l'autre côté de l'Isère.

Dès la matinée du 6 avril, la canonnade s'engagea d'une rive à l'autre par un feu serré et nourri. L'affaire devint meurtrière; le colonel commandant les Volontaires Royaux de Vaucluse fut tué à la tête de ces braves qui, pour venger sa mort, firent dans cette action des prodiges de valeur. L'un d'eux (Metallier) s'élance au milieu de la mitraille, et plante le drapeau royal à dix pas du rivage*, au cri de *vive le Roi!* L'attaque fut vive, le succès ra-

* Ce trait courageux lui valut la décoration des braves, qu'il reçut à la place même où il l'avait méritée. Metallier, enrôlé dans le bataillon de Vaucluse, fut un des premiers Lyonnais qui partagèrent l'activité de l'armée royale du midi.

pide ; l'ennemi, débusqué et défait, laissa la moitié des siens prisonniers sur le champ de bataille. Dans ce nombre se trouvèrent quelques Gendarmes : ce corps, servile exécuteur des persécutions de Buonaparte, était l'objet du ressentiment de l'armée royale.

L'un de ces révoltés allait tomber sous les coups d'un Volontaire, lorsque le Prince, dont la bonté ne pouvait être lassée par la persévérance des coupables, arrêta l'effusion du sang. Ce Volontaire murmurait de sa clémence : ah ! qu'il devait au contraire la bénir ! l'humanité de Son Altesse Royale lui épargnait un crime : elle venait de sauver son père !....

C'est sur les bords de l'Isère que devait s'opérer la jonction des colonnes

de l'armée royale : le Prince s'y trouva le premier.

La position étant avantageuse, Monseigneur le Duc d'Angoulême fit camper son armée pour attendre les renforts nécessaires, et marcher sur Lyon.

L'avantage que Son Altesse Royale avait conservé sur les rebelles, le parti qui s'organisait dans cette ville et les départemens circonvoisins, pour lui en faciliter l'entrée, tout présageait le plus heureux résultat, tout souriait aux espérances du Prince, et déjà il touchait au moment de les voir se réaliser, quand la plus inattendue comme la plus lâche trahison vint lui arracher la victoire.

Le Prince étant rentré à son quartier-général à Valence, les estafettes

expédiées des divers points de son armée lui apportèrent la nouvelle de quelques événemens désastreux : ils se succédaient avec rapidité.

Sur l'aile droite de l'armée, le baron de Jessé avait ouvert, par une attaque hardie, la marche de la division de l'extrémité du corps du baron Ernouf; mais ses efforts ne purent empêcher la défection des troupes de ligne: entraînées par l'exemple du général Gardanne, elles passèrent dans l'armée des généraux Chabert et Puteau, et allèrent grossir le nombre des traîtres.

Opérations militaires de l'aile droite de l'armée.

Le baron Ernouf, pour parer ce coup inattendu, réunit à la division du comte Loverdo les détachemens que n'avait pas encore atteints la contagion. Ce général, sur les bords de la Durance,

dans un défilé près de la Sauce, avait soutenu de la part des insurgés une attaque des plus périlleuses : il leur avait opposé l'ardeur du 1er bataillon franc de Marseille, qui déborda l'ennemi et se précipita sur son artillerie *. L'affaire fut sanglante : elle allait devenir décisive pour opérer la jonction de la division Loverdo avec la colonne royale du centre, lorsqu'un renfort de Gardes Nationales de Vitrolles, survenu aux rebelles, et de nouvelles défections, en privant le comte Loverdo d'une partie de ses troupes, lui ôtèrent les moyens

* Le chevalier Miquelard, chef de bataillon, en se jetant dans les rangs, est reconnu par des officiers qui lui crient : « Passez avec nous, commandant. » Ce brave répond à cet appel par le cri de « Vive le « Roi, » et reçoit la mort des mains de ses anciens compagnons d'armes.

de se conformer à ses instructions, et l'obligèrent à se replier sur le quartier-général de son corps d'armée.

Pourra-t-on croire que les soldats qui, après cette action, se vantaient d'un honteux succès, et se faisaient gloire d'avoir tué ou jeté dans la Durance cent cinquante braves de l'armée royale, étaient les mêmes qui encore le 20 mars renouvelaient, à l'imitation du 13e de ligne, dans le gouvernement du Prince, la protestation de leur dévouement.

Défection de la majorité des troupes de ligne.

« C'est au champ de l'honneur que « nous donnerons une nouvelle preuve « de notre fidélité : les vrais soldats « français tiennent à leurs sermens ; les « traîtres ne prospèrent jamais *. »

* Voici en quels termes Son Altesse Royale, par sa lettre du 22 mars, accueillit ce régiment, qui se

Manœuvres de la trahison.

La perfidie n'avait pas répandu moins activement son venin dans la troisième colonne; au moment où le Prince comptait sur son secours, on ne trouva ni généraux, ni Volontaires : ces derniers

montra, peu de temps après, si peu digne de la confiance du Prince le plus loyal.

« Monsieur le colonel, messieurs les officiers, sous-« officiers, caporaux, grenadiers, voltigeurs et sol-« dats du 13e régiment d'infanterie de ligne, j'ai vu « avec un extrême plaisir votre adresse au Roi, en « date du 20 de ce mois; j'y trouve les sentimens « d'honneur de la brave armée française. Je me fais « un plaisir de l'adresser au Roi, et vous assure d'a-« vance de sa satisfaction. Guerre à l'ennemi du repos « de la France! Guerre aux traîtres! Honneur aux « braves et fidèles soldats français! Honneur au 13e « régiment d'infanterie de ligne!

« *Signé* LOUIS-ANTOINE.

« De notre quartier-général de Nîmes, le 22 mars 1815. »

venaient d'être licenciés dans de coupables intentions.

Deux bataillons de Volontaires Royaux du département de la Haute-Loire, sous les ordres du brave maréchal de camp de Macheco, marchèrent sur Monistrol au-devant de l'armée royale; l'avant-garde poussa jusqu'à Ferréol; mais l'on rendit leur zèle inutile, en les forçant à rétrograder.

Les efforts de M. de Chambost, colonel de la Garde Nationale à cheval de la ville de Lyon, qui avait mobilisé un nombreux détachement de Volontaires, formé en partie de l'élite de la noblesse du Forez, furent aussi arrêtés : l'interruption subite des communications ne lui laissa aucun espoir de se joindre à l'armée royale.

Dans le département de la Lozère, un bataillon s'organisa avec rapidité par les soins du maréchal de camp de Corsac : la trahison sut également lui donner une direction contraire au but de sa formation.

Opérations de l'aile gauche de l'armée.

Le seul colonel Magnier, placé à l'aile gauche, à la tête d'un détachement de Volontaires, s'avança jusqu'à Tournon, et tint sur ce point les révoltés en échec, tandis que le bataillon du Gard leur faisait face à Saint-Andéol; mais ne trouvant l'appui d'aucun renfort, le petit nombre de ces fidèles ne put tenir long-temps; cependant, quoique harcelé, ce détachement arriva dans le meilleur ordre à sa destination.

Presque tous les généraux sur lesquels Monseigneur le Duc d'Angoulême

se reposait pour exécuter ses instructions, l'avaient trahi. La récapitulation de ceux qui prirent une part active à la révolte, en porta le nombre à vingt-huit; ils s'en firent un mérite auprès de Buonaparte, et un titre à ses récompenses.

Les rapports les plus affligeans arrivaient au Prince de toutes parts: monseigneur le Duc de Bourbon venait de quitter la Vendée.

Mesures vexatoires contre les royalistes.

On rendait vains les efforts du marquis de Rivière, en contenant l'essor des Marseillais; Toulon fermait ses arsenaux à l'armée royale; déjà la force des armes comprimait partout le zèle et punissait le dévouement.

Une révolution, fomentée sourdement, éclate tout à coup sur tous les

points environnans. Dans le département du Lot, le duc de la Force fut jeté dans les fers; à Toulouse, l'action du gouvernement central fut entravée; à Nîmes, les autorités royales furent proscrites; on se saisit des lieutenans-généraux de Briche et Pelissier *. Le fidèle et brave vicomte de Bruges, que son attachement au Roi rendait un juge si éclairé du dévouement, fut désigné pour victime.

Les préfets fidèles étaient poursuivis avec acharnement.

Le peuple, égaré, et dans un état de

* Ces braves officiers, entourés par les rebelles, succombant sous le nombre, mais non intimidés par leurs menaces, cherchèrent vainement à les ramener : leurs épées, qu'ils élevaient au cri de *vive le Roi!* leur furent arrachées par leurs propres soldats.

fermentation, faisait craindre tous les excès.

L'inquiétude de Monseigneur le Duc d'Angoulême fut portée au comble par les nouvelles qu'il reçut de Bordeaux.

Madame luttait contre la force de la trahison; elle déployait cette énergie qui la fit surnommer l'Héroïne de Bordeaux, et qui dicta au monarque ces paroles: « C'est à Marie-Thérèse à sauver la France. »

Ce fut à Bordeaux que la fille de Louis XVI se montra si digne d'admiration, non-seulement dans ces jours de fêtes et de triomphe, où l'expression de l'amour des Bordelais s'échappait au travers des acclamations d'une ivresse générale, mais encore dans cette journée mémorable où le digne sang de nos Rois, Conduite héroïque de Madame à Bordeaux.

la descendante de Marie-Thérèse, retraçant à la fois ses charmes, son courage et ses malheurs, vint rappeler les soldats français à leurs sermens et à leurs devoirs, et qui, non moins grande, mais plus infortunée que son aïeule, ne recueillit au lieu du dévouement qu'elle devait en attendre, que le silence de l'ingratitude ou les cris de la révolte.

Quand les Bordelais apprirent que le drapeau tricolore flottait à Angoulême, et que le général Clausel se disposait à entrer à Bordeaux, l'effet de cette nouvelle fut un redoublement d'amour pour l'auguste Princesse : la crainte des dangers qu'elle pouvait courir ajoutait encore aux sentimens qu'elle avait excités; on se pressait autour de sa personne; on apportait à ses pieds l'assu-

rance de la fidélité, le sacrifice de sa vie et l'hommage de sa fortune. Toutes ces offrandes étaient le tribut de l'attachement héréditaire qu'on porte à la fille du Roi-Martyr et de Marie-Antoinette.

Cependant Madame apprend la révolte de la garnison de Blaye, forteresse si importante pour la défense de Bordeaux : des officiers, restés fidèles, la préviennent de la sédition prête à se manifester aussi parmi les troupes cantonnées dans cette dernière ville ; déjà les soldats s'oubliaient au point de mêler la menace aux cris de la rébellion.

Le général Clausel, fort de ces nouvelles défections, s'était avancé jusque sur la rive droite de la Garonne, en face de Bordeaux, et de là il osa proposer une capitulation, dont la pre-

mière condition était qu'on lui livrât la ville.... « Aux armes! combattons « pour sauver Madame et Bordeaux! » Telle fut la réponse qu'un cri général et spontané porta d'une rive à l'autre.

Madame prit, dans ce moment périlleux, la plus courageuse résolution, et prouva qu'exemple de vertu et de piété filiale, elle était aussi un modèle d'héroïsme.

Son Altesse Royale monte dans une calèche découverte, suivie d'un nombreux état-major; elle arrive à la caserne Saint-Raphaël, parcourt deux fois les rangs, et, se plaçant au centre, annonce qu'elle veut parler aux officiers. Ils se réunissent autour d'elle : alors l'auguste Princesse leur adresse ce discours :

« Messieurs, vous n'ignorez pas les
« événemens qui se passent : un étranger
« ger vient de s'emparer du trône de
« votre Roi légitime ; Bordeaux est
« menacé par une poignée de révoltés ;
« la Garde Nationale est déterminée à
« défendre la ville : voici le moment de
« montrer que vous êtes fidèles à vos
« sermens. Je viens ici vous les rappeler,
« ler, et juger par moi-même des sentimens
« timens de chacun pour son Roi.
« Je veux qu'on parle sans détour. . . .
« je l'exige. . . . . . . Etes-vous disposés
« sés à seconder la Garde Nationale
« dans les efforts qu'elle veut faire pour
« défendre Bordeaux contre ceux qui
« viennent l'attaquer ? . . . Répondez
« franchement. . . . .
« Auriez-vous donc oublié les ser-

« mens que vous avez renouvelés,
« il y a si peu de jours, entre mes
« mains?..... S'il existe encore parmi
« vous quelques hommes qui s'en sou-
« viennent, et qui restent fidèles à la
« cause du Roi, qu'ils sortent des rangs,
« et qu'ils s'expliquent hautement!.....
« Ah! vous êtes en bien petit nombre!...
« n'importe; on connaît du moins ceux
« sur lesquels on peut compter. »

Mais quelle impression pouvait faire ce tableau sublime et touchant sur des yeux couverts du bandeau de l'erreur?... Madame s'achemine vers la seconde caserne : l'esprit des troupes y était plus mauvais encore !.... Profondément affligée, mais non découragée, Son Altesse Royale poursuit cette épreuve pénible. Hélas! comment exprimer la scène qui

blessa ses regards au Château-Trompette.... et la rage aveugle des soldats, qui arracha à son noble cœur cette exclamation déchirante : « Vous n'êtes « plus Français! allez, retirez-vous!... » Non, sans doute, ils n'étaient plus Français, ils ne le furent jamais ceux qui, dans ce moment, purent rester insensibles à cet effort sublime, et qui ne tombèrent pas aux pieds de cette héroïque Princesse, en lui jurant encore de mourir pour la défense du trône de ses pères!..... Puisse cette page affligeante être effacée de notre histoire!...

Après des tentatives devenues si cruelles par leur inutilité, Madame vint passer en revue la Garde Nationale!... A l'aspect de la douleur empreinte sur ses traits augustes, l'enthousiasme des

Bordelais fut poussé jusqu'au délire!.... Et au milieu de leurs transports, ce ne fut pas sans peine que Madame parvint à se faire entendre. Lorsqu'enfin elle put parler, se tenant debout dans sa calèche, elle adressa à la Garde Nationale les paroles les plus affectueuses et les témoignages de la plus vive sensibilité.

Madame avait reçu des Bordelais le serment de lui obéir et de se consacrer à la défense du Roi; elle voulut, dans cette circonstance douloureuse, rendre l'amour que lui portaient les habitans, la garantie de leur salut, et ce fut pour les préserver d'une perte inévitable, que Son Altesse Royale exigea d'eux un nouveau serment d'obéissance.... Ils le firent sans hésiter. Dévoués jusqu'à la

mort, que pouvaient-ils lui refuser?....
« Eh bien, leur dit cette noble Prin-
« cesse, d'après ce que je viens de voir,
« on ne peut pas compter sur les se-
« cours de la garnison; il est inutile de
« chercher à se défendre. Vous avez
« assez fait pour l'honneur: conservez
« au Roi des sujets fidèles, pour un
« temps plus heureux. Je prends tout
« sur moi: je vous ordonne de ne plus
« combattre.... »

Un cri général s'élève... « Non, non;
« rendez-nous notre promesse! nous
« voulons mourir pour le Roi! nous
« voulons mourir pour vous! »

Madame reprit avec une vive émo-
tion: « J'ai reçu votre serment; ce
« n'est pas vous, fidèles Bordelais, qui
« donnerez l'exemple du parjure. »

Quelle plume oserait entreprendre de tracer le spectacle attendrissant et extraordinaire qu'offrait en ce moment la ville de Bordeaux ?.... Des drapeaux blancs suspendus à toutes les croisées, et flottant sur tous les édifices, les accens de l'admiration et de l'amour s'élevant dans les airs, une population immense répandue dans les rues et couvrant les places, se précipitant sur les pas de Son Altesse Royale avec plus d'avidité qu'à son arrivée, tout aurait pu faire croire que la ville était livrée aux plaisirs d'une fête, et que la calèche de Madame était un char triomphal.... et pourtant sur l'autre rive le général Clausel, inquiet de ce mouvement qui l'étonnait, avait fait braquer des canons contre le lieu qui en était le théâtre.

Dans ce moment solennel, les murmures d'une soldatesque effrénée, et les cris de *vive le Roi!* poussés par les habitans fidèles, furent échangés par l'écho du rivage de l'un à l'autre bord.

Madame, cédant à la crainte d'attirer sur Bordeaux la vengeance des rebelles, en y prolongeant son séjour, se décida à s'en éloigner.

A huit heures du soir, Son Altesse Royale quitta cette ville chérie, et, s'embarquant sur le sloop le *Wanderer*, fit voile pour l'Espagne, seconde patrie des Bourbons. Son départ pour l'Espagne.

Les Bordelais désolés de voir la fille de nos Rois abandonner la terre natale, s'attachaient au bâtiment qui la portait, et recueillirent avec un respect religieux les rubans blancs et le pa-

nache dont le front de l'auguste Princesse était orné, et qu'elle leur jeta pour dernier adieu.

Entrée du général Clausel à Bordeaux.

Après le départ de Son Altesse Royale le deuil fut général; les rues, naguère remplies d'une multitude bruyante, furent désertes et silencieuses. Le général Clausel, frappé de cette morne stupeur, demanda, en entrant dans la ville, « S'il n'y avait plus d'habitans à Bordeaux? » On eût dit en effet que déjà l'ange de la mort avait déployé ses ailes sur cette malheureuse cité.

Ce silence profond n'était interrompu que par de sourds gémissemens qui, à de longs intervalles, s'échappaient des habitations hermétiquement fermées, comme du fond des tombeaux, et laissaient entendre des accens affaiblis, où

l'on distinguait ces mots : *Vive Madame !* Ainsi le sentiment d'un bien qu'on a perdu survit encore à sa durée !....

Buonaparte venait de déclarer en état de siége les principales villes du midi, et de donner à dix mille hommes l'ordre de se rendre en poste à Lyon. Villes mises en état de siége.

Le général Grouchi avait déjà devancé cette mesure par des levées en masse pour combattre Monseigneur le Duc d'Angoulême.

Pervertir l'esprit public par d'atroces calomnies ; exciter le mécontentement par des bruits dont le peuple est avide, et qu'il croit en raison même de leur absurdité ; forger des conspirations pour sacrifier de nouvelles victimes, hommage bien digne de l'usurpateur : tels

furent les moyens que ce général employa pour acquérir de l'importance aux yeux de Buonaparte, et pour soulever la Bourgogne, la Bresse, l'Auvergne, et jusqu'à ce Dauphiné, jadis si fier de donner son nom aux fils aînés de nos Rois.

Mouvemens combinés des généraux rebelles.

D'accord avec les chefs et les partisans de la rébellion, le général Grouchi résolut d'attaquer de front l'armée royale, en même temps qu'elle serait prise en flanc par les troupes du général Pirré, débouchant par Saint-Paul et Bolêne. Cette double attaque devait la forcer à se replier sur son aile droite; encore serait-elle arrêtée par les dispositions du général Leclerc, qui devait lui couper la retraite en marchant, avec un corps intermédiaire, sur Moinas, et en

combinant ses mouvemens avec les manœuvres du général Gilli sur les derrières de l'armée du Prince.

Marche rétrograde du Prince.

Dans une situation aussi critique, Monseigneur le Duc d'Angoulême, pénétré de l'impossibilité de résister à des forces supérieures, à des complots que la perfidie ourdissait avec art et reproduisait sous mille formes, céda à la nécessité. Son intention était de réunir sur les bords de la Durance tout ce qui lui restait attaché; mais la position des détachemens formés des débris de ses colonnes, le détermina à rétrograder sur la ligne qu'il venait de parcourir avec de si flatteuses espérances.

La ville de Valence, heureuse de le posséder, fut privée de sa présence le 6 avril, à dix heures du soir.

Le Prince, dans sa route, bivouaqua constamment avec son armée : l'ordre et la discipline y étaient sévèrement maintenus; dans la victoire, il lui donna l'exemple de la modération, et celui de la fermeté dans les revers.

De joyeuses acclamations l'avaient accueilli à son arrivée ; à son retour les accens de la douleur se firent entendre : c'était encore le tribut de l'amour. Ce sentiment s'accroissait avec ses malheurs ; ni la terreur, ni la force des armes n'en put retenir l'épanchement.

Les preuves d'un attachement au-dessus des chances du sort offrirent partout au Prince une douce compensation.

A Montelimart, la persévérance de vingt-cinq Chasseurs du 14e, que rien

ne put ébranler, et qui s'attachèrent constamment à sa personne, consola Son Altesse Royale de la défection de ce régiment.

L'armée rebelle avait fait des progrès rapides : déjà elle s'était emparée de la navigation du Rhône.

Monseigneur le Duc d'Angoulême marcha sur le Pont-Saint-Esprit pour soutenir M. de Vogué qui, resté seul des généraux avec cent Volontaires Royaux seulement * et trois pièces de canon placées à la tête du pont, opposait aux forces supérieures de l'ennemi l'honneur d'une courageuse résistance ; mais arrivé à la Pallud, le Prince fut joint par ces fidèles ; forcés de céder au

* Les journaux du temps ont rendu compte de cette action. Voyez le *Mémorial du Midi*, nº 25.

nombre, ils venaient se rallier autour de lui.

Depuis son départ de Valence, l'armée fit d'inutiles efforts pour engager Son Altesse Royale à songer à sa sûreté personnelle.

En vain la première colonne s'était emparée des gorges et des défilés, dans l'intention de couvrir sa marche jusqu'à Marseille; en vain ces phalanges sacrées sollicitaient comme une grâce l'honneur de lui faire un rempart; plus vainement, encore des agens des cours d'Espagne et de Sardaigne lui offrirent leur secours et l'appui de deux mille hommes fournis par cette dernière puissance, pour protéger sa sortie du royaume.

Ce prince magnanime resta sourd à

leurs prières. Inaccessible à la crainte, ferme dans sa résolution de ne quitter les braves qui s'étaient joints à lui qu'après avoir assuré leur sort, liant le sien aux mêmes chances, il rejeta avec noblesse et constance tous les moyens qui tendaient à le séparer d'eux avant d'avoir réalisé ce vœu de son cœur :

« S'il fallait encore combattre pour « le service du Roi, disait-il, vous me « verriez à votre tête vous frayer le « passage ; mais je ne veux pas exposer « un seul de ses sujets pour ma propre « défense. »

C'est à la Pallud que Monseigneur le Duc d'Angoulême se montra habile, par le parti qu'il sut tirer des faibles ressources que lui avait laissées la défection.

Il amena l'ennemi à lui offrir des conditions qui, dans l'état où l'armée royale se trouvait réduite, étaient pour elle d'un avantage réel.

Si la répugnance qu'éprouve toujours un Bourbon à révéler les torts des Français, a engagé Monseigneur le Duc d'Angoulême à étendre un voile sur le passé; si sa bonté est allée jusqu'à solliciter du Roi le pardon des erreurs dont il fut la victime *, l'écrivain, admirant cette générosité, et retenu par ce noble exemple,

* Monseigneur le Duc d'Angoulême a imploré de Sa Majesté la grâce du général Debelle, condamné à mort par un conseil de guerre : ce général avait combattu contre Son Altesse Royale, et pris une part active à la rébellion des troupes de ligne : le Roi a accordé, aux prières du Prince, la commutation de la peine capitale. Les bienfaits de Son Altesse Royale ont encore accompagné ce général dans sa prison.

mais comptable envers l'histoire, hésite entre deux devoirs, et ne sait plus s'il doit livrer la vérité aux éloges de la postérité, ou la taire par déférence pour la modestie de son Prince. Dans cette position délicate, son pinceau fidèle, mais discret, ne peut qu'adoucir les teintes du tableau qu'il doit retracer.

La victoire avait toujours suivi Son Altesse Royale dans les combats qu'elle avait soutenus : le souvenir récent des journées de Montelimart, du pont de la Drôme et de l'Isère, l'ardeur que le Prince inspirait à ces braves, pour qui la vie n'était chère qu'autant qu'ils pouvaient la consacrer au service du Roi, et surtout la savante disposition de ses forces, imposèrent aux rebelles. Son Altesse Royale leur parut trop redou-

table encore, pour qu'ils osassent livrer à la chance des armes un succès qui pouvait être le prix de la duplicité.

Le colonel du 10ᵉ de Chasseurs (Saint-Laurent), dont le régiment s'était rangé sous les bannières de la rébellion, et formait l'avant-garde du général Gilli, s'avança au-delà du Pont-Saint-Esprit; il embrassa d'un coup d'œil rapide et reconnut l'avantage de la position de l'armée royale : le Prince pouvait, sur ce point, accabler les révoltés qui menaçaient ses derrières, ou couper en entier le corps qui s'était jeté entre la colonne qu'il commandait en personne et son aile droite.

Les corps des généraux Gilli et Leclerc étant placés entre ces deux écueils, et trop faibles encore pour risquer un

engagement sur cette ligne ; le colonel Saint - Laurent jugea indispensable, pour les tirer de cette position critique, d'obtenir du Prince une suspension d'armes qui donnât le temps d'arriver aux renforts qu'ils attendaient.

Pour y parvenir, il fallait offrir à Son Altesse Royale un appât irrésistible pour le cœur d'un Bourbon, celui d'épargner le sang français.

Le colonel Saint - Laurent proposa au lieutenant-général d'Aultanne une convention qui donnait au Prince une entière latitude de se retirer à Marseille avec le 10e de ligne pour s'y embarquer, et garantissait de toute espèce de persécution les braves Volontaires qui composaient son armée.

Convention militaire violée par le général Gilli.

L'espoir de sauver ses fidèles amis,

la certitude qu'une plus longue résistance prolongerait sans fruit les malheurs de la guerre, tels furent les nobles motifs du consentement de Monseigneur le Duc d'Angoulême; il suspendit aussitôt les hostilités; son cœur loyal pouvait-il soupçonner un piége?

La trahison veille et s'agite quand l'honneur se repose avec sécurité. Le général Gilli, fort alors de la présence du 13e de ligne et des révoltés de la Gardonenque, nouvelles recrues de son armée, refusa de ratifier la convention demandée par le colonel Saint-Laurent, son agent, et porta l'oubli de toutes les lois militaires, jusqu'à retenir prisonnier le lieutenant-général d'Aultanne qui, sur la foi des traités,

s'était rendu près de lui pour connaître sa détermination.

Monseigneur le Duc d'Angoulême, cédant alors au double sentiment de l'intérêt général de son armée et de son inquiétude particulière sur le sort du général d'Aultanne, accéda à une nouvelle convention, conclue entre M. le baron de Damas et le général Gilli; monument de la plus généreuse abnégation d'un Bourbon qui, pour sauver des Français, ne se refuse à aucun sacrifice personnel.

Second traité : refus de le ratifier, par le général Grouchi.

Les principaux articles de cette convention portaient le licenciement de l'armée Royale, la garantie de tous ceux qui la composaient, la liberté, pour les officiers, de quitter le service, et, dans tous les cas, l'avantage de con-

server leur épée ; les honneurs dus au Prince et son départ immédiat pour le port de Cette, sous l'escorte des troupes du général Gilli : celui-ci stipula expressément ce dernier article dans une intention perfide, qu'un jour a suffi pour dévôiler.

Licenciement de l'armée royale.

On ne saurait décrire le tableau touchant qu'offrit l'armée du Prince, lorsqu'elle reçut l'ordre de son licenciement ; les expressions manquent à la plume ; les couleurs se refusent au pinceau ! Comment retracer la douleur de ces braves, dont aucun péril n'avait pu étonner le courage ? Au moment où la volonté du Prince les força d'abandonner la garde de sa personne à ses ennemis, une noble rougeur se confondit avec le hâle du guerrier sur le

front de ces grenadiers du 10e, vétérans de la valeur française, et les larmes du désespoir coulaient sur leurs mâles visages.

Monseigneur le Duc d'Angoulême, vivement ému de leurs regrets, leur adressa, ainsi qu'à toute son armée, les paroles les plus affectueuses, embrassa les officiers, fit quelques promotions, s'informa des besoins de chacun avec la plus tendre sollicitude, et ne mettant point de bornes au plaisir de les obliger, il épuisa l'or de sa cassette, ne se réservant rien pour lui-même, et comme le héros béarnais, il donnait tout ce qu'il avait.

Partout l'accent d'une profonde affliction se mêlait au récit des traits de courage et de bonté dont chaque soldat avait été le témoin ou l'objet. Le 10e de

ligne, dont la majorité resta inaccessible à la séduction, particulièrement pénétré de vénération pour le Prince, éprouvait ce sentiment qu'il exprima depuis avec une si énergique simplicité. « Si notre Duc d'Angoulême (di-
« saient les soldats à leurs anciens com-
« pagnons d'armes) eût marché seu-
« lement une heure à votre tête, si
« vous l'eussiez vu, comme nous, faire
« briller à vos yeux la valeur et les ver-
« tus héréditaires d'un fils de Henri IV,
« jamais, nous le jurons, vous ne l'au-
« riez trahi. »

Ce régiment fidèle, créé par le Nestor de la valeur française (Monseigneur le Prince de Condé), et commandé alors par MM. le comte d'Ambrugeac et le vicomte Nompère de Champagny,

vint, au moment du départ du Prince, déposer à ses pieds le drapeau qu'il avait reçu du Roi, et que ces braves lui remettaient sans tache, pour le conserver, et dans l'espoir, si heureusement réalisé, qu'il leur serait un jour rendu *.

Monseigneur le Duc d'Angoulême monta en voiture ; en s'éloignant il adressait encore, par des signes d'amitié, un dernier adieu à son armée, et il prit la route du Saint-Esprit, dans la

* Monseigneur le Duc d'Angoulême en partant pour l'Espagne ne se sépara pas du drapeau du 10e de ligne; il l'emporta comme une preuve de la fidélité des braves qui composent ce régiment: Son Altesse Royale l'a rapporté à son retour en France. Le Roi, pour récompenser ces guerriers, a fait placer leur étendard dans le lieu le plus apparent de sa chapelle des Tuileries.

persuasion qu'on le conduisait à Cette.

Arrestation du Prince au Saint-Esprit.

Mais si l'on ne respecta pas la première convention, la seconde fut violée plus indignement encore : cette fois, ce fut le général Grouchi qui refusa d'y souscrire, et qui ne rougit point d'ordonner l'arrestation du Prince.

A cette nouvelle le baron Ernouf, qui le 13 avril était encore à Aix avec son artillerie, suspendit le licenciement des Volontaires Royaux ; et le colonel Magnier, sur une autre direction, chercha à renforcer son Corps ; mais Monseigneur le Duc d'Angoulême leur réitéra l'ordre de désarmer. C'est ainsi qu'un Bourbon disait : « Que je périsse « plutôt que de violer la foi jurée, « même à des ennemis. »

On ne vit jamais une telle infraction

aux traités, ni un plus parfait modèle du véritable honneur.

Dans cette position, Son Altesse Royale, s'oubliant entièrement pour ne songer qu'à la France, écrivait à son auguste père ces lignes où se peint si bien son âme héroïque. « Je suis ré- « signé à mon sort, je ne crains ni la « mort, ni la prison ; que le Roi ne « consente à rien d'indigne de sa cou- « ronne pour me tirer d'embarras. »

Lettre de Monseigneur le Duc d'Angoulême à S.A.R. Monsieur.

Dans la maison où Monseigneur le Duc d'Angoulême fut retenu au Saint-Esprit, le hasard, qui produit quelquefois de si singuliers rapprochemens, offrit à l'attention de Son Altesse Royale une pendule représentant François Ier prisonnier, écrivant à sa mère, après la bataille de Pavie : « *Tout est perdu, fors l'honneur.*

Arrivée d'un aide-de-camp de Buonaparte.

Immédiatement après l'arrestation du Prince, l'arrivée au Saint-Esprit, d'un aide-de-camp de Buonaparte (le général Corbineau), porta au comble l'inquiétude qu'avait excitée l'attentat dont Son Altesse Royale était la victime.

La crainte, loin de comprimer le dévouement, l'exaltait encore; de tous côtés, les amis du trône, vivement alarmés, s'occupaient des moyens de prévenir de nouveaux malheurs.

Dispositions pour la délivrance du Prince.

Des rassemblemens se faisaient secrètement sur divers points du Midi; une attentive vigilance s'attachait aux alentours du Prince, et cherchait à percer l'obscurité qui enveloppait une décision redoutée; l'œil du dévouement était fixé sur les routes que, dans toutes les suppositions, Son Altesse Royale aurait à parcourir.

M. Roland, dit *Vivarais*, avait établi des intelligences depuis le Vivarais jusqu'à Lyon. Ce zélé serviteur du trône était parvenu à former une compagnie d'élite qui, par des moyens aussi sûrs qu'ingénieux, devait tenter l'enlèvement du Prince, si, contre le vœu de la convention, on avait voulu le transférer à Paris *.

* Dans le nombre de ceux qui faisaient partie de cette courageuse entreprise, on compte les sieurs Baltend, Boucher, Robin-Duvernay, Boisset, Faure, Calas, Bergasse, Duc, négociant de Lyon, et quinze neveux de ce dernier.

M. Roland, qui les dirigeait, est le même qui forma le projet d'enlever Louis XVI du Temple, et qui a délivré des prisons de Privat M. Peridier [illegible] Pompignan, commissaire du Roi au camp de Jalès.

Pendant l'interrègne de 1815, je déléguai à M. Roland des pouvoirs qu'il exerça, sous le nom de Vivarais, dans les départemens de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

Les lieux avaient été reconnus de distance en distance, pour assurer l'arrivée de Son Altesse Royale en Suisse.

La route du Saint-Esprit à Cette était également éclairée; le zèle y entretenait des sentinelles permanentes; les chefs du collége royal de Nîmes en fournissaient d'actives *.

La citadelle de Montpellier, par les soins du major d'artillerie de Lescour, recélait des ressources; au premier signal, les amis du Prince pouvaient courir aux armes; Cette avait préparé les derniers moyens.

* Les journaux du temps appelaient ce collége le quartier-général du Duc d'Angoulême. La noble conduite des chefs, et l'aide qu'ils me prêtèrent, attirèrent sur eux la persécution: l'un de leurs confrères, au collége d'Alais (M. Perrin) a été massacré.

Heureux celui qui, dans de telles circonstances, est assez favorisé du sort pour être à portée de payer le tribut naturel d'un cœur français, en donnant à ses Princes une preuve du sentiment qui l'anime !

Jaloux de transmettre à Son Altesse Royale des communications importantes à sa situation, je m'attachai au sol témoin de son malheur, résolu de ne le quitter qu'après avoir signalé mon dévouement particulier à son auguste personne.

Cinq mille hommes formaient un cordon autour de sa captivité ; les regards du Prince, sans cesse affligés par la vue des baïonnettes ennemies, n'étaient que rarement consolés par la présence de quelques serviteurs éprou-

vés, à qui ce bienfait ne s'accordait qu'avec difficulté, et pour peu d'instans seulement : de ce nombre était M. Renoyer, maire du Saint-Esprit, et particulièrement le duc de Guiche, lié étroitement au sort du Prince par son infortune, et plus envieux de la partager que d'obtenir sa faveur aux jours brillans de sa prospérité.

Des sentinelles étaient placées dans toutes les avenues, et des grenadiers rebelles campés devant le lieu de la détention de Son Altesse Royale. Dans la nuit du 10 avril, je saisis, pour m'en approcher avec précaution, l'instant où ces troupes, que ne retenait plus une sévère discipline, fatiguées des excès du jour, venaient de céder au sommeil.

Les soldats étaient couchés en travers de la porte ; je glissai un pied furtif dans l'étroit intervalle qui se trouvait entre eux, et franchissant ainsi la distance qui me séparait encore du seuil, objet de tous mes vœux ; je pénétrai, et mon but fut rempli *.

Introduction dans le lieu de la détention du Prince ; communication particulière.

* Un ancien officier de Soissonnais fut quelques jours après adressé à Son Altesse Royale par M. le comte Étienne de Damas ; tous deux nous dûmes à M. Renoyer, maire du Saint-Esprit, un asile sûr et préparé par ses soins, qui nous déroba aux recherches pendant notre séjour dans cette ville.

On peut juger, par le fragment de la lettre que m'écrivit ce magistrat, jusqu'où fut poussé l'excès des précautions et la surveillance inquisitoriale qu'on exerçait sur Monseigneur le Duc d'Angoulême.

« Il me fut impossible de faire parvenir auprès de « Son Altesse Royale l'officier envoyé de Toulouse « par M. le comte de Damas ; elle était gardée à vue

Peu d'instans après je quittai la ville du Saint-Esprit, et tombai non loin de là dans les mains de la gendarmerie; mais je n'avais plus besoin de ma li-

« dans sa chambre même, par le chef d'escadron de « gendarmerie Pilrain; mais je ne manquai pas de « faire savoir son séjour secret au Saint-Esprit à « M. le comte de Guiche, et lui conseillai, comme « à vous, monsieur, de fuir la ville, dont toutes les « rues et les places se couvraient de troupes, et où il « était à craindre que vous ne fussiez l'un et l'autre « surpris. »

Depuis cette époque, et quand je pus reprendre le cours de mes opérations, je revêtis les actes de mon zèle du nom de Saint-Esprit: ce nom consacré par la glorieuse infortune de Monseigneur le Duc d'Angoulême, cher à mon cœur par le souvenir qu'il y rattache, est celui que la bonté de Sa Majesté m'a permis depuis de joindre au mien. En tirant son origine de mon dévouement personnel, il est devenu tout à la fois et la récompense précieuse de mes services, et l'approbation flatteuse

berté !.... Un simple chasseur ne craignit pas de compromettre la sienne, Trait touchant d'un soldat.

de l'exercice de la mission que Sa Majesté a daigné me confier.

Extrait de l'ordonnance de Sa Majesté, rendue au château des Tuileries le 13 septembre 1815.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de « Navarre, etc. :

« Vu les pièces qui prouvent le courage et le dé- « vouement que le sieur Jérôme Delandine a montrés « pendant l'usurpation,

« Notre conseil d'état entendu ;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Il est permis au sieur Jérôme Delandine d'ajouter « à son nom celui de *Saint-Esprit*, sous lequel il a « exercé pendant l'interrègne les fonctions de notre « commissaire extraordinaire dans les départemens « méridionaux de notre royaume.

« La présente ordonnance sera insérée dans le « *Bulletin des Lois*.

« *Signé* LOUIS. »

pour faire parvenir au Prince l'expression de son attachement.

Une nuit que Monseigneur le Duc d'Angoulême était plongé dans de profondes et pénibles réflexions, son oreille est frappée tout à coup par des sons qui paraissent s'élever du pied du mur de sa prison, et qui portent jusqu'à lui l'air chéri de *Vive Henri IV!* Se croyant le jouet d'un songe, Son Altesse Royale écoute attentivement, et, sûre que ce n'est point une illusion, s'approche de sa fenêtre, l'entr'ouvre avec précaution, et distingue, à la faveur d'un ciel pur et serein, un soldat qui murmurait cette chanson nationale, d'une voix trop faible pour éveiller ses farouches gardiens, et pourtant assez distincte pour

que le silence de la nuit lui permît d'arriver jusqu'à Son Altesse Royale.

Touché au dernier point de cet hommage que le lieu et le danger rendaient si pur, le Prince prit une pièce d'or, et, d'une main tremblante d'attendrissement et de crainte du sort qu'il pouvait attirer à ce soldat resté Français, la laissa tomber à ses pieds, comme le seul moyen de lui prouver qu'il l'avait entendu, et lui fit signe de s'éloigner.

Le soldat obéit à regret, après avoir pressé plusieurs fois sur son cœur ce gage qui devint pour lui une médaille honorable.

Fermentation des habitans du midi.

L'amour que l'on conservait au Prince ne se bornait point à des démonstrations isolées ; les habitans du

Midi, indignés de son arrestation, attendaient, dans une tumultueuse inquiétude, le résultat de ce déplorable événement.

Le maréchal Suchet, placé dans une position qui le mettait à même d'apprécier la véritable situation des départemens méridionaux, adressa de Lyon, au ministre de la guerre, un rapport circonstancié sur l'énergique disposition des esprits.

Ordre de Buonaparte de transférer Monseigneur le Duc d'Angoulême au port de Cette.

Buonaparte, effrayé des mouvemens que pouvait entraîner la détention prolongée de Son Altesse Royale, et retenu par les suites qui résulteraient pour lui-même des violences qu'il exercerait sur sa personne, donna l'ordre, par la voie télégraphique, de faire con-

duire à Cette Monseigneur le Duc d'Angoulême.

Deux aides-de-camp du maréchal Suchet se disputèrent l'honneur d'en porter la nouvelle au Pont-Saint-Esprit; l'un réclamait la préférence à cause de ses longs services, et l'autre en faveur de l'ancienneté de sa maison. Ce généreux débat fut terminé par le sort: celui qu'il désigna fit une si grande diligence, que quelques heures lui suffirent pour arriver.

Arrivée du Prince dans ce port.

Après six jours d'une cruelle captivité, Son Altesse Royale partit pour Cette, sous l'escorte du général Radet. Le Prince reçut dans cette ville les plus touchans témoignages de dévouement. Négocians, capitalistes, habitans, tous lui offrient à l'envi le tribut de leurs

ressources : réduits à appeler de leurs vœux l'heure de son embarquement, leurs craintes en avaient d'avance pressé les préparatifs, et leur zèle en précipita le moment.

Embarquement.

Monseigneur le Duc d'Angoulême, arrivé dans la soirée du 16 avril, monta à huit heures le vaisseau suédois le *Scandinava*, et fit voile pour l'Espagne !..... *

Témoignage d'attachement des Cettois.

Lorsque du pont du bâtiment Son Altesse Royale vint adresser un nouvel adieu à sa patrie, un dernier regret

* Dix-sept personnes s'embarquèrent avec Son Altesse Royale, entre autres MM. le duc de Serran, le comte Melchior de Polignac, le duc de Guiche, le vicomte d'Escars, le chevalier Gires de Berges : compagnons de la gloire du Prince, ils voulurent l'être de son exil.

aux Français fidèles qui la lui rendaient si chère, elle vit la mer couverte de petites barques. Une jeunesse ardente, retenue sur le rivage, dans l'expression de son amour, s'y était précipitée pour en faire éclater les transports avec indépendance, à la faveur de la liberté des mers. L'air retentissait des cris de vive l'espoir de la France! vive Monseigneur le Duc d'Angoulême! Les habitans restés sur la plage s'unissaient en silence à ce dernier hommage, mêlant leurs larmes aux vagues qui emportaient Son Altesse Royale vers une terre hospitalière, tandis que plus loin la foule, pressée sur les hauteurs qui dominent la ville et le port, élevait des mains suppliantes vers le Ciel, et lui demandait avec le

retour de ce Prince chéri celui du bonheur de la France.

La traversée du Prince fut heureuse.

Arrivée de S. A. R. en Espagne.

En touchant le sol espagnol, Monseigneur le Duc d'Angoulême put se croire encore dans sa patrie. Les mêmes acclamations l'y reçurent, le même amour pour les Bourbons s'y manifesta; partout sur son passage Son Altesse Royale fut accueillie par ce cri national chez les deux peuples: *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

Transports qu'elle excite.

Depuis Barcelone jusque dans la capitale des Espagnes, le Prince trouva sur sa route des témoignages de l'attentive sollicitude du Souverain de ce royaume allié.

Des rafraîchissemens, des logemens et de nombreuses escortes, attendaient

à chaque relais Son Altesse Royale ; partout elle trouvait une preuve nouvelle de l'impatience avec laquelle elle était désirée à Madrid.

A la suite d'une conférence avec le capitaine-général (le marquis de Campo-Sagrado), et immédiatement après la réception des dépêches de l'ambassadeur de France (le prince de Montmorenci-Laval,), Monseigneur le Duc d'Angoulême partit de Barcelone, le 6 mai, à deux heures du matin. Dès la veille, Son Altesse Royale avait reçu l'hommage des officiers espagnols ; le capitaine-général l'accompagna jusqu'à sa voiture ; une garde d'honneur à cheval l'escortait et se relevait de distance en distance. Itinéraire.

Le prince de Montmorenci, par ses

lettres, engageait Son Altesse Royale à presser son arrivée. Le 7, à sept heures du matin, Monseigneur le Duc d'Angoulême était rendu aux portes de Lérida.

La garnison formait une haie ; un détachement d'officiers supérieurs vint au-devant du Prince. Les maisons étaient ornées de draperies blanches et de guirlandes de fleurs. Les Espagnols, dans l'ivresse que leur inspirait la présence d'un Bourbon, oubliaient la cause fatale qui le ramenait parmi eux.

La foule des habitans accourant sur les pas de Monseigneur le Duc d'Angoulême, se renouvelait de ville en ville, de village en village, et lui forma un cortége nombreux jusques à Sarragosse.

A son approche de cette ville, le capitaine-général Palafox fit sortir sa cavalerie, reçut le Prince, et le conduisit à l'hôtel du comte de Fuentès, préparé pour recevoir Son Altesse Royale.

Peu d'instans après son arrivée, le Duc d'Angoulême se rendit à la métropole, accompagné des autorités et au milieu d'un concert de bénédictions. Son Altesse Royale parcourut ensuite la ville, et ne put voir sans attendrissement les débris des superbes édifices qui attestent les ravages de l'usurpateur et l'héroïsme courageux des Espagnols.

Un banquet splendide fut offert au Prince. Les santés des Rois de France et d'Espagne y furent portées et confondues; les Espagnols les unissaient

dans leurs toasts, ne les séparant pas dans leurs cœurs.

A Guadalaxara, on avait disposé l'hôtel du Duc de l'Infantado; mais Monseigneur le Duc d'Angoulême ne s'y arrêta que peu d'instans, et se rendit à Alcala, où il trouva de nouvelles preuves de l'affection de Sa Majesté Catholique.

Entrée du Prince à Madrid.

Le vendredi 12 mai, Son Altesse Royale, sous le nom de Comte de Châtelleraut, arriva dans la soirée à Madrid, et descendit à l'hôtel de l'ambassade de France, où elle reçut les honneurs réservés aux Infants d'Espagne et aux fils de France.

Réception de S. A. R. par Ferdinand VII.

A neuf heures du soir, le prince de Montmorenci accompagna Monseigneur le Duc d'Angoulême au palais

de Sa Majesté Catholique. Le Roi et les Infants vinrent, jusque dans le vestibule, au-devant de Son Altesse Royale. Sa Majesté se jeta dans ses bras, et la pressa sur son sein. Les cœurs de ces nobles Princes, également éprouvés par le malheur, confondirent leurs battemens. Ils étaient dignes de s'entendre !....

Ferdinand VII salua, du nom d'*Intrépide*, le Héros du Midi, rendit grâce à la Providence de l'avoir sauvé, lui souhaita et lui prédit « de meilleurs « jours. »

Ce vœu devait être rempli ; déjà le Ciel, dans les combats, pendant sa captivité et jusque sur les flots, avait veillé sur Monseigneur le Duc d'Angoulême.

Arrivée subite d'un agent secret de Buonaparte au port de Cette.

Un homme, d'une monstrueuse célébrité par la haine qu'il porte aux Bourbons, et souvent employé dans les expéditions de confiance du ressort de la haute police de Buonaparte, était arrivé subitement à Cette, peu d'instans après le départ de Monseigneur le Duc d'Angoulême, et se rendit précipitamment sur le rivage. Il ne parut, il est vrai, ostensiblement chargé d'aucune mission; mais sa seule apparition aurait un instant plus tôt excité de bien vives alarmes: heureusement les voiles du *Scandinava*, enflées par un vent propice, l'avaient déjà entraîné hors des atteintes de la variation d'une volonté ennemie *.

* Le Roi, par son ordonnance du 5 avril 1816, qui met la ville de Cette au nombre de ses bonnes villes,

Présomptions basées sur la violation de la foi militaire.

Au défaut de certitudes la combinaison de plusieurs faits, rapprochés les uns des autres, donne par fois de la consistance au soupçon.

Le séjour (au Saint-Esprit) du général Corbineau, aide-de-camp de Buonaparte, porteur d'*ordres particuliers*; la marche du Prince, calculée de manière à ne se terminer que le soir; l'arrivée immédiate à Cette d'un agent redouté: toutes ces circonstances réunies ne laissent-elles pas un libre essor aux conjectures?

accorde à son maire (M. Ratyé fils) le titre de vicomte, pour avoir, à l'époque de l'usurpation, fait preuve de dévouement et de fidélité, et « surtout, y « est-il dit, en contribuant par le prompt embarque« ment de notre cher neveu le Duc d'Angoulême, à le « soustraire aux coups de l'usurpateur. »

Buonaparte n'aurait-il pas caché une intention perfide sous une apparence de bonne foi ? Ses instructions n'auraient-elles pas eu pour base de tromper l'attention en paraissant consentir à l'embarquement d'un héritier du trône, sans dessein de l'effectuer ? Et, après s'être ainsi assuré sans danger de la personne du Prince, sa translation secrète à Paris n'était-elle pas résolue pour s'en faire au besoin un ôtage précieux, peut-être même une seconde victime ?.....

La solution de ce problème n'appartient qu'à ceux qui se sont, par leur lâche trahison, associés aux conceptions du crime, comme il n'appartient qu'à cette puissance supérieure à tout, et contre laquelle viennent se briser les efforts du pouvoir le plus absolu, de

déjouer les complots ténébreux, et d'humilier l'orgueil le plus superbe.

Transcrire scrupuleusement les traités, retracer leur violation manifeste dans ce qu'ils ont de plus sacré, présenter enfin l'effrayant mais véridique tableau de ce qu'on a fait, n'est-ce pas offrir la preuve de ce qu'on aurait osé faire ?.....

Aux termes de la première convention militaire, Monseigneur le Duc d'Angoulême, sous la conduite du 10e de ligne, devait se rendre à Marseille et s'y embarquer..... Au moment de l'exécution, le général Gilli retint prisonnier le général d'Aultanne, et dévoila ainsi l'intention inique qu'il avait cachée sous une garantie proposée par lui-même.

La seconde convention désignait le port de Cette. Il fut stipulé qu'immédiatement après la signature du traité, le Prince partirait pour cette ville, et recevrait sur son passage les honneurs dus à son rang.

Quel départ !... On l'arrête au Saint-Esprit.... Son sort est compromis !....

Quels honneurs !.... On le dépouille; une main avide et sacrilége va jusque sur le cœur du héros lui arracher le portrait de Madame !..... Ange de bonté ! Héroïne de vertu ! quand la trahison te forçait à t'exiler une seconde fois de la terre natale, ton image pure et adorée devait du moins trouver un refuge dans ce dernier sanctuaire de l'honneur !......

L'escorte du Prince devait être com-

posée de militaires soumis à une sévère discipline... Elle fut livrée à une soldatesque grossière, qui mêlait l'injure au cri de la rébellion.

Les officiers de l'armée royale devaient être honorablement traités, et libres de donner leur démission... Rien n'égale les vexations qu'on leur fit éprouver.

Ils devaient conserver leur épée.... Celle même de Monseigneur le Duc d'Angoulême devint la proie d'un chef de révoltés. *

* Le même chef d'escadron qui, à la tête du bataillon sacré des officiers à demi-solde, provoqua à Nîmes la rébellion des troupes par ces mots :

« Soldats, l'empereur est à Paris ; nous ne devons « regretter que l'instant où nous ne l'avons pas « servi. *Vive l'empereur !* »

La sûreté de l'armée entière fut expressément stipulée.... Quel fut le résultat de la confiance de ces braves Volontaires Royaux, qui sur la foi des traités déposèrent les armes ?....

Crimes commis envers les Volontaires Royaux.

Les eaux du Rhône teintes de leur sang!.... Les cachots retentissant de leurs plaintes!... Leurs corps étendus sur cette terre qu'ils voulurent préserver de l'oppression..... Voilà le respect porté aux conventions, et la protection accordée à ces trompeuses sauve-gardes reçues individuellement après leur soumission !....

Le premier pas qu'ils firent vers leurs foyers fut, pour beaucoup d'entre eux, le dernier dans le chemin de la vie.

Au pont même du Saint-Esprit

commença le supplice de ces martyrs de l'honneur.

Frappés à l'improviste et précipités dans le fleuve, les corps meurtris de de quelques-uns, soulevés par les ondes, étaient reportés sur le rivage; leurs voix expirantes demandaient du secours!..... Ils n'obtinrent qu'une mort plus prompte.....

D'autres s'attachaient aux arches du pont: leurs bras cherchaient à s'y soutenir; mais, forcés par leur faiblesse à laisser échapper cette seule ressource, ces infortunés retombaient dans les flots où se perdait, avec le bruit de leur chute, leur dernier gémissement...

Si quelques-uns se dérobaient par une prompte fuite aux premiers effets de la rage, bientôt découverts,

saisis et garrottés, ils étaient traînés dans les cachots où s'exhalaient en vain les cris que leur arrachait la douleur....

Privés de communications, succombant sous le poids des fers, éprouvant au dedans tous les tourmens de la gêne, sans perspective d'un meilleur sort, les opprimés subissaient ce qu'on appelait *les grands moyens de correction du Royalisme.*

De farouches gardiens, inaccessibles à la pitié, endurcis au spectacle de la souffrance, sourds à la voix du sang et de l'amitié, maltraitaient les amis et les parens désolés, qu'un triste pressentiment, ou une cruelle certitude, amenaient aux portes de leurs prisons. Ils accouraient, soutenus par l'espérance de les voir, de leur porter des secours....

On les privait de cette dernière consolation !.... Ils étaient venus malheureux.... Ils s'en retournaient désespérés !....

Les vexations les plus inouïes étaient tolérées.

Dans le département du Gard, les hommes qui, à Nîmes même, avant le 20 mars, prenaient des arrêtés répressifs du cri national de *vive le Roi!* entièrement libres alors dans l'exercice de leur haine contre les Royalistes, la signalaient en proscrivant les uns, en laissant les habitations des autres en proie au pillage. MM. Lahondès, Vampère, Souchon et Terme furent du nombre des proscrits.

Les citoyens les plus respectables, connus par leur attachement au Roi,

étaient en butte aux outrages d'une populace effrénée, enhardie par l'impunité. Le glaive de la Justice, devenu instrument passif, ne frappait plus le coupable.....

Des bataillons se formaient sous la dénomination d'*Ile d'Elbe*; d'autres se se faisaient appeler *libéraux actifs*. Les habitans des communes insurgées, excités par eux, se portaient aux plus cruels excès envers les amis du Roi et les défenseurs de sa cause : aucune classe n'était exempte de leur fureur.

Sans respect pour la vieillesse, sans pitié pour l'enfance, la violence s'exerçait sur tous les âges; on l'employait pour rendre le paisible cultivateur complice des attentats qui souillaient son asile champêtre.... C'est ainsi qu'à Saint-

Gilles un sexagénaire, sur son refus de livrer une hache, pour la destruction des maisons désignées au pillage, tomba percé de coups; et qu'un enfant de quatre ans, le sourire sur les lèvres, épelant à peine ce refrain français : *C'est un Bourbon*, allait être immolé, sans un gendarme moins inhumain, qui détourna le fer déjà levé sur sa tête innocente.....

Des scènes sanglantes portaient chaque jour la désolation dans quelques contrées. Près d'Uzès, Gabriel Nicolas répond aux vociférations des séditieux par ces mots : « Les Bourbons, ou la « mort! » Il meurt.... Son dernier cri exprime son dernier sentiment. *

* Le Roi a accordé à sa veuve une pension viagère de 600 fr.

De retour de leurs effroyables excursions, ces bandes féroces se livraient à des orgies terminées par l'auto-da-fé des images de la Famille Royale.....

Dans cet effrayant chaos l'ordre moral est renversé.... Des femmes, destinées par la nature aux affections douces de l'âme, à cette expansive sensibilité qui charme l'existence et console le malheur, mais dépouillées de ces vertus distinctives, perverties par des exemples domestiques, s'associent aux meurtres qui désolent leur pays, et par des forfaits se séparent à jamais d'un sexe qui donna tant de preuves d'amour à la royauté, et qui les repousse avec horreur....Ainsi les passions dépravées changent et dégradent l'espèce humaine, et

n'offrent plus à la Divinité l'image de la perfection, mais le rebut de son ouvrage.

Dans sa barbare exaspération, une jeune fille, à Saint-Chaptes, renversa d'un coup de faux un malheureux Volontaire qui, échappé à la main criminelle de son père, venait chercher près d'elle un refuge protecteur.

Sur les bords du Rhône, la commune de Sainte-Foix fournit un bataillon de révoltés, conduits par une femme que le séjour des camps, pendant la campagne de Moscou, avait entièrement corrompue et familiarisée avec la destruction.

Le Gard fut aussi témoin du délire révoltant de quelques femmes mêlées

aux rassemblemens armés qui, dans un atroce égarement, parcouraient les campagnes et allaient *à la chasse des Volontaires Royaux.*

Ces hordes farouches étaient servies dans leurs fureurs par des brigades de gendarmerie à l'affût des Volontaires Royaux. Acharnés à leur poursuite, ces sbires cruels insultaient à la douleur des familles des objets de leur redoutable inquisition. Ils épiaient leurs démarches; et, attentifs à leurs plus secrètes actions, c'était sur leurs traces qu'ils découvraient les cavités des montagnes, les grottes souterraines, seules retraites de ces infortunés, qui avaient cru y trouver un abri, et se voyaient tout à coup arrachés des bras de leurs

amis, pour tomber dans les chaînes de la tyrannie *

* J'ai aussi éprouvé toute la barbarie de ces agens du despotisme, et je serais devenu deux fois leur victime, sans quelques fidèles serviteurs du Roi, dont l'énergique assistance m'arracha à leurs serres cruelles et au supplice qu'ils me réservaient.

Aidé, dans la résistance que j'opposai à des Gendarmes, par le courrier de la malle de Mende à Florac, je fus près de ce lieu soustrait à leurs attaques; et, par les soins d'un habitant d'Uzès, j'échappai encore de leurs mains. Mon cœur avait besoin de le connaître : M. Maiffredy-Robernier, maire d'Uzès, le désigna à ma reconnaissance, et m'apprit que l'arboration du drapeau blanc dans cette ville avait été suivie de l'expulsion de cette gendarmerie. Ce fut un des premiers actes par lesquels ce digne et zélé administrateur signala la reprise de ses fonctions, même avant le retour du Roi dans sa capitale. Voici ses expressions :

« C'est le sieur Rieu qui vous a accueilli lors de « votre retour de l'armée royale du midi; il s'est très-

Partout les amis du Roi trouvaient un égal acharnement et des tortures différentes.

Près du pont d'Avignon, et à la vue même du toit paternel, plusieurs Volontaires Royaux furent atteints et massacrés.....

Au pont de Servies on se précipita sur l'un d'eux; on le dépouilla; et, après l'avoir étroitement lié, on lui arracha les yeux avec la pointe d'un sabre.... Ainsi mutilé, l'infortuné fut laissé expirant sur la voie publique.....

« bien souvenu des procédés durs de la gendarmerie « à votre égard. C'est depuis le 2 juillet, jour où j'ai « repris l'exercice de mes fonctions et fait arborer le « drapeau blanc à Uzès, que nous sommes délivrés de « la tyrannie de cette gendarmerie, digne suppôt de « l'usurpateur. »

Tout fer tranchant servait d'instrument pour ôter la vie à ces victimes du devoir.

Deux élèves de la Faculté de Médecine de Montpellier, dignes émules des fidèles Volontaires de l'Ecole de Droit de Paris, faisaient partie des bataillons royaux : surpris dans un chemin tortueux, ils tombèrent percés de plusieurs coups de couteau.... Les assassins avaient fui; mais, prudemment atroces, ils revinrent, dans l'ombre de la nuit, imprimer sur ces cadavres à peine refroidis, la trace des baïonnettes pour en dénaturer les blessures.....

Les temples de la religion n'offraient plus un abri à ses ministres; des mains sacriléges les frappaient jusqu'aux pieds des autels.... Et tandis que le sang fu-

mant de la victime appelait la vengeance terrestre sur ses bourreaux, la prière du pardon qu'elle implorait pour eux de l'Eternel, s'élevait au Ciel avec son dernier soupir.... Ainsi le souvenir d'une longue carrière, consacrée à l'exercice de toutes les vertus, ne put soustraire au fer meurtrier, ni l'abbé d'Esgrigny, ancien vicaire-général de Nîmes, ni le vénérable pasteur de Marvejolz; tous deux reçurent la palme du martyre....

Au milieu de cette tempête politique, les convulsions anarchiques ébranlèrent jusque dans ses fondemens l'édifice de notre civilisation.

Etranger malheureux, qu'un sort contraire retint sur ce théâtre de désolation, tu te demandais, glacé d'effroi:

est-ce la France?..... Et vous, peuplades sauvages, que notre orgueil appelle barbares, vous qui déifiâtes les vertus hospitalières, comment nommeriez-vous les contrées de notre patrie où l'hospitalité ne fut qu'un appât trompeur offert à la confiance, une embûche dressée à la bonne foi?.....

Féroces habitans d'Yeusel et d'Arpaillargues, vous qui fournîtes cet exemple, que répondrez-vous aux pères désolés, aux mères inconsolables de ces braves et fidèles Volontaires Royaux que vous attirâtes dans vos demeures écartées, au moment de leur détresse, sous le masque d'une compatissante humanité?...... Que leur répondrez-vous quand ils vous redemanderont leurs fils?... Imiterez-vous le silence de

cette nuit horrible, qui ne fut pas même troublée par les cris de ces infortunés que vous fîtes passer du sein d'un sommeil paisible dans les bras de la mort?.... Que leur répondrez-vous ?.... Un tombeau sanglant est creusé sous le toit où vous leur offrîtes un abri protecteur !....

On se sent défaillir au souvenir douloureux de tant d'atrocités; l'âme, flétrie par ces déplorables récits, éprouve le besoin de s'arrêter sur de moins affligeantes images; l'œil fatigué se détourne avec horreur de ces peintures déchirantes, et cherche à se reposer sur le tableau consolant des mœurs pures et des douces vertus.

Conduite généreuse et hospita-

Le spectacle le plus touchant s'offrait aux regards depuis Uzès jusqu'à

Villefort. Des habitans de tous les sexes, de tous les âges, avaient quitté leurs demeures rustiques; épars dans la campagne, ils se portaient alternativement en observation sur les bords des chemins détournés et sur les hauteurs, d'où leurs regards inquiets embrassaient une plus vaste étendue.

lière des habitans de plusieurs contrées méridionales.

Ils épiaient l'apparition du voyageur, et celui dont la vue plus subtile l'apercevait le premier, annonçait son approche en élevant et agitant un mouchoir. A ces signaux, que l'on pourrait nommer les télégraphes de la tendresse alarmée, répétés de montagnes en montagnes avec une indicible rapidité, des familles entières se précipitaient en silence, et se groupaient autour du passager.

Toutes les voix s'élevaient à la fois dans l'empressement avide de connaître le sort de l'époux, du père, des enfans, que le devoir et leur amour pour le Roi avaient réunis sous les bannières d'un fils de France.

On s'informait avec anxiété de la destinée de ces objets des plus chères affections ; et l'impatience de tous, en prolongeant l'incertitude, retardait le moment d'une réponse rassurante ou fâcheuse, qui devait porter dans chaque cœur la douleur ou la consolation.

Si le voyageur était du nombre des Français fidèles et persécutés, l'intérêt qu'il inspirait s'accroissait en proportion de ses dangers. Dans la crainte d'arrêter ses pas, on marchait avec lui, et l'on récompensait les moindres détails

par l'indication d'une route dérobée, d'un itinéraire plus favorable à sa course fugitive.

De temps en temps, de petits pelotons de Volontaires se montraient dans les gorges des monts escarpés, quelquefois armés, mais le plus souvent entièrement dépouillés ; alors l'attentive bienveillance allait au-devant d'eux, et présidait aux secours que leur prodiguait la douce compassion.

La simple bure pour les vêtir, le pain du labeur, un laitage salutaire, des alimens grossiers, mais réparateurs de leurs forces épuisées ; une paille fraîche, et surtout le repos qu'à la faveur de l'obscurité on pouvait goûter sans trouble sous leur chaume ; voilà les offrandes modestes, mais précieuses, de ces

hommes généreux. Nés dans une condition rapprochée du malheur, ils savaient y compatir; bienfaisans jusqu'à l'imprévoyance, ambitieux de sacrifices, celui à qui il restait le moins, pauvre de biens, mais riche d'avoir offert le plus, se montrait fier de son dénuement.... Ainsi que l'orgueil, le cœur a son ostentation!

Les pasteurs, dont la morale pure avait fait germer l'amour des principes vertueux inséparables de l'amour de nos Rois, et dont les exhortations persuasives avaient excité un zèle ardent pour la cause sacrée du trône, donnaient l'impulsion aux sentimens d'une bonté affectueuse et secourable.

Leurs tables frugales, leurs demeures hospitalières, étaient ouvertes à toute

heure ; chez eux, ces ressources permanentes devenaient dans chaque lieu, les étapes assurées du courage malheureux.

Dans les vallées de Saint-Ambroise, le vénérable curé de Bajac avait donné l'exemple ; ce vertueux ecclésiastique calmait les maux de l'âme par de pieux encouragemens, en même temps qu'il consacrait au soulagement des douleurs physiques, l'étude approfondie qu'il avait faite des plantes amies de l'homme.

Au sein des calamités générales, l'humanité, fille d'une religion consolatrice, semble placée par les soins d'une sage providence sur le chemin aride de la vie, pour en adoucir le voyage ; ainsi que cette fleur bienfaisante, dont le calice recèle les trésors

d'une source limpide, qui naît et se trouve sur les pas du voyageur altéré, au milieu des sables brûlans du désert.

Retour des Volontaires Royaux dans leurs foyers.

Assez heureux pour échapper aux dangers d'une rencontre fâcheuse, le Volontaire qui rentrait dans le sein de sa famille, en était accueilli avec transport. Après les premiers momens donnés aux doux épanchemens de la tendresse, on l'examinait avec attention : des regards désireux des preuves de sa vaillance, cherchaient à découvrir sur lui quelque signe honorable. Celui que son courage avait plus particulièrement associé à la gloire du Prince, et qui avait été décoré par sa main, entr'ouvrait alors son habit et y montrait sa croix avec un noble orgueil, fixée sur son cœur palpitant encore au souvenir de

l'action qui la lui avait méritée sur le champ de bataille.

Si de glorieuses blessures en distinguaient un autre, on l'en félicitait : « Sois fier maintenant » disait une Lacédémonienne à son fils qui avait perdu une jambe en combattant : « tu « ne pourras faire un pas qu'il ne te « rappelle ta valeur. »

Le même sentiment animait les mères dans le Midi de la France. Une d'elles, en voyant son fils unique grièvement blessé, lui adressait avec orgueil ces mots : « Tu peux désormais marcher « de pair avec un gentilhomme : ton « sang s'est ennobli en coulant pour « ton Roi. »

Chaque soir, les familles rassemblées bénissaient les enfans qui s'étaient

dévonés à la cause légitime ; la tendresse était sans pusillanimité : de nobles insinuations relevaient le courage abattu sous le poids de l'adversité.

L'homme qui tombe inopinément dans un précipice, d'abord étourdi de sa chute, reste immobile ; mais, bientôt rendu à lui-même par le froissement douloureux qu'il éprouve, il retrouve, avec l'usage de ses sens, ce sentiment conservateur de la vie qui le pousse impérieusement à employer les forces qui lui restent pour chercher les moyens de sortir de l'abîme, et il proportionne à l'excès du péril l'énergie dont il a besoin pour le surmonter.

Dispositions favorables des habitans du Midi, entre-

Le premier instant de la persécution fut à la consternation : le second réveilla dans tous les cœurs le dé-

sir de s'affranchir d'un odieux esclavage.

tenues par Monseigneur le Duc d'Angoulême.

Quoiqu'éloigné de la France, Monseigneur le Duc d'Angoulême ne cessait de veiller sur elle. Ses délégués parcouraient les départemens et entretenaient l'espoir qui mène au succès.

Une correspondance active et journalière informait Son Altesse Royale du résultat des efforts de ses mandataires. *

Ces communications avertissaient le Prince que des compagnies secrètes, organisées d'après ses ordres, formaient une chaîne non interrompue jusqu'aux

* Les difficultés n'arrêtaient point le zèle : M. Jules Ballot, quoique blessé sur la frontière en portant une dépêche, n'en remplit pas avec moins d'exactitude la mission dont il était chargé.

frontières de l'Espagne, tandis que des intelligences établies dans les villes principales, y préparaient le mouvement libérateur.

L'antique cité où un fils de Saint-Louis fixa le siége de son Gouvernement, les contrées qui le virent triompher, la ville qui l'admira si grand dans son malheur, le port qui le reçut après cette cruelle épreuve ; enfin toutes les provinces méridionales, fortes de ces souvenirs, bravaient les fureurs de l'usurpateur, et jusque sous les baïonnettes de la tyrannie, appelaient le héros du Midi.

Missions infructueuses des proconsuls de Buonaparte.

Les proconsuls de Buonaparte trouvaient partout, dans ces contrées, des traces du passage de Monseigneur le Duc d'Angoulême. L'un d'eux, en-

voyé à Marseille pour connaître l'esprit de cette ville, écrivait à son maître : « Sire, il n'y a ici que le drapeau tri-« colore et moi qui sommes pour votre « Majesté. »

Dès le 25 juin Marseille rompit ses chaînes *, et bientôt le signe de deuil (le drapeau noir) arboré par les troupes rebelles, dans l'accès d'un furieux délire, fut remplacé par l'étendart royal. Arboration du drapeau blanc dans le Midi.

Carpentras et Avignon suivirent l'exemple de Marseille. A Cette, à Montpellier, à Nîmes, dans toutes les villes de l'Hérault et du Gard, le cri

* Les soins réunis du marquis de Rivière et du comte Loverdo affranchirent le département des Bouches-du-Rhône, dont l'administration provisoire fut confiée au marquis d'Albertas.

de la restauration étouffa celui de la révolte. *

De département en département, les mandataires du Prince tenaient des forces en réserve, et leurs opérations s'étendaient progressivement jusqu'au centre de la 19[e] division militaire (Lyon) où agissaient les chasseurs d'Henri IV.

Les moyens des rebelles se trouvaient paralysés ; en vain ils firent des appels, on n'y répondit qu'en arborant le drapeau blanc.

C'est ainsi que tout le Midi se pré-

* Le marquis de Montcalm, à la tête d'un corps de Volontaires Royaux formé à Cette, marcha sur Montpellier, repoussa les séditieux, et les royalistes respirèrent. Animés du même zèle, les colonels Magnier et Lambot obtinrent les mêmes résultats dans les départemens du Gard et de Vaucluse.

parait à recevoir le vainqueur de la Drôme.

Près des frontières de l'Espagne (à Muret et Cintegabelle), une armée s'était organisée et se tenait prête à marcher sous le commandement du baron de Damas.

Ralliement des Volontaires Royaux sur les frontières de l'Espagne.

Un corps d'élite, composé d'officiers français, s'était avancé au devant du Prince, jusque dans les montagnes des Pyrénées.

La nouvelle du retour de Monseigneur le Duc d'Angoulême se répandit. On était avide de revoir ce Prince magnanime : et, le 21 juillet, une haie de Volontaires Royaux se trouva formée depuis Toulouse jusqu'aux limites du royaume.

Rentrée du Prince en France.

En touchant le sol français, les regards du Prince se fixèrent sur deux militaires qui s'étaient avancés sur la frontière pour être des premiers à lui présenter les armes : c'était deux soldats du 10e de ligne, de ce régiment valeureux et fidèle, dont chaque brave rappelait à Son Altesse Royale de si glorieux souvenirs.

De Puy-Cerda à Toulouse, la marche de Monseigneur le Duc d'Angoulême ne fut qu'une fête continuelle : l'allégresse publique en fit les frais ; elle embellit le séjour du Prince dans son Gouvernement, et les vœux et les bénédictions de la population entière du Midi le suivirent aux pieds du trône.

Récapitulation.

Tels furent les heureux résultats de l'armée royale du Midi. Sa conduite mi-

litaire pendant son activité, le sort qu'elle éprouva après son licenciement, la constante persévérance de ses sentimens dans le malheur, et son énergie dans toutes les chances de la fortune.

Telle fut cette armée qui, en donnant aux habitans méridionaux l'occasion de se prononcer, apporta un premier obstacle aux projets de Buonaparte sur l'Italie, et, par cet heureux retard, prévint peut-être les grands événemens sur lesquels il osait compter pour amener l'affaiblissement des forces de la coalition européenne.

Telle fut enfin cette armée royale, dont la noble ambition ne voulut partager qu'avec un fils de saint Louis l'honneur de sauver le trône de ses descendans, et qui, sous le commande-

ment de Monseigneur le Duc d'Angoulême, quoiqu'elle fût arrêtée dans son essor, eut une si grande influence sur les destinées de la France.

Les pages de notre Histoire s'enorgueillissent du nom de ce Prince, et la patrie reconnaissante, retenue dans l'expression de son hommage, par le vœu et le refus touchant de son auguste père *, interprète de ses sentimens,

* « Si mon fils avait eu le bonheur de déployer « contre les ennemis extérieurs de la France le cou- « rage que vous voulez honorer en lui, une telle ré- « compense mettrait le comble à ma satisfaction et à « la sienne; mais, Français, prince français, le Duc « d'Angoulême peut-il oublier que c'est contre des « Français égarés qu'il a été forcé de combattre?..... « Permettez, messieurs, que je refuse pour mon fils des « remercîmens acquis à ce titre. » (*Paroles de S.A.R. Monsieur dans la séance de la Chambre des Pairs du mercredi* 25 *octobre* 1815.)

confie à la postérité la tâche douce et sacrée de lui décerner le laurier national que sa gloire a fait refleurir pour que l'honneur français pût encore s'en parer.

SOMMAIRE.

Époque de la formation des Chasseurs d'Henri IV. — Influence du nom du Héros Béarnais. — Conseil d'administration. — Plan d'opérations. — Premiers enrôlemens. — Réunion projetée dans la Vendée et le Midi. — Continuation d'enrôlemens après le licenciement de l'armée de Monseigneur le Duc d'Angoulême. — Points divers sur lesquels on opérait. — Arrivée en Suisse du premier détachement de Chasseurs d'Henri IV. — 19e division militaire; centre d'opérations. — Projet de s'emparer de Lyon. — Promotion du colonel comte d'Espinchal (Hippolyte). — Ses dispositions. — Intelligences dans la place. — Délation du plan d'opérations des Chasseurs d'Henri IV. — Suites funestes qui en résultent. — Nouvelles instructions. — Rassemblement à Oullins. — Arrestation de cinquante-sept Chasseurs d'Henri IV. — Conduite courageuse des habitans du Forez. — Chevrières, quartier-général des Chasseurs d'Henri IV. — Prise de la ville de Chazelle. — Désarmement de la gendarmerie. — Délivrance de trente-deux soldats du 20e de ligne, et leur incorporation dans les Chasseurs d'Henri IV. — Entrée à Duern. — Prise de Grézieux. — Arrestation d'estafettes. — Mesures tendantes à affranchir le pays. — Reddition volontaire des villes de Feurs, de Panessière, et de plusieurs communes rurales du département de la Loire. — Dispositions hostiles des autorités rebelles. — Occupation de la ville d'Aubepin par les Chasseurs d'Henri IV. — Soumission de Saint-Simphorien-le-Château. — Marche des troupes rebelles sur Saint-André. — Défection des soldats délivrés à Chazelle. — Suites de cette défection. — Désordre des rebelles. — Combat des Halles. — Affaire du Fenouil. — Retranchemens dans les montagnes de Rantalou. — Affaires journalières. — Communication du comte de Bubna, commandant en chef l'armée alliée du Sud. — Suspension des hostilités. — Résumé général. — Conduite civile et militaire des Chasseurs d'Henri IV, avant et après leur licenciement.

ARMÉE ROYALE

DU CENTRE.

CHASSEURS D'HENRI IV.

Nous aous touts à tout james, per nostre Henric et sous fils.

Nous sommes tous, à tout jamais, à notre Henri et à ses descendans.

Inscript. béarn.

Epoque de la formation des Chasseurs d'Henri IV.

NON loin du berceau d'Henri IV, dans ces contrées voisines des montagnes du Béarn, où le souvenir des traits les plus saillans, comme des actions les plus simples de ce modèle des bons Rois, se perpétue d'âge en âge ; tandis qu'on admirait les efforts héroïques de l'au-

guste fille de nos Rois ; tandis qu'une portion des départemens méridionaux secondait la valeur magnanime de Monseigneur le Duc d'Angoulême, et que les braves Vendéens s'armaient de nouveau pour la défense du trône, les Chasseurs d'Henri IV, ne leur cédant ni en zèle, ni en intrépidité, ni en sacrifices, se formaient dans les lieux mêmes où la trace de la fidélité semblait s'être perdue.

Influence du nom du Héros Béarnais.

Nous possédions un nouvel Henri, il fallait le défendre contre une nouvelle ligue; le nom du Héros Béarnais était un appel à la loyauté, une garantie à l'honneur, une sommation au courage. Il imprimait le besoin, il imposait l'obligation de rétablir dans son héritage le monarque chéri qui, avec

l'image de ses vertus, nous offrait aussi l'exemple de ses malheurs.

La constance courageuse qui a caractérisé les entreprises des Chasseurs d'Henri IV, les preuves multipliées du dévouement sans bornes de ces détachemens formant seuls l'armée royale du centre, le but national qu'ils s'étaient proposé, leurs marches, leurs attaques, se placent avec honneur parmi les faits d'armes et les traits de royalisme dont s'enorgueillissent plusieurs départemens de la France.

Conseil d'administration.

Dès le 14 mars, un conseil d'opérations fut établi, et composé d'officiers distingués par leurs talens militaires, et connus par leur attachement à la monarchie. De ce nombre étaient MM. le chevalier Coffin de Rony, ancien offi-

cier de Berchini, le lieutenant-colonel Martin, le baron Van-Heyden, adjudant-général, prisonnier d'état sous Buonaparte.

Le 18 du même mois, l'organisation des Volontaires Royaux Chasseurs d'Henri IV fut mise sous les yeux de Sa Majesté, (*a*) qui daigna en témoigner sa satisfaction par l'organe du ministre de sa Maison ; et bientôt, sous les auspices de Son Excellence Monseigneur le duc de Feltre, commencèrent les opérations des Chasseurs d'Henri IV : y rattacher le nom de ce ministre, c'était exciter leur émulation par l'exemple du plus noble dévouement.

Les Chasseurs d'Henri tinrent à cette époque désastreuse un des fils bienfai-

sans qui aidèrent les hommes égarés à sortir du labyrinthe de la trahison, pour rentrer dans le sentier du devoir. Ils étaient particulièrement destinés à être répartis dans l'intérieur, et pour prendre, dans la plus grande étendue possible, les mesures favorables à la cause royale, d'après l'ensemble d'un plan basé sur des combinaisons graduées.

Plan d'opérations.

« Sur les lignes rapprochées des ar-
« mées royales, choix de mots d'ordre
« analogues au service journalier.

« Enrôlemens secrets, formation de
« compagnies prêtes à se mobiliser au
« premier appel.

« Répartition de délégués destinés à
« rattacher les opérations.

« Etablissement de comités pour en
« faciliter l'exécution.

« Détermination des mouvemens, et
« ordres de marche des divers détache-
« mens.

« Occupation, au nom du Roi, des
« communes rurales rapprochées des
« chefs-lieux.

« Sommation aux villes départemen-
« tales de se rendre; en cas de refus,
« attaque, et, au moyen de la réunion
« des forces déjà en activité aux com-
« pagnies secrètement organisées dans
« leur sein, amener leur soumission.

« Désarmement de la gendarmerie
« rebelle.

« Remplacement provisoire des au-
« torités locales, par les membres des
« comités choisis parmi les Français

« fidèles jouissant, dans chaque lieu,
« d'une estime aussi générale que mé-
« ritée.

« Promulgation des ordonnances du
« Roi et des actes du Gouvernement
« légitime.

« Enfin, par des progrès rapides,
« s'approcher des villes du premier
« ordre, profiter, pour s'en rendre
« maîtres, de la présence des armées
« rebelles sur les frontières.

« S'emparer, pour le service du Roi,
« des travaux et des préparatifs de
« guerre ordonnés par l'usurpateur,
« et opérer, sans aucun secours étran-
« ger, l'heureuse révolution qui, en
« ramenant, par le seul concours des
« armées royales, un petit-fils d'Hen-
« ri IV sur le trône de ses pères, pro-

« clamât aux yeux de l'Europe, la « gloire, l'indépendance et le bonheur « de la France. »

Telle fut la perspective offerte aux Chasseurs d'Henri IV, et le noble dessein qui anima, dès leur création, les phalanges royales : déjà leur zèle actif en avait commencé l'exécution, quand la force des événemens et la volonté du Roi leur firent poser les armes.

Premiers enrôlemens.

C'est à l'instant que de vils mercenaires accompagnaient la marche ténébreuse de l'usurpateur, qui croyait ressaisir son pouvoir tyrannique en s'approchant de cette cité, naguère le séjour du Souverain légitime, que s'effectuèrent, dans la Capitale, les premiers enrôlemens des Chasseurs d'Henri IV. Les circonstances

devenant impérieuses, ils furent répartis dans les corps de la Maison militaire du Roi, pour ne former qu'un seul rempart autour de sa personne sacrée.

L'invasion de Buonaparte consommée, les chefs de l'organisation se répandirent dans divers départemens. (*b*)

Ils exercèrent une surveillance active dans les provinces, observèrent l'esprit qui les animait, s'assurèrent des secours qu'on en pourrait tirer, comme des obstacles qu'elles offriraient à vaincre. (*c*)

Réunion projetée dans la Vendée et le Midi.

Des noyaux formés sur divers points rapprochés des départemens méridionaux et limitrophes de la Vendée, étaient prêts à se mobiliser et à se réunir sous les drapeaux de Monseigneur le Duc d'Angoulême, lors-

que les suites de la trahison amenèrent la dissolution de l'armée royale du Midi.

Continuation d'enrôlemens après le licenciement de l'armée de Monseigneur le Duc d'Angoulême.

Les efforts des Chasseurs d'Henri IV acquirent plus d'énergie par l'issue désastreuse des événemens qui avaient d'abord fait naître tant d'espérances ; leur élan s'augmentait encore par les récits des soldats de l'armée de Son Altesse Royale, pleins de reconnaissance au souvenir de tous les sacrifices du Prince, et enflammés d'admiration pour la valeur brillante qu'il avait déployée à leur tête.

Combien cet enthousiasme a été favorable pour rallier une partie de ces Français éprouvés, et pour les réunir aux Volontaires Royaux qui, sous le nom du bon Henri, furent des premiers

enrôlés et des derniers à poser les armes, qu'ils honorèrent par leur constant dévouement !

Non-seulement cet accroissement, mais l'organisation entière des Chasseurs d'Henri IV devint l'ouvrage de Monseigneur le Duc d'Angoulême, par l'ascendant qu'exerçait encore, malgré son éloignement, le souvenir de ses vertus héroïques dont tous les cœurs restaient pénétrés.

On se réunissait en secret pour préparer de nouvelles mesures, calculer les ressources, et assurer les moyens de toujours servir la cause du Roi; on jurait de lui rester fidèle, et les malheurs de la France imprimaient à ce serment un caractère plus sacré.

Points divers sur lesquels on opérait.

Grâces aux soins et au zèle de tous ceux qui avaient concouru à la formation des Chasseurs d'Henri IV, cette organisation ne tarda pas à s'étendre par la division des pouvoirs, et par des enrôlemens secrets, qui furent bientôt assez multipliés pour éclairer dans l'est, le midi et l'ouest, une portion considérable de la France. (*d*)

L'attention de ces nobles apôtres du royalisme se porta sur différentes parties de l'administration : presque tous agirent efficacement.

Le chevalier Coffin de Rony avait tenu et inspecté la ligne de Paris à Bordeaux, et signalé son passage dans les villes principales, par des actes d'autorité, et notamment à Orléans, à Blois, à Tours et à Angoulême ; il sut imposer

aux instigateurs de la rébellion, en déployant une fermeté qui, si elle n'eut pas tout le succès qu'il désirait pour le triomphe de la cause du Roi, lui acquit du moins de nombreux défenseurs.

Satisfait des moyens qu'il avait préparés dans cette direction, il revint sur le département de Seine-et-Oise, où déjà, par la subdivision de ses pouvoirs, il existait un foyer de braves dont le nombre s'accrut par la continuité de ses soins vigilans.

De son côté, l'adjudant-général baron Van-Heyden, dans les départemens circonvoisins de la Vendée, avait rallié, dès leur entrée en France, divers détachemens suisses et bavarois, faits prisonniers en Espagne. Pour les attacher au service du Roi, il avait profité de

l'avantage que lui donnaient l'habitude de leur langue et un long service dans leur pays.

De Paris à Calais, des hommes dévoués, mis en activité par le baron Van-Heyden, agirent aussi dans le même but, et le suppléèrent, lorsque, par suite de la haine particulière que lui portait l'usurpateur, il fut de nouveau arrêté.

M. Champion de Villeneuve, fils du ministre de ce nom sous Louis XVI, avait parcouru la Champagne, l'Alsace et la Lorraine; il s'était adjoint de braves militaires proscrits par Buonaparte, ou revenant de la Sibérie, entre autres, MM. Frère et Ledru; ce dernier, officier dans la légion Lithuanienne, a montré un courage et une fidélité héréditaires dans sa famille.

MM. Paul et Ricou avaient été placés en observation sur les frontières du Nord.

Sur les limites de la Vendée, M. Milsan, déjà avantageusement connu par le procès du général Pichegru, et qui, de concert avec M. de Fremont, chevalier de Saint-Louis, avait mobilisé les Volontaires Royaux de la ville de Nantes, les attacha en partie, après leur licenciement, à l'organisation des Chasseurs d'Henri IV, et les tint pendant long-temps au pouvoir de l'armée royale.

M. Réguis reconnut les dispositions des Marseillais, et d'utiles auxiliaires, MM. Sabarot, Juventin et Roland, sur divers points méridionaux, recueillirent les débris de l'armée de Monsei-

gneur le Duc d'Angoulême, pour les réunir aux phalanges d'Henri IV.

Dans les départemens de l'Est, si importans par leur position, des Chasseurs d'Henri IV furent répartis jusqu'en Suisse, et postés de manière à s'assurer les moyens de franchir la ligne rebelle; ils entretinrent des communications actives avec l'armée royale de l'Est.

M. Boisset (de Saint-Marcelin), ardent serviteur du Roi, persécuté sous la tyrannie, voulant mériter l'honneur de sa proscription, se porta dans ces départemens, reconnut les routes, et, de distance en distance, fixa les lieux d'étapes, et traça l'itinéraire d'une nouvelle émigration française.

Secondé dans les départemens de

l'Isère et du Rhône, par MM. Devoux, ancien chevalier de la Couronne à l'armée de Condé, Robert, brigadier des Gardes-du-Corps, et Desiré Duvernay, M. Boisset effectua de nombreux enrôlemens destinés à porter par leur présence, tant à Gand qu'à l'armée de l'Est, l'hommage des bataillons royaux dont ils faisaient partie, et la garantie du noble mobile qui animait dans l'intérieur les défenseurs du trône (*e*).

Arrivée en Suisse du premier détachement de Chasseurs d'Henri IV.

Le premier détachement de la ville de Lyon, commandé par M. Bettend, fut arrêté à la Tour-Dupin; mais il triompha, par sa bonne contenance, des obstacles que lui opposa la gendarmerie rebelle, et arriva en Suisse au milieu des acclamations du peuple. Bientôt, incorporé dans l'armée de

l'Est, il fit connaître, par ses actions au champ d'honneur, les services que l'on pouvait attendre de l'organisation entière des soldats d'Henri IV (*f*).

19e division militaire; centre d'opérations.

A l'approche de l'instant marqué par les premiers engagemens libérateurs de la France, attentifs aux événemens, et pour agir conformément à l'intention royale, les Chasseurs d'Henri IV cherchèrent à concentrer leurs forces; la dix-neuvième division militaire fut choisie de préférence pour l'un des points principaux d'opération.

Dejà vingt-cinq chefs de peloton, placés dans les différens quartiers de la ville de Lyon, avaient ouvert des contrôles; dans peu de jours on compta onze cent neuf enrôlemens; des familles entières s'empressaient d'accourir.

M. Bossens, sexagénaire, s'inscrivit avec trois de ses fils: cet homme respectable s'était déjà distingué au siége de Lyon, et ses enfans marchèrent sur ses traces.

Bientôt douze mille cartouches furent fabriquées, une pièce de canon tenue en réserve pour le service du Roi *, et neuf cents fusils rassemblés et mis en état d'armer autant de braves.

La perspective qui souriait aux Chasseurs d'Henri IV, était d'imprimer à la ville de Lyon un mouvement Projet de s'emparer de Lyon.

* M. Etienne, habile serrurier de Lyon, avait fabriqué cette pièce de canon au moyen d'un procédé de son invention : Monseigneur le Duc d'Angoulême daigna en témoigner sa satisfaction lors de son passage à Lyon : depuis, le modèle en a été déposé à Vincennes.

qui réveillât la mémoire héroïque des Lyonnais fidèles, et animât la génération nouvelle d'une existence rétrograde. En identifiant à ce souvenir un même sentiment, et un courage égal à celui de leurs pères, ils eussent exhumé la gloire de ces martyrs du royalisme, ensevelie avec eux sur ce sol jadis si redoutable à la tyrannie et aux transfuges de l'antique bannière des Lis (*g*).

Il fallait, pour l'exécution de ce vaste dessein, un homme qui joignît aux talens militaires l'intrépidité qui brave et surmonte le danger.

Promotion du colonel comte d'Espinchal (Hippolyte).

On le trouva dans le comte Hippolyte d'Espinchal, dont le nom, d'une noble et ancienne origine, était déjà

inscrit dans les annales de la fidélité lyonnaise.

Breveté provisoirement colonel du Corps Royal des Chasseurs d'Henri IV, et s'étant étayé du secours salutaire des autorités locales, il étendit ses rapports avec habileté.

Proclamations, appels aux Volontaires, ordres du jour, formation de nouvelles compagnies, régularisation des premiers enrôlemens ; rien ne fut négligé pour accélérer les attaques qui, sous son commandement, ont en peu de jours signalé les Chasseurs d'Henri IV. Ses dispositions.

Les nombreux préparatifs d'un état de siége se continuaient à Lyon avec une coupable ténacité. Les Chasseurs Royaux résolurent de s'emparer des

redoutes et des arsenaux, pour forcer, à l'aide de ces moyens puissans, l'armée des Alpes à se déclarer en faveur du Roi, ou pour opérer la défaite des rebelles, en faisant tourner contre eux les dispositions formidables qu'ils destinaient à leur triomphe.

L'ordre de se porter, dans la nuit du 24 juin, sur les redoutés de Montessui et sur les hauteurs de Saint-Just, de les enlever et de s'emparer de l'église des Chartreux, qui servait de magasin à l'armée rebelle, fut communiqué avec une indicible promptitude; en même temps tout était disposé pour rompre les mesures des agens de Buonaparte, et en arrêter les effets dans les départemens comprimés par leur domination.

Cette hasardeuse expédition devait

coïncider avec les mouvemens projetés, tant sur l'Arsenal, dans la partie méridionale de la ville, que sur l'Ecole-Vétérinaire, où se trouvaient quatre pièces de canon, dont il était important de se saisir pour les braquer sur la place d'armes de l'Hôtel-de-Ville, afin de soutenir l'ensemble de l'entreprise hardie dont le succès devait rendre à la ville de Lyon sa gloire première, et la rétablir dans son honorable prérogative.

C'est sur cette place d'armes, si long-temps le théâtre sanglant du supplice des défenseurs du Trône et de l'Autel, que devait enfin retentir le premier cri de *vive le Roi!* et s'élever le drapeau sans tache, signe libérateur de la patrie.

Intelligences dans la place.

Soixante-sept canonniers de la Marine, faisant le service de la place, et la majeure partie de la Garde Nationale, dont deux compagnies s'étaient déjà ouvertement prononcées, n'attendaient pour agir, qu'un exemple qui leur donnât la certitude d'un appui.

Délation du plan d'opérations des desseins des Chasseurs d'Henri IV.

Combinaison des moyens, promptitude des mouvemens, enthousiasme de l'honneur dans les chefs et les soldats, tout semblait assurer le succès aux Chasseurs d'Henri IV, lorsque les délations des directeurs des entrepôts, où l'on s'était muni de poudre et de plomb, mirent les sbires du pouvoir sur la trace de ces Français dévoués.

Suites funestes qui en résultent.

Le 23 juin, veille du jour mémorable qui devait affranchir Lyon, à peine les of-

ficiers étaient-ils rassemblés pour donner et recevoir leurs dernières instructions, dans l'habitation de MM. Tregue et Pasqué, rue Clermont, l'un des lieux ordinaires de leurs comités secrets, que l'entrée principale de cette enceinte fut investie par un nombreux détachement de gendarmerie. Une seconde issue, dont heureusement une cohorte d'agens de police n'avait pas eu encore le temps de s'emparer, facilita leur évasion, à l'exception de quatre chefs de peloton, qui furent saisis, liés et jetés dans les fers.

On trouva sur l'un d'eux (M. Chevalerin, garde-du-corps), le contrôle nominatif de quatorze Chasseurs Royaux, dont la plupart furent arrêtés et essuyèrent les mêmes traitemens.

Bientôt des instructions, suivies de mandats d'arrêt, furent transmises, de brigade en brigade, aux autorités locales, avec injonction de les mettre à exécution contre tous ceux qui seraient convaincus ou soupçonnés de faire partie des Chasseurs Royaux d'Henri IV de l'armée du Midi.

La connaissance que la police avait acquise de leur dessein, ne laissant plus la possibilité d'une surprise, on s'occupa des moyens de rassembler des forces suffisantes pour attaquer Lyon ouvertement.

Cette ville, dégarnie de la majeure partie des troupes de ligne dirigées sur l'armée des Alpes, offrait encore une chance aux espérances.

La réunion de ces circonstances ap-

porta un changement à la marche des Chasseurs d'Henri IV, sans les détourner de leur but.

Nouvelles instructions.

Ils fixèrent leurs regards sur l'importance de s'emparer de plusieurs villes de la dix-neuvième division; déjà, dans le département de la Loire, ils s'étaient ménagés des ressources d'hommes, à la tête desquels furent mis les capitaines Chèze et Blanchard, dont l'intrépidité était propre à tout tenter pour le succès d'une si belle cause, et qui, déjà soutenus par les habitans, se trouvaient dans une attitude des plus favorables.

La prise des villes de Chazelle, Saint-Symphorien, Feurs, Montbrison, Saint-Chaumont, Saint-Etienne, fut résolue : cette dernière ville était sur-

tout importante par sa manufacture d'armes, qui en fournissait abondamment aux armées rebelles.

Rassemblement à Oullins.

Quoique désignés à une redoutable inquisition, les Lyonnais, Chasseurs d'Henri IV, opérèrent partiellement leur sortie de la ville, et se jetèrent dans les bois de Pierre-Bénite, près d'Oullins, distans d'une lieue de Lyon, pour y attendre la nuit, des armes et du renfort.

Déjà, le 26 juin, ils s'y trouvaient réunis au nombre de quatre cent cinquante; mais on les poursuivit avec acharnement; on intercepta leurs convois d'armes et de munitions. Trois cents hommes de troupes de ligne et deux cents de cavalerie s'avancèrent sur eux, en dérobant leur marche à la

faveur des détours des coteaux de Saint-Just et de Sainte-Foi, dans l'intention de les envelopper.

Le lieutenant Duvernay (Désiré) aperçoit les dispositions de l'ennemi ; et, jugeant qu'il ne lui restait qu'un moment pour prévenir ses braves compagnons, il s'élance, essuie le feu de la mousqueterie des patrouilles rebelles, les traverse au galop, arrive, et sauve un grand nombre de Chasseurs Royaux, par la promptitude de cette action hardie.

Sous le commandement du chef d'escadron, Guyot, les Volontaires Chasseurs d'Henri IV se rallient en partie et se replient sur les montagnes de Val-Fleury et de Chevrières.

Arrestation de 57 Chasseurs d'Henri IV.

Cinquante-sept d'entre eux, moins heureux que les autres, furent surpris et conduits à Lyon, au milieu des vociférations d'une populace avide de sang et de carnage, à qui cependant en imposa la contenance fière de ces Chasseurs Royaux, dont la seule arme était la fermeté que leur inspirait le noble sentiment d'avoir rempli, comme Français, un devoir national, et acquitté, comme Lyonnais, la dette de leur patrie.

Ils atteignirent le lieu de leur captivité, en répétant, sous les baïonnettes ennemies : *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* Ce cri devait proclamer leur succès, il consola leur infortune (*h*).... Hommes prévenus contre la fidélité des Lyonnais!.... Suivez la chaîne de

ces nouvelles victimes: où vous conduira-t-elle?... Dans de sombres cachots!...

Le comte de Beaumont et sa famille respectable, soupçonnés d'avoir favorisé ce rassemblement, furent en butte aux persécutions, dont leur emprisonnement ne fut que le prélude.

Les capitaines Duchol et Saint-Michel venaient aussi d'être arrêtés sur les confins des départemens du Rhône et de la Loire. Leur zèle soutenu et leur intelligence les avaient fait choisir et placer à ce poste, pour recevoir les Chasseurs Royaux échappés aux dangers de la journée du 26 juin, ou nouvellement enrôlés par les soins de MM. Boisset et Devoud, restés à Lyon pour diriger les Volontaires dans les montagnes du Forez.

Conduite courageuse des habitans du Forez.

C'est sur ce petit point de la France que les proscrits trouvèrent, pendant le règne de la terreur, des retraites impénétrables dans des souterrains pratiqués avec art. Dans ces contrées, le cri de *vive le Roi!* était un moyen infaillible de salut, quand presque partout il était devenu un titre certain à la proscription et à la mort.

Sans mesures illicites, les habitans de ces campagnes surent aussi se préserver des horreurs qu'entraînaient avec eux ces torrens dévastateurs qui, sous le nom de *colonnes mobiles*, portaient dans les communes la ruine et la désolation. Le souvenir de ces bons paysans n'est point attristé par le reproche de l'arrestation arbitraire d'un conscrit, de sa famille, ou de son bien-

faiteur, qu'une loi atroce soumettait à une cruelle responsabilité. Ennemis des lâches dénonciations, l'exemple ne put les corrompre; jamais ils ne cherchèrent à obtenir d'une mère un aveu repoussé par la nature, mais trop souvent ailleurs arraché par la barbarie des traitemens.

Le malheureux devenait un objet sacré quand il avait touché ce sol hospitalier: dès ce moment tous se croyaient engagés à concourir à sa sûreté; et, lorsque les ministres de la religion étaient partout persécutés, là, sous la garde des pieux habitans, ils exerçaient en paix leur ministère.

C'est dans une de ces communes (Sainte-Agathe) qu'un vétéran de la gloire et de la fidélité, le respectable

comte de Préci, après le siége de Lyon, alla chercher et trouva un asile contre les poursuites les plus acharnées; l'appât de 150,000 francs, offert à ceux qui le livreraient, ne fut, pour ces hommes loyaux, qu'un avertissement de veiller plus attentivement à sa conservation (*i*).

Violay, Panessière, Cottence et Néronde suivirent cet exemple; à Chevrières, on fit plus encore.

Chevrières, quartier-général des Chasseurs d'Henri IV.

Ce petit village, caché dans les montagnes de Saint-Galmier, a donné, pendant tout le cours de la révolution, la preuve de fidélité la plus singulière comme la plus soutenue.

A l'époque où la France en deuil vit périr son Roi sous les coups d'une faction parricide, où le ciel compta un martyr

de plus, la mémoire de Louis XVI devint l'objet du culte des habitans de Chevrières; ils l'honorèrent en perpétuant parmi eux, avec la conservation des prérogatives royales, l'habitude de les respecter.

On résolut d'élire un *Roi* entre les habitans: également vertueux, ils durent choisir le plus riche, afin qu'il pût suffire aux charges que ce titre imposait.

L'obéissance et l'amour environnèrent la chaumière royale; et pour que rien ne manquât au souvenir qu'on voulait retracer, ce *Roi* patriarche était devenu le père de cette peuplade vertueuse et fidèle.

Le frère du *Roi* avait pour apanage le droit d'aller reconnaître les voyageurs fugitifs, de leur offrir des

secours et l'hospitalité, immédiatement après le *Roi*, qui, dans ces circonstances, avait toujours la préférence : c'était la plus sacrée comme la plus douce prérogative de son pouvoir.

La persévérance, les plus généreux sacrifices, et le secret, maintinrent sans aucune interruption cette touchante *souveraineté* jusqu'au retour de Louis XVIII en 1814. Elle fut rétablie pendant les cent jours d'interrègne.

Le village de Chevrières a su se soustraire aux lois cruelles de la conscription : une subvention pécuniaire, volontairement consentie, à laquelle le *Roi* contribuait triplement, prévenait ou détournait les ravages des garnisaires; jamais ils ne foulèrent ce sol, théâtre de l'autorité patriarchale. Mais

il fut désigné au courage malheureux, à la vertu persécutée : deux mille Lyonnais y furent successivement recueillis, tant après le siége de Lyon que pendant la durée d'un règne de sang et de proscription.

Ainsi, lorsque la destruction de la monarchie en France menaçait tous les trônes, c'est dans les montagnes du Forez, sous le chaume, dans le hameau de Chevrières, que se conservait dans toute sa pureté l'amour du pouvoir légitime.

Dans ces agrestes contrées, la vertu donnait aux souverains l'exemple d'une volonté puissante par son énergie, aux sujets celui de l'obéissance et de la fidélité aux antiques lois de nos pères.

A l'heureuse arrivée de Louis-le-

Désiré, le *Roi* de Chevrières, entouré de ses bons habitans, déposa son *titre*, et redevint avec joie le plus soumis des sujets.

Un lieu qui renfermait le courage, la loyauté et l'honneur, ne pouvait échapper à l'attention des Chasseurs d'Henri IV : aussi le choisirent-ils pour leur quartier-général, et bientôt ils comptèrent tous les habitans au nombre de leurs enrôlés. Lorsqu'on demanda au *Roi* de Chevrières combien il fournirait d'hommes pour le service du vrai Roi : « Tous ceux qui peuvent « marcher, répondit-il. »

Le serment de servir fidèlement le trône ne fut pas une vaine promesse chez les Chasseurs d'Henri IV.

Ils agirent sans cesser de veiller sur

le sort de leurs compagnons prisonniers (*j*).

Le moment était pressant; le colonel comte d'Espinchal passe la revue de ses détachemens à Chevrières, et se met en marche dans la nuit du 5 juillet, pour s'emparer de Chazelle.

Prise de la ville de Chazelle.

Fort seulement de deux cents Chasseurs, dont la majeure partie était du village de Chevrières, il arrive, s'assure des issues de la ville, et surprend les postes.

La compagnie Chèze entre la première, cerne la caserne de la gendarmerie; de son côté, le comte Dufenouil prend position sur la route de Saint-Symphorien, l'une des avenues principales, tandis que le marquis de Besse, après différentes manœuvres, se poste sur celle qui conduit à Montbrison.

Désarmement de la gendarmerie.

La promptitude et l'ensemble de l'exécution de ces mouvemens en assure la réussite : les Chasseurs d'Henri IV font prisonniers les Gendarmes, s'emparent de leurs chevaux, délivrent trente-deux soldats du 20ᵉ de ligne, détenus dans les prisons de Chazelle pour avoir abandonné l'étendard de la rébellion, les reçoivent dans leurs rangs, et, en faisant arborer la couleur d'Henri IV, ils proclament le premier succès de ses phalanges (*k*).

Délivrance de 32 soldats du 20ᵉ de ligne, et leur incorporation dans les Chasseurs d'Henri IV.

Entrée à Duern.

Au moment où s'opérait à Chazelle cette heureuse révolution, le chevalier d'Arrest, commandant de bataillon, s'était avancé sur Duern. Les factieux se préparaient à opposer de la résistance, quand l'arrivée du colonel d'Espinchal, avec ses détachemens, rendit leurs ef-

forts inutiles, et amena le même résultat qu'à Chazelle : ainsi que dans cette ville, ils soumirent les forces ennemies, maintinrent les rebelles, et proclamèrent l'autorité légitime.

Prise de Grézieux.

Les mêmes avantages signalèrent le passage des Chasseurs d'Henri IV à Grézieux.

Arrestation d'estafettes.

Les estafettes de Lyon à Montbrison furent arrêtées, et le colonel comte d'Espinchal se saisit de la correspondance des autorités illégales, sans entraver la circulation des relations particulières.

Combien, au dépouillement des factums d'une police cruellement artificieuse, les Chasseurs d'Henri IV eurent à s'applaudir de leur zèle! Ils avaient, par cette interception, prévenu les le-

vées en masse ordonnées par les proconsuls de l'usurpateur, retenu leurs ordres d'approvisionnemens et de réquisitions de tout genre, et sauvé un grand nombre de leurs concitoyens, les uns d'une arrestation arbitraire, sur le simple soupçon d'attachement à la cause royale, les autres du supplice réservé à ceux qui déjà l'avaient fait éclater.

Par une chance subite, les mêmes estafettes chargées d'ordres iniques, heureusement métamorphosées, devinrent les messagères qui portèrent dans le département de la Loire, aux fonctionnaires et aux premiers magistrats, exécuteurs complaisans et soumis des actes de la tyrannie, avec l'énergique déclaration que les Chasseurs d'Henri IV

s'étaient armés et marchaient pour le maintien de l'autorité royale, la sommation de rentrer dans les limites de leurs devoirs (*l*).

Les Chasseurs d'Henri IV prirent position près du bourg de Saint-Martin, et firent halte pour attendre la jonction de nouveaux détachemens.

Il devenait important d'opérer la diversion des troupes en garnison dans les villes chefs-lieux des départemens : le seul moyen d'y parvenir était de décider un mouvement royaliste et spontané dans les communes environnantes, qui appelât sur elles l'attention, et nécessitât, pour les soumettre, la répartition des forces. Cette mesure, en affaiblissant la masse, et proportionnant ainsi sur chaque point, d'une manière

Mesures tendantes à affranchir le pays.

plus égale, le nombre des soldats rebelles à celui des Chasseurs Royaux, devait offrir à ceux-ci plus de chances de succès.

Le bon esprit des maires avait, dans plusieurs communes du Forez, disposé les habitans aux mouvemens projetés, et l'influence de quelques personnes de distinction acheva de les décider (*m*).

L'attachement et le respect que les Foréziens conservaient dans ces lieux au marquis de Talaru, contribuèrent à entretenir les sentimens qui pouvaient le mieux prouver leur reconnaissance à sa noble famille.

Dans ces mêmes cantons, où l'on s'était réuni, en 1793, pour réclamer les victimes dévouées au glaive révolutionnaire, les mêmes hommes se

ralliaient pour augmenter les phalanges royales.

Le digne héritier d'une famille aussi recommandable par l'ancienneté de son nom que par ses vertus et les bienfaits qu'elle répand sur les malheureux, le comte Hugues Dulieu de Chenevoux, et quelques chevaliers de Saint-Louis faisant partie comme lui des corps de la Maison du Roi, ou jadis attachés au quartier-général du comte de Préci, y contribuèrent particulièrement; leurs efforts, quoique partiels, concoururent également aux moyens généraux mis en action par les soldats royaux.

Les dispositions du comte d'Espinchal avaient, dès le principe, désigné pour point de ralliement les bords de la Loire, près de Montron, pour marcher

sur Feurs. Il était important de faire déclarer cette ville ou d'opérer une surprise avec le secours des compagnies secrètement organisées dans les montagnes environnantes (*n*).

Reddition volontaire des villes de Feurs, de Panessière, et de plusieurs communes rurales du département de la Loire.

Soutenu par le bon esprit du conseil municipal et des principaux notables de la ville, notamment de MM. de Saint-Didier, de Boubé et de Bona, le maire de Feurs (le chevalier de Poncin) prit des mesures pour donner, le premier, aux villes du département de la Loire, l'exemple d'une reddition volontaire. Par cette honorable promptitude, il prévint toute sommation, et sut racheter les excès qui avaient souillé cette cité pendant le cours de la révolution.

La ville de Panessière, les communes

de Cotence, Pouilly, Epercieux, Sainte-Agathe et Violay imitèrent Feurs (*o*).

Dispositions hostiles des autorités rebelles.

On espérait que Montbrison, dont le royalisme était connu, suivrait la même impulsion ; mais cette ville était comprimée par le préfet, qui prit les mesures les plus actives pour retarder le moment de sa *déchéance*.

L'ordre fut donné à la force armée de marcher sur les villes et communes qui s'étaient déclarées pour le Roi. Un bataillon du 20e de ligne, renforcé de la gendarmerie stationnée à Montbrison, des gardes-champêtres et des garnisaires, formant les colonnes mobiles du département, fondit sur Feurs et sur les lieux circonvoisins, signalant son passage par la violation des temples de la

religion, et par la profanation des emblèmes du pouvoir légitime (*p*).

Le comte d'Espinchal n'avait pas perdu un instant; il marchait avec cette intrépidité qui triomphe souvent par l'étonnement qu'elle produit.

Occupation de la ville d'Aubépin par les Chasseurs d'Henri IV.

Dès le 7 mars, il avait pris possession de la petite ville d'Aubépin, et maîtrisé l'esprit des habitans; il avait fait arborer le drapeau blanc, ainsi qu'à Larrajasse, et établi ses bivouacs au pied de la montagne limitrophe de ces deux communes.

Soumission de Saint-Symphorien-le-Château.

Le 8 juillet, la jonction de quelques détachemens de Chasseurs d'Henri IV décida un mouvement sur Saint-Symphorien. L'infanterie, placée en réserve entre cette ville et Larrajasse, était disposée de manière à soutenir les divers

détachemens de cavalerie, quand le capitaine Chèze, à la tête de huit Chasseurs seulement, prévient ces dispositions, entre dans Saint-Symphorien au milieu d'une population de dix-huit cents habitans, décide la reddition de la ville, et la bannière royale remplace l'étendard de la révolte, qui fut brûlé par le maire (M. Molière) sur la place publique.

Le lieutenant Duvernay et les deux frères Rousseau se distinguèrent particulièrement dans cette expédition.

Les autorités militaires qui commandaient alors au nom de Buonaparte la 19e division, dirigèrent des forces majeures contre les Chasseurs d'Henri IV, qui, seuls alors dans le midi, étaient armés pour soutenir et proclamer les

droits sacrés de l'antique monarchie française (*q*).

Marche des troupes rebelles sur Saint-André.

Les troupes rebelles espéraient les surprendre à Saint-André.

Un brave officier (M. Levra), dépêché en reconnaissance sur les points de Saint-Martin, de Mornant et de Riverie, signala cent Gendarmes, deux cents Dragons, quatre cents fantassins, qui déjà avaient pris position dans les montagnes environnantes de ce bourg, et d'autres forces plus considérables qui s'approchaient.

Défection des soldats délivrés à Chazelle.

Néanmoins le colonel d'Espinchal, quoique inférieur en nombre, allait attaquer l'ennemi, lorsque le même détachement du 20e de ligne, délivré des prisons de Chazelle par les Chasseurs

d'Henri IV, les abandonna lâchement au moment du combat.

La nécessité de se replier fût la suite de cette défection.

Suites de cette défection.

Le comte d'Espinchal, arrivé au pied des hauteurs de Cassiny, dispersa la nuit ses détachemens par petits pelotons; et une contre-marche bien calculée les ramena en bon ordre dans les montagnes de Chevrières et du Fenouil, où, le 12 juillet, ils se trouvèrent tous à l'appel.

Des relations avaient toujours été entretenues dans les départemens circonvoisins : le comte d'Espinchal les étendit en Suisse avec le comte Roger de Damas, gouverneur de Lyon, et, dans le Midi, avec les comtes de Ma-

checco et de Bernis, et avec le marquis de Calvière de Vezenoble.

Désordre des rebelles.

A cette époque les mesures violentes et désespérées, derniers actes d'un pouvoir précaire, la confusion produite par le brusque changement de la direction des troupes rebelles, leur indiscipline, et la rage que les révoltés avaient portée au comble en voyant leur cause succomber sous la force et la rapidité des événemens, causaient un désordre général dont les effets horribles se faisaient plus particulièrement sentir dans les lieux où ils dominaient encore.

Une colonne d'insurgés, détachée de son corps, se répandit dans les montagnes escarpées qui environnent Duern, marchant sous l'appât du pillage et de la dévastation.

Les Chasseurs d'Henri IV, animés du désir d'affranchir la contrée de ces bandes avides et forcenées, s'avancèrent contre elles. Combat des Halles.

Un détachement s'embusqua aux Halles, sur la lisière de la forêt qui se trouve entre Duern et le Fenouil; un autre prit poste auprès des bois de l'Argentière, pour couvrir la position de Grézieux.

Bientôt une reconnaissance signala un corps franc marquant ses pas du cri de la rébellion : une décharge des Chasseurs d'Henri IV, faite à point, interrompit à la fois ses cris, sa marche et ses fureurs.

Quarante-cinq de ces révoltés, enveloppés, jetèrent leurs armes et tombèrent au pouvoir des soldats d'Henri IV.

Le reste de ce corps, formé en partie de Gardes Nationales et de militaires retraités du département du Puy-de-Dôme, ayant été mis en fuite, se dispersa dans les montagnes.

Les Chasseurs Royaux sortaient vainqueurs de cette expédition, lorsqu'ils furent vivement attaqués par les débris d'un bataillon de troupes de ligne, qui déboucha sur leur droite au pas de charge, et tenta d'enlever la position à la baïonnette.

Par cette manœuvre, le chef d'escadron Guyot se trouva cerné ; loin de se rendre, il chercha à se faire jour. Mais, accablé par le nombre, il allait succomber, lorsque les cris de *vive le Roi!* lui annoncent un renfort de Chasseurs

d'Henri IV; ils arrivent, se précipitent, et opèrent sa délivrance.

Dans cette action, le digne chef d'escadron Guyot dut la vie à l'un de ces Chasseurs (le caporal Gruyère) qui s'élança le premier.

De leur côté les capitaines Blanchard et Rènaud avaient aussi soutenu un engagement dont ils étaient sortis avec l'honneur d'avoir fait mettre bas les armes à quarante hommes, parmi lesquels on comptait de vieux grenadiers exercés aux combats.

Une adroite manœuvre ayant réuni les détachemens qui avaient donné dans ces différentes affaires, les plaça en position de conserver des avantages qui n'avaient fait qu'ajouter une ardeur

nouvelle à leur dévouement pour le Roi.

Affaire du Fenouil.

Le comte d'Espinchal, prévenu qu'une troupe de révoltés, venant de Sainte-Foix par la route de l'Argentière, marchait sur le château du Fenouil, dans l'intention de l'incendier, s'y porta en toute hâte avec un détachement de Chasseurs.

Il embusque l'infanterie dans l'embranchement des avenues; et afin de prévenir toute surprise, quelques cavaliers sont détachés pour reconnaître et suivre les mouvemens de l'ennemi.

Ces premières dispositions faites, le comte d'Espinchal prévint les habitans de l'attaque qu'ils allaient essuyer, et des moyens pris pour leur défense.

On voyait sur le château du Fenouil,

demeure antique et vénérée des comtes de ce nom, flotter la blanche bannière, ouvrage des aimables châtelaines, charme de ce séjour.

Leur ingénieuse prévoyance avait su la soustraire aux fureurs des partis : déposée dans la galerie ornée des portraits de leurs nobles aïeux, ce drapeau sans tache, caché derrière ce rempart, fut protégé par les images de ces guerriers qui l'auraient si bien défendu.

Il avait été replacé sur cet ancien manoir par les Chasseurs d'Henri IV, lors de la prise des lieux environnans.

A la nouvelle d'une attaque, tout s'agite, nul ne veut rester inactif; on prépare des vivres et des munitions; les hommes se disposent au combat; les mains inhabiles au maniement des

armes préparent des secours pour soulager les maux qu'elles feront. Quatre tromblons, monumens des guerres intestines, jadis ornemens de ces vieux créneaux, depuis long-temps meubles inutiles, deviennent dans cette circonstance de précieux instrumens de salut, et sont disposés de manière à servir avantageusement.

Ces préparatifs terminés, on attend l'ennemi avec agitation; mais sans alarme, on porte des *tostes* aux Chasseurs d'Henri IV. Ce château réunissait tout ce qui plaisait au bon Henri, l'honneur, la vaillance et la beauté.

Bientôt les vedettes signalent l'approche des rebelles.

Les tirailleurs engagent l'attaque; ils furent bravement reçus par le lieute-

nant Desperichon * et Gagnère; et tandis que les Chasseurs d'Henri IV chargent vigoureusement, le feu des tromblons, activement servis, contient le reste des rebelles.

Après une action de quelques heures, l'ennemi, découragé par une résistance qu'il n'avait pas prévue, envoya un parlementaire pour demander des secours et des vivres : il en fut accordé à tous ceux qui mirent bas les armes; les autres se retirèrent sur Saint-Laurent, où la nuit ne permit pas de les poursuivre.

Le 15 juillet, les différens détachemens réunis marchèrent en corps, et, Retranchemens dans les montagnes de Rantalou.

* Cet officier du 10e de ligne, après le licenciement de l'armée du Midi, vint se réunir aux Chasseurs d'Henri IV.

se rapprochant des limites du département du Rhône, gagnèrent les hauteurs de Rantalou.

Affaires journalières.

La position étant des plus avantageuses, les Chasseurs d'Henri IV s'attachèrent à la conserver; quoique harcelés de toutes parts, unissant l'adresse au courage, ils tinrent l'ennemi en échec.

Le nombre contre lequel ils avaient à lutter les mettait-il dans l'impossibilité de la défense, par un licenciement factice ils se portaient partiellement sur un point plus favorable à la résistance.

A nombre égal, ils triomphaient par leur intrépidité de l'expérience des vieux soldats, et toujours l'exactitude et la discipline, scrupuleusement ob-

servée, dirigeaient leurs pas et leurs actions.

Leur conduite courageuse faisait rougir l'inaction et provoquait le dévouement ; déjà autour d'eux, à Saint-Galmier et à Saint-Etienne, il se formait de nombreux rassemblemens prêts à seconder leurs entreprises.

Les Volontaires Royaux, qui n'avaient encore que le mérite de leur enrôlement, stimulés par l'exemple, brûlaient d'imiter leurs nobles précurseurs.

Les Chasseurs d'Henri IV luttaient sans cesse ; les affaires, en se succédant, devenaient plus sérieuses, et laissaient par leurs résultats un champ plus vaste aux espérances.

Communication du comte de Bubna, commandant en chef l'armée alliée du Sud.

L'attitude des soldats d'Henri IV en activité, leurs rapports, la consistance qu'avait acquise cette portion de Français *sans peur et sans reproche*, et les progrès des autres corps royaux, tout concourait à l'exécution du noble dessein qui les avait armés.

Suspension des hostilités.

Une communication émanée du quartier-général de l'armée alliée du Sud, transmise par le comte de Bubna; la nouvelle officielle des grands événemens qui avaient si promptement terminé la guerre, et les conventions militaires qui, en mettant les troupes alliées en possession de la ville de Lyon, forçaient l'armée rebelle à se retirer sur les bords de la Loire, tout commandait aux Chasseurs de Henri de suspendre les hostilités.

Ces arrangemens politiques, heureux sans doute par les suites qu'ils devaient amener, laissaient pourtant à ces Français dévoués, ainsi qu'aux autres corps royaux, le regret de devoir à une influence étrangère un résultat qui devait être le prix de leur zèle, et auquel un sentiment national les avait fait concourir et ambitionner d'atteindre.

On pouvait établir de justes espérances sur les efforts de ces fidèles amis du trône, d'après ceux qui déjà les avaient signalés.

Tous les ressorts qu'ils avaient préparés étaient en jeu, et se développaient progressivement dans une vaste étendue.

La récapitulation seule des services qu'ont rendus les Chasseurs d'Henri IV, Résumé général.

partout où leur zèle et les ordres de leurs chefs les ont appelés, forme un ensemble qui fut aussi utile dans l'intérieur, que leurs opérations étaient difficiles dans ces temps malheureux.

Aux portes de la capitale, dans l'insurrection fomentée à Pontoise, et dont les suites, en provoquant l'indignation des troupes alliées, faillirent devenir si funestes à cette ville, le chevalier Coffin de Rony contint les factieux, déjoua leurs projets, fit arborer l'étendard royal, et préserva les habitans des maux que les instrumens aveugles de la trahison allaient leur attirer (*r*).

Dans le département du Haut-Rhin, M. Champion de Villeneuve, après s'être entendu avec le comte de La Roche-

foucault, fit déclarer pour le Roi plusieurs communes. Arrêté à la tête d'un détachement de Chasseurs d'Henri IV, et conduit à Schelestadt, il fut délivré par les chances de la guerre, et se porta à Colmar, où il décida l'arboration du drapeau blanc.

Sur les frontières du Nord, MM. Paul et Milsant rendirent des services d'un intérêt majeur.

La reddition des villes fut souvent provoquée par des Chasseurs de Henri; et, dans ces occasions solennelles, ils s'attachèrent toujours à ne pas laisser séparer cette soumission de l'obéissance et du respect dus à l'autorité du Roi. C'est ainsi que, dans le département de l'Aisne, M. Ricou eut une part

glorieuse à la reddition de Léon. Il réclama et obtint l'honneur d'en porter la nouvelle au pied du trône.

Dans le Midi, les chefs redoublaient d'efforts.

MM. Sabarot et Juventin, de concert avec les maires Dubay, Maisonneuve, Victor et Allier, après avoir maîtrisé l'esprit de plusieurs communes du département de l'Ardèche, et mobilisé des détachemens de Volontaires, se portèrent sur Tournon et sur Vernoux, pour repousser un bataillon de révoltés qui dévastaient les campagnes.

En combinant leurs mouvemens avec le comte de Vogué, commandant le département, ils parvinrent à dissiper les factieux et à faire reconnaître le gouvernement légitime (*s*).

Une partie du département du Cantal avait aussi secoué le joug.

La ville de Saint-Flour, par les soins de son maire (de Montechauvel), rivalisait d'ardeur et tenait des forces en réserve (*t*).

Dans le département du Puy-de-Dôme une *contre-fédération* active, composée en partie de la Garde Nationale à cheval de Clermont, sous les ordres du marquis de Perigna, n'attendait qu'un signal (*u*); et non loin de là les Volontaires Royaux de la Haute-Loire s'étaient de nouveau ralliés par l'influence du maréchal de camp comte de Macheco (*v*).

De son côté, M. Rolland (de Langogne), averti par des instructions particulières, s'entendit avec le ma-

réchal de camp comte de Corsac (maire de Mende). Leur zèle assura le succès des Volontaires Royaux, dont l'expédition, en opérant le désarmement général de la gendarmerie rebelle de la Lozère, délivra ce département des autorités civiles et militaires qui le comprimaient, et, par suite de ces mesures, les rendit maîtres du maréchal Soult, qu'ils retinrent prisonnier jusqu'au moment où le Roi prononça sur le sort de cet ex-ministre (x).

Un grand nombre d'actes d'un courage héroïque, de traits d'un zèle rare et précieux, signalèrent ces ardens défenseurs du trône; et si plusieurs services particuliers sont restés secrets, quoique d'une influence majeure, c'est que, pour les faire connaître, il eût

fallu divulguer beaucoup d'erreurs. En les taisant, leurs auteurs cèdent à la générosité de nos Princes, dont la clémence s'étend à tous les torts, à toutes les époques.

Conduite civile et militaire des Chasseurs d'Henri IV, avant et après leur licenciement.

Les Chasseurs d'Henri IV, divisés en deux classes, Garde urbaine et Garde active, se sont également rendus recommandables dans leur conduite civile et militaire.

N'apportant à la défense du trône que la volonté de le servir, la plupart de leurs chefs eurent à lutter contre les difficultés sans cesse renaissantes, dans des pays où l'on armait pour la première fois. Privés de secours étrangers, ils ne pouvaient, comme les braves habitans de l'Ouest, compter sur ceux de l'Angleterre : un dévoue-

ment égal à celui des Vendéens les exposait aux mêmes périls, sans leur offrir le même appui. Cependant ils se soutinrent avec avantage, et leurs enrôlemens successifs s'élevèrent à neuf mille six cents hommes, qui formèrent une partie du contingent que le Roi était appelé à fournir dans la coalition européenne.

Leur constante sollicitude, éclairée par les ordres que leur courage intercepta, en les enlevant aux estafettes de la tyrannie, suivit, jusque dans les cachots, les victimes désignées à la vengeance; ils adoucirent leur sort lorsqu'ils ne purent parvenir à les délivrer.

En appelant l'attention des magistrats sur les suites de leurs jugemens,

en les éclairant sur la chute inévitable et prochaine du pouvoir auquel ils sacrifiaient, ils parvinrent quelquefois à arrêter les poursuites judiciaires dirigées contre les auteurs des actes de royalisme, qu'on nommait alors *crimes d'Etat* (*y*).

Par des communications officielles, et par la promulgation répétée des ordonnances du Roi, émanées de Gand, souvent aussi ils prévinrent le parjure dans les fonctionnaires publics.

Lorsque les *fédérés* effrayaient toute la France par la propagation des principes subversifs de l'ordre et des lois sociales, des contre-fédérations, établies par les soins des Chasseurs Royaux, en détournèrent les conséquences, et toujours en affaiblirent les funestes effets.

A l'approche des armées des Puissances alliées, si quelques renégats de la patrie demandèrent, sur quelques points de la France, à passer sous une domination étrangère ; les Chasseurs d'Henri IV, jaloux de conserver l'honneur national, ouvrirent des listes, et les couvrant aussitôt d'innombrables signatures, prouvèrent par ce désaveu, au Roi, comme aux Monarques alliés, que les torts d'un très-petit nombre d'hommes étaient plus qu'effacés par la pureté des sentimens de la majorité (*z*).

Lors de l'occupation de la France par les troupes étrangères, ces mêmes Chasseurs, en maintenant l'ordre dans quelques villes, les garantirent des malheurs auxquels les auraient exposées les

excès des rebelles (*aa*), et l'on accorda dans quelques contrées aux services de ces Français fidèles la diminution des contributions de guerre imposées par les vainqueurs (*bb*).

Enfin, la diversion qu'ils opérèrent, ainsi que les autres corps royaux, fut aussi comptée au nombre des considérations qui, lors du traité de Paris, obtinrent un dégrèvement à la France.

Ces amis constans de la royauté, devenus frères en servant la même cause, mirent tout en commun, biens, gloire et danger.

Non contens d'avoir sacrifié leur fortune pour propager leur organisation, et d'avoir exposé leur vie pour la défense du trône, les Chasseurs d'Henri IV s'attachèrent encore à seconder les intentions

paternelles du Roi, en empêchant, partout où ils se trouvèrent en force, l'effet cruel des réactions.

Pour apprécier l'importance de leurs services, il faut se reporter, non-seulement au mois de mars 1815, mais aussi à l'époque où, même après l'heureux retour du Roi dans sa capitale, une partie de la France, et particulièrement les départemens du Midi, étaient encore en proie aux horreurs des dissensions civiles.

Dignes soldats du Héros dont ils prirent le nom, ils n'oublièrent pas que les braves ne doivent plus être redoutables aux ennemis désarmés; jamais la vengeance n'a terni la pureté de la noble cause qu'ils servaient.

Guerre aux ennemis du Roi et de la

France, protection aux faibles, indulgence à l'erreur : telles furent les statuts, les sentimens et la devise gravés dans les cœurs et sur les bannières des Chasseurs d'Henri IV.

SOMMAIRE.

Formation de l'armée royale de l'Est. — Mesures pour protéger l'émigration. — Direction des commissaires extraordinaires du Roi. — Entraves dans l'exercice de leur mission. — Armement en Suisse du premier détachement français. — Dispositions du comte Gaëtan de La Rochefoucault, commandant l'armée royale de l'Est. — Réunion d'officiers distingués. — Marche sur Goumois-sur-Doubs. — Esprit des habitans. — Division des postes de l'armée royale. — Combat de Goumois. — Mort du comte de Montjoie. — Contremarche. — Entrée de l'armée royale en France, par Ferrette. — Mœurs de ce canton. — Accroissement de l'armée. — Passage du pont de Roïde. — Retraite des rebelles. — Excès de l'ennemi. — Arrivée de l'armée royale sous les murs de Besançon. — Entrée secrète du comte Gaëtan de La Rochefoucault dans cette ville. — Position de l'armée royale à Bouclans. — Envoi d'un officier aux ministres de Sa Majesté. — Conditions imposées aux rebelles. — Résultat de la présence de l'armée royale de l'Est en Franche-Comté. — Licenciement. — Considérations générales.

ARMÉE ROYALE DE L'EST.

> Ayons assez de volonté, nous aurons toujours assez de moyens.
>
> *Max. de* La Rochefoucauld.

Les regards de l'univers étaient fixés sur les frontières de la France : c'était là qu'on voyait réunis les innombrables cohortes des nations européennes, et ces redoutables bataillons qui les vainquirent tant de fois. C'est de la nouvelle lutte qui allait s'engager, que devait dépendre le repos des peuples ou leur destruction, le triomphe de l'usurpation ou le maintien de la légitimité ; c'est aussi sur ces limites que se trou-

vait établie la ligne de démarcation entre la trahison et la fidélité : au delà de cette ligne était l'honneur français. En rejoignant son étendard sacré, on ne désertait pas, on cessait au contraire d'être déserteur ; ce n'était pas abandonner, mais retrouver la patrie, que de se rendre là où se rassemblaient ses vrais enfans.

Formation de l'armée royale de l'Est.

C'est du sein de cette troupe d'élite, et des frontières de l'Est, qu'on vit sortir ces phalanges royales qui, sur le point où elles furent formées, tirant du mobile qui les avait réunies leur force et leur audace, devancèrent la marche des armées alliées dans cette partie de la France, et osèrent porter les premiers coups à l'usurpateur des trônes, à l'ennemi des fils de Saint-Louis, lors-

que la coalition européenne ne faisait encore sur ce point que de le menacer.

L'honneur devait attirer les Français hors du territoire : il était donc important d'aller au-devant de leurs vœux, et d'en faciliter l'accomplissement ; il appartenait au ministre qui avait donné l'exemple, d'aider ceux qui voulaient suivre la route qu'il leur avait tracée. Le duc de Feltre, après avoir coopéré à leur gloire, sut encore, à cette époque remarquable, sauver, par de sûres dispositions, l'honneur des armes françaises, comme il sut faire briller la loyauté au milieu du parjure.

Mesures pour protéger l'émigration.

Des commissaires extraordinaires furent dirigés sur les frontières, pour

Direction des commissaires

extraordinaires du Roi.

agir de concert avec ceux qui étaient déjà en activité dans l'intérieur.

Le marquis de Castries reçut l'ordre de se rendre à Namur, le chevalier Berthier de Bétizy à Courtrai, et le comte de Quinsonnat à Spire : ces fidèles serviteurs du Roi devaient faire refluer sur l'armée des Princes toutes les forces qu'ils pourraient rassembler.

Le comte Jules de Polignac, sur les frontières du royaume de Sardaigne, et le comte Gaëtan de La Rochefoucault, sur celles de la Suisse, étaient spécialement chargés d'y maintenir la réunion des Volontaires qu'ils pourraient effectuer, et d'organiser une armée ; afin que, donnant aux postes avancés l'exemple d'une fidélité courageuse, ils rappelassent au devoir la bravoure éga-

rée, et qu'au moment où les armées alliées commenceraient à s'ébranler, ces phalanges royales, secondées par celles de l'intérieur, et agissant avec un même esprit, s'emparassent des places frontières, et fissent proclamer par des Français le rétablissement du Gouvernement légitime.

Entraves dans l'exercice de leur mission.

Mais par quelle fatalité les commissaires de Louis XVIII furent-ils en butte aux entraves les plus inouïes, en se rendant aux postes qui leur étaient désignés ? Comment ces nobles défenseurs du trône éprouvèrent-ils plus de difficultés à circuler en Allemagne, que les agens secrets de l'usurpateur? Comment, au lieu des secours qu'ils étaient en droit d'attendre des alliés de leur

Souverain, n'éprouvèrent-ils que des persécutions arbitraires? Comment enfin arrêta-t-on des Français dans l'exercice d'une mission qui avait pour but de rassembler le contingent de la France, fixé par le traité du 25 mars, et de combattre pour la cause sacrée, devenue celle de l'Europe?

C'était en vain qu'on avait pris la précaution de transmettre au prince de Talleyrand-Périgord, ministre plénipotentiaire du Roi de France au congrès de Vienne, la résolution de Louis XVIII, si sagement conçue, pour en donner communication aux Puissances. Des difficultés aussi funestes qu'imprévues s'élevèrent de toutes parts au moment de son exécution.

Deux des commissaires du Roi furent

retenus au quartier-général bavarois, un troisième ne put dépasser Francfort; et les autres, assez heureux pour pouvoir atteindre leur destination, n'y parvinrent qu'à l'aide de guides allemands qui les conduisirent par des routes détournées.

Le comte Jules de Polignac, dont le zèle avait surmonté tous les obstacles, et que son courage poussa trop avant dans la ligne ennemie, fut enveloppé par les troupes rebelles de l'armée des Alpes, et transféré au fort Barraux.

Le comte Gaëtan de La Rochefoucault éprouva le même traitement à Cologne de la part des agens des Puissances alliées....Etrange conformité, qui attirait, par des motifs si différens, un sort pareil à tous les Français fidèles! Mais,

sans le danger, où serait le mérite du dévouement?

« Après quelques jours d'arrestation, et malgré ces vexations inouïes, le comte de La Rochefoucault ne cessa pas de marcher à son but, et de faire les dispositions les plus actives sur la frontière de la Suisse, pour rallier les Français qui avaient devancé son appel, et pour former, sous la bannière des lis, le cadre de l'armée royale de l'Est.

L'honneur de délivrer la France était trop grand pour n'être pas envié: aussi devint-il encore l'objet de l'ambition générale, et la source de la persécution politique qu'éprouva la colonne royale de l'Est. Tantôt c'était une décision des ministres réunis qui prescrivait aux cantons suisses le renvoi de tous

les Français des villes frontières, et leur direction sur Constance. Tantôt c'était le gouvernement d'Argovie qui réitérait l'ordre de leur départ, et commettait des officiers d'état-major pour en presser le moment. C'était enfin la diète elle-même qui en réclamait l'exécution.

Ainsi les braves soldats royaux de l'Est étaient non-seulement arrêtés dans leur essor, mais encore réduits à se cacher dans les montagnes pour se soustraire aux mesures qui paralysaient leur courageuse entreprise.

Il est donc vrai que, lorsqu'en France les sujets fidèles du Roi étaient proscrits et gémissaient au fond des cachots, sur le simple soupçon de chercher à se réunir aux ennemis de l'usurpateur, ceux

qui étaient parvenus, au travers des périls, à se joindre aux défenseurs de la légitimité étaient exposés à d'égales persécutions !

Armement en Suisse du premier détachement français.

Sans autorisation des Puissances étrangères, sans permission du gouvernement suisse, sans secours d'aucun genre, et ne tirant de ressources que d'un zèle sans bornes, le comte Gaëtan de La Rochefoucault parvint à se procurer des armes, des munitions, et l'équipement d'une petite troupe de cent trente hommes.

Ainsi, quand l'Europe entière, armée contre l'ennemi commun, était à peine rassurée par la réunion de ses forces, cent trente soldats royaux seulement, sur les frontières de l'Est, ayant l'honneur pour égide, et *vivent le Roi*

et la France ! pour cri de ralliement, marchaient sans crainte vers la Patrie, et lui montraient dans des Français ses premiers libérateurs.

Dispositions du comte Gaëtan de la Rochefoucault, commandant l'armée royale de l'Est.

Pour rendre les attaques des soldats royaux de l'Est plus préjudiciables à l'ennemi, il était nécessaire d'établir une guerre de partisans. La position de ces phalanges fidèles, la nature des troupes qui leur étaient opposées (c'étaient des *corps-francs*), rendaient cette manière de combattre préférable à toute autre..

Abritées par un territoire allié, elles pouvaient s'y replier, lorsqu'elles avaient à lutter contre des forces trop supérieures, et revenir sur les rebelles, dès qu'ils se trouvaient divisés.

Les ennemis, au contraire, harcelés

par de nouveaux combats, séparés de leurs renforts par les détachemens de Volontaires Royaux arrivant de l'intérieur, auraient fait un continuel et double emploi de leurs forces. Chaque engagement partiel serait devenu d'autant plus profitable aux royalistes, qu'il aurait grossi leurs rangs des désertions qui se seraient opérées dans ceux de l'ennemi, formés de conscrits empressés de saisir l'occasion de s'affranchir d'un joug qu'ils ne subissaient qu'à regret.

Le comte de La Rochefoucault avait adopté ce mode de guerre pour faire son entrée en France par le canton de Ferrette, lorsque le comte Roger de Damas, assuré par ses intelligences avec la Franche-Comté, de trouver sur les limites de cette province quatre cents

conscrits prêts à se joindre aux royalistes, détermina l'entrée par le pont de Goumois-sur-Doubs.

L'esprit de ce pays était très-mauvais; des *corps-francs*, des colonnes de *fédérés* et des Gardes Nationales actives le parcouraient, et formaient l'avant-garde ennemie.

Les premiers obstacles à vaincre offrant plus de danger, mais aussi plus de gloire, plaisaient à l'ardeur de cette courageuse phalange de l'Est, qui voyait à sa tête un chef dévoué, et comptait dans ses rangs des hommes dont la conduite honorable et la fidélité ajoutaient à la considération de leurs talens militaires et civils, particulièrement l'adjudant-général Chopin, le major de La Genetière, le baron de

Réunion d'officiers distingués.

Marguerittes (de Nîmes), le chevalier de l'Etoile, les comtes de Scey-Montbelliard, de Colbert, de Montjoie et de Mortemart.

A ces hommes courageux et distingués s'étaient joints les braves d'Anders, de Bermond et de Piedoyx, faisant partie du régiment de Royal-Etranger, ainsi que quelques officiers du 10e de ligne. Ces fidèles compagnons d'armes du Héros du Midi, après avoir défendu le trône à ses côtés, venaient encore offrir à Sa Majesté le secours de leurs bras, et donner à sa cause sacrée une chance de succès de plus, par le souvenir touchant et glorieux qui s'attachait à leurs premiers exploits.

Marche sur Goumois-sur-Doubs.

Le rendez-vous général fut fixé pour la fin de juin à Saignes-Légier, pays

de Porentruy, sur l'extrême frontière de la Suisse et de la France. C'est de ce lieu que, le 1er juillet, la colonne royale de l'Est se mit en marche, et entra en France le même jour par le pont de Goumois-sur-Doubs. Ce village est situé au milieu de montagnes escarpées, couvertes de bois, sans aucune route praticable. Il appartenait à l'honneur, à la bravoure française, de frayer sur ce point difficile, aux défenseurs des lis, un chemin vers la Patrie.

Esprit des habitans.

Le petit nombre d'habitans du village de Goumois étaient alors administrés par des autorités sans volonté, et dirigés par un curé dont la morale n'était rien moins qu'évangélique. Aussi aucune démonstration amicale et fraternelle n'accueillit les soldats royaux;

pas une voix ne se joignit à leurs acclamations, lorsqu'ils firent retentir du cri de *vive le Roi!* l'écho de la rive française.

L'armée royale fit halte à Goumois; le comte de La Rochefoucault résolut de marcher le lendemain sur Damrichard.

Quelques éclaireurs ennemis se montrèrent à portée des avant-postes royaux; le 2 juillet, à la pointe du jour, les reconnaissances découvrirent des *corps-francs*, des douaniers, des gardes forestiers, auxquels s'étaient joints les habitans de Trevillers. Ce rassemblement était encore soutenu par deux compagnies de la Garde Nationale mobile du département de la Côte-d'Or, stationnées à Saint-Hyppolite.

Le comte Gaëtan n'ayant pas trouvé sur le territoire français le renfort qui lui avait été annoncé, ne pouvait engager une lutte contre des forces aussi supérieures, et changea ses premières dispositions.

Il se concentra sur Goumois, dont la position était des plus avantageuses à la défense, et offrait aussi plus de chances, soit pour résister, ou pour reprendre l'offensive.

Ce pays tient à la Suisse; il présentait une retraite facile et sûre; les sites montagneux qui l'environnent dominant le vallon, étaient favorables pour observer les mouvemens de l'ennemi.

De ce poste, les royalistes pouvaient reconnaître les forces qu'ils avaient à combattre, en même temps qu'ils mas-

quaient les leurs, à l'aide des rochers entrecoupés de bois, qui offraient à l'armée royale des retranchemens naturels.

Division des postes de l'armée royale.

La division des postes se fit : l'un fut placé sur le pont, un autre garda le seul point par lequel la position de l'armée royale pût être tournée ; un troisième fut établi en avant du village, avec ordre de se replier à l'approche de l'ennemi.

Bientôt les vedettes signalèrent une colonne de rebelles qui s'avançait à la faveur de la nuit et d'un épais brouillard.

Le comte de La Genetière, qui commandait l'avant-garde, réunit les divers détachemens placés sur la pre-

mière ligne. Le combat s'engagea en même temps sur le front et sur le flanc de la position occupée par la phalange royale à Goumois. Le chevalier de l'Etoile fut tué en se portant aux postes avancés. Combat de Goumois.

Le comte de La Genetière tint l'ennemi en échec, et la retraite de la petite troupe sur le centre s'opéra en traversant le pont. Elle commençait à le passer, ce qu'elle eût effectué sans aucune perte, si les habitans de Goumois fussent restés neutres. Mais ils servirent d'auxiliaires à l'ennemi; et soit que quelques rebelles se fussent cachés d'avance dans le village, ou que les coups partissent des mains mêmes des habitans, on fit sur les royalistes un feu soutenu, des habitations qui dominent le

pont. Au moment où ils allaient le franchir, un coup de fusil, tiré d'une fenêtre de la maison du maire (que le comte Gaëtan de La Rochefoucault venait de quitter), atteignit le chevalier de Piedoyx. Ce brave tomba !... et son dernier regard se reposa du moins sur la Patrie, qu'il venait défendre !

Une vive fusillade s'engagea d'une rive à l'autre ; le passage, vaillamment défendu, ne fut point forcé. Dans cette action, la tête du pont était occupée par un détachement de Volontaires Royaux Chasseurs d'Henri IV, composé de Lyonnais incorporés dans l'armée de l'Est, dès leur arrivée en Suisse. Il opposa à l'ennemi la plus valeureuse résistance, et protégea le mouvement rétrograde de l'armée. Le drapeau royal, un mo-

ment compromis, fut sauvé par l'un de ces braves (le capitaine Bettend).

La tentative des rebelles fut punie par la mort de plusieurs des leurs; ils s'en vengèrent par un acte de la plus atroce cruauté.

Un soldat de l'armée royale, fait prisonnier dans le village, fut massacré lentement à coups de baïonnettes.

Les soldats royaux qui n'avaient pu se replier avant l'occupation de Goumois par les révoltés, se jetèrent dans le Doubs, et, sous le feu continuel de l'ennemi, traversèrent cette rivière avec la plus grande intrépidité.

Mort du comte de Montjoie.

Dans cette journée, l'armée royale eut encore à regretter un de ses plus braves officiers, le comte de Montjoie. Affaibli par deux blessures reçues au

commencement de l'attaque, il trouvait dans son courage la force de combattre en première ligne, lorsqu'il fut atteint et traversé par un biscayen ; il tomba, et respirait encore.... Mais des révoltés, se précipitant sur le corps palpitant de ce guerrier, lui arrachèrent inhumainement le reste d'une vie glorieuse. Son corps, criblé d'honorables blessures, abandonné, dépouillé de son dernier vêtement, ne reçut pas même de ces hommes avides et féroces, sur un sol voisin des riches domaines de ses aïeux *, quelques poignées de terre pour le couvrir !

C'est par de nouveaux actes de bravoure que les guerriers expriment leurs

* Les propriétés du comte de Montjoie sont situées aux environs de Béfort.

regrets, et qu'ils honorent la mémoire de leurs chefs.

Les soldats royaux appelaient de leurs vœux l'instant de combattre encore, et l'ordre de marcher à l'ennemi fut entendu avec transport : l'armée reçut comme un bienfait la permission d'avancer ; mais il était important de changer sa direction.

Les rebelles avaient concentré la majeure partie de leurs forces sur le pont de Roïde, à six lieues de Goumois, position militaire regardée comme inexpugnable. Il eût été imprudent de revenir sur eux par Goumois et les défilés de Saint-Hyppolite ; on ne pouvait les attaquer avec avantage qu'en débouchant par Ferrette et Porentruy.

Contre-marche.

Cette marche avait été, dès le principe, le plan du comte de La Rochefoucault; il fit ses dispositions en conséquence, et la colonne royale reçut l'ordre de se diriger sur ce point, et de s'emparer du pont de Roïde, qui est la clef de la Franche-Comté.

Entrée de l'armée royale en France, par Ferrette.

Le même jour, les royalistes se retirèrent sur Dellemont, et, le 6 juillet, ils entrèrent en France par le canton de Ferrette.

Mœurs de ce canton.

L'esprit et les mœurs des habitans de ce pays offrent le plus parfait contraste avec ceux de Goumois. Maintenus par de dignes pasteurs dans les principes d'une morale pure, c'est à l'abri des sentimens religieux que se conserva parmi eux l'amour du légitime Souverain. L'étendard de la reli-

gion et la bannière royale s'y prêtaient un mutuel appui; l'arbre de la foi avait fleuri dans ces contrées; il protégeait les lis de ses rameaux sacrés.

Le parjure ne pouvait croître là où la loyauté avait jeté de si profondes racines: aussi, dès l'arrivée du comte Gaëtan de La Rochefoucault à Altkirch, les fonctionnaires publics s'empressèrent de venir renouveler entre ses mains le serment de fidélité au Roi.

Accroissement de l'armée.

L'armée de l'Est, augmentée par de nombreux enrôlemens effectués à Colmar et dans l'Alsace méridionale, prit une attitude des plus avantageuses, et fut bientôt en état de se porter en avant.

Passage du pont de Roïde.

La proximité des forteresses de Montbelliard et de Blamont ne put étonner son audace; elle franchit et surmonta

par son ardeur le danger de ce passage.

Retraite des rebelles.

Bientôt les soldats royaux arrivent à portée du pont de Roïde; mais les rebelles avaient, à leur approche, opéré leur retraite, et l'avaient signalée par leur fureur; ils s'étaient saisis de quarante habitans de Longsancey, connus par leur royalisme; et l'un d'eux, désigné pour victime, avait été fusillé sans jugement.

Les autres, conduits à Besançon, ne dûrent leur salut qu'à la sage mesure du maréchal Jourdan, qui les fit mettre en prison.

Excès de l'ennemi.

Les pays que l'ennemi traversa en se retirant conservèrent de funestes traces de son passage; les bandes avides de ces *corps-francs* se livraient à des vengeances personnelles et au plus affreux

pillage : on les vit trafiquer sans pudeur du produit de leurs rapines, et vendre publiquement dans les villes les dépouilles des contrées malheureuses qu'ils avaient dévastées.

Arrivée de l'armée royale sous les murs de Besançon.

L'armée royale, qui observait la plus sévère discipline, poursuivant son avantage, se porta sur Longsancey; les habitans la virent arriver avec les transports de joie que leur causait leur délivrance; elle marcha ensuite sur Besançon.

A la vue de cette ville antique, que la nature et l'art ont enceinte d'une double défense qui la rend une des places fortes du royaume, l'enthousiasme de l'armée royale éclata plus vivement encore. Une louable ambition lui faisait désirer qu'elle devînt la conquête de

Louis XVIII, comme elle avait été celle d'un de nos Rois les plus illustres.

Elle renferme le tombeau d'un Bourbon *. Respect pour cette cendre vénérée, souvenir de notre ancienne gloire, avantage présent, espérance d'un entier succès, tout électrisait l'armée, tout excitait à s'emparer de cette cité les phalanges du successeur de Louis-le-Grand.

Cette ville importante était défendue par une forte garnison et une artillerie formidable ; un échec pouvait devenir funeste et porter le découragement parmi les habitans indécis de la Franche-Comté, dont les secours ou la résistance devaient amener un triomphe ou occasioner un revers.

* Jacques de Bourbon.

Entrée secrète du comte Gaëtan de La Rochefoucault dans cette ville.

Ces considérations puissantes déterminèrent le comte de La Rochefoucault à avoir une entrevue avec le maréchal Jourdan, commandant en chef. Y réussir était important; le tenter, difficile et dangereux. Les soldats, mutinés, pouvaient se porter aux plus violens excès envers un commissaire du Roi, auteur d'une proclamation énergique, dans laquelle il leur reprochait leur acharnement et les malheurs résultant d'une criminelle défection.

Mais des motifs de sûreté personnelle ne pouvaient arrêter le comte Gaëtan; le service du Roi commandait cette tentative hasardeuse : il ne balança pas.

La nuit protégeait son audace : à la faveur de ses ombres, il s'introduisit dans la place, et somma, au nom du

Roi, le maréchal Jourdan d'arborer le drapeau blanc, et de décider la soumission de toute la province, par l'exemple d'une reddition volontaire.

Le maréchal n'osa risquer cet acte de vigueur. A son avis, cette témérité exposait le comte de La Rochefoucault, et provoquait l'effusion du sang: elle ne lui paraissait d'ailleurs offrir d'autre avantage que d'accélérer de quelques jours un événement qui devait être amené nécessairement par la marche rapide des armées alliées.

Le comte de La Rochefoucault persévéra dans sa demande; il pensait qu'on pouvait balancer les forces de la garnison, et qu'il serait plus glorieux pour les armes françaises d'opérer, sans secours étranger, la libération de la Franche-Comté.

Le général Marulas, qui servait sous les ordres du maréchal, partageait ce sentiment; il se faisait fort de protéger le mouvement, et de maintenir l'étendard royal.

Le maréchal Jourdan crut devoir persister dans sa résolution.

Le comte de La Rochefoucault, trompé dans son espoir, arrêté dans son noble projet, rejoignit son armée, et lui fit prendre position à Bouclans, distant de quatre lieues seulement de Besançon.

L'armée royale de l'Est était à peine retranchée que les rebelles se portèrent en force sur Nancrey, à demi-lieue de ses avant-postes.

Position de l'armée royale à Bouclans.

La phalange royale, puisant une nouvelle ardeur dans l'accroissement de ses espérances, marche sur la co-

colonne ennemie, qui, surprise par une manœuvre aussi rapide que bien dirigée, fuit en hâte, se disperse à la faveur des bois, et rentre en désordre à Besançon.

L'armée royale s'approcha des murs de la ville, et s'empara des hauteurs qui la dominent.

Cette position lui donnant trop d'avantage pour permettre aux rebelles de l'y attaquer, sa seule présence suffit pour détruire l'influence des factieux de l'intérieur, et pour inquiéter les mouvemens rétrogrades et partiels d'une partie de l'armée ennemie aux ordres du général Lecourbe.

Les progrès de l'armée royale de l'Est devenaient à chaque instant plus favorables à la cause du trône.

Le baron de Marguerittes fut envoyé à Paris, par le comte de La Rochefoucault, auprès des ministres secrétaires d'Etat de la guerre et de l'intérieur, pour les informer des opérations militaires et administratives de l'armée royale de l'Est, et pour prendre de nouveaux ordres.

Envoi d'un officier aux ministres de Sa Majesté.

Pendant ce temps, plusieurs détachemens royaux se répandirent dans la Franche-Comté pour réduire les partis rebelles qui s'y trouvaient épars.

Le lieutenant-colonel d'Anders opéra la soumission de deux bataillons d'une division de l'armée ennemie du général Lecourbe, qui effectuait sa retraite.

Amenés au camp de l'armée royale, ils abandonnèrent les couleurs de la rébellion; on reçut leur parole de ne

Conditions imposées aux rebelles.

plus servir contre le Roi, et on ne leur permit de traverser les cantonnemens royaux, que sous la condition qu'ils rentreraient individuellement dans leurs familles.

Résultat de la présence de l'armée royale de l'Est en Franche-Comté.

Les événemens se pressaient, les armées des Puissances alliées étaient maîtresses de la Capitale, Lyon avait capitulé; mais ces avantages étaient achetés par le séjour des troupes étrangères: l'armée royale de l'Est garantit, par une prompte occupation, la presque totalité de la Franche-Comté, des suites funestes d'une invasion, et empêcha, dans cette province, les ravages des *corps-francs*, indisciplinés et avides de pillages.

Les détachemens royaux parcoururent également l'Alsace méridionale, et rétablirent partout le drapeau blanc

et le Gouvernement légitime : par là, ils donnèrent au Roi la douce jouissance de voir, dans cette partie de son royaume, les premiers actes de son autorité exercés par des Français qui l'avaient suivi dans son exil.

C'est à la suite d'un si honorable résultat, c'est dans l'exercice d'un service assidu, dans le moment de sa plus glorieuse utilité, que l'armée de l'Est (ainsi que tous les corps royaux) reçut l'ordre de son licenciement *, en même temps que l'armée rebelle de la Loire..... Licenciement.

Quelle politique conseilla cette mesure? Fut-elle imposée par la force? Fut-elle volontaire? Fut-elle le fruit

* L'armée royale de l'Est fut licenciée à Besançon, le 19 août 1815.

d'une erreur ?...... C'est dans le secret des cabinets et des consciences qu'il faut chercher la solution de ce problème.

On dut s'étonner alors, et on se demandera un jour comment on assimila aux enfans de la rébellion l'élite des Français fidèles ; comment on les comprit indistinctement dans un licenciement commun à tous, tandis qu'on établissait une distinction à l'avantage des rebelles, dans la solde qui leur fut conservée ; comment ces hommes éprouvés qui, en s'immolant au Roi et à la Patrie, n'avaient calculé aucun sacrifice, et que n'animait point l'appât des récompenses, ne furent pas appelés préférablement à former la garde du Monarque qu'ils n'avaient cessé de dé-

fendre; comment enfin.... Mais imitons ces sujets dévoués; ils surent servir leur Roi, se taire, et obéir!....

Qu'un sentiment de reconnaissance nous rappelle cependant, et que la justice se plaise à publier, qu'à l'époque désastreuse où le pouvoir du meilleur des Rois était méconnu, et la France opprimée, l'armée royale de l'Est courut aux armes; qu'elle eut à lutter non-seulement contre les ennemis de Louis, mais encore contre les obstacles que les Puissances alliées apportèrent à sa formation; que sa constance triompha de ces entraves, et qu'elle sut, par son courage, atteindre le but de sa création. Considérations générales.

Elle s'avança vers la Patrie, cette armée royale, forte de son ardeur, fière

de la confiance de son Souverain, heureuse d'être appelée à le servir dans un poste périlleux.

Placée sur la frontière pour rallier les Français sous l'étendard sacré de nos Rois, elle fut destinée à proclamer le triomphe d'un fils de saint Louis, dans une cité antique conquise autrefois par ses aïeux.

Enfin, aux postes avancés, comme dans la lice, les braves de l'armée royale de l'Est se montrèrent toujours dignes de porter et de soutenir le défi du dévouement à la fidélité.

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME PREMIER.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

(a) Les lettres suivantes, trop peu connues, diront quel fut le Roi enlevé à la France, quel était le despote qui l'asservit, et quel est le Monarque qui lui est rendu.

Lettre de Louis XVI, écrite de la prison du Temple, la veille de sa mort, adressée à son frère Louis-Stanislas-Xavier.

« J'obéis à la Providence et à la nécessité, en allant porter sur l'échafaud une tête innocente. Ma mort impose à mon fils le fardeau de la royauté; soyez son père, et gouvernez l'Etat, pour le lui rendre tranquille et florissant. Mon intention est que vous preniez le titre de régent du royaume; mon frère Charles-Philippe prendra celui de lieutenant-général. Mais c'est moins par la force des armes que par des promesses avantageuses, une sage liberté, et de

bonnes lois, que vous rendrez à mon fils l'héritage usurpé par les factieux. N'oubliez jamais qu'il est teint de mon sang, et que ce sang vous crie *clémence et pardon.* Votre frère vous en prie, votre Roi vous le commande. *

« Fait à la Tour du Temple, le 20 janvier 1793.

Signé Louis. »

Lettre de Buonaparte, lorsqu'il servait, en 1793, dans l'armée de la République, après avoir commandé l'artillerie dans l'horrible journée du massacre du Champ-de-Mars à Toulon.

« Citoyens représentans,

C'est du champ de gloire, marchant dans le sang des traîtres, que je vous annonce avec joie que vos ordres sont exécutés, et que la France est ven-

* Ces sentimens sublimes, répétés dans son testament, monument admirable d'une vertu héroïque, étaient encore retracés sur un pan de tapisserie de la tourelle, lieu de sa douloureuse captivité.

L'un de ses otages, prisonnier dans cette enceinte sacrée, dix ans après la mort de Louis XVI, recueillit ces mots écrits au crayon, de la main du Roi-Martyr : *Je pardonne à mes ennemis.*

gée. Ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés. Ceux qui avaient été seulement blessés par le canon républicain, ont été dépêchés par le glaive de la liberté et par la baïonnette de l'égalité *.

Salut et admiration,

Signé BRUTUS BONAPARTE,
citoyen sans-culotte.

Aux représentans du peuple Robespierre le jeune et Fréron. »

Lettre de Louis XVIII en réponse à la proposition de Buonaparte, qui, n'étant encore que Consul, et méditant l'invasion du trône, l'engageait à abdiquer, et lui offrait un établissement en Italie.

« Je ne confonds pas Buonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talens militaires; je lui sais gré de quelques actes d'administration : car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à renoncer

* Voyez *Rise, progress and fall of Buonaparte.*

à mes droits : loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

J'ignore le dessein de Dieu sur moi et sur mon peuple ; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées : chrétien, j'en remplirai les devoirs jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai, comme lui, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux toujours pouvoir dire avec lui : *Tout est perdu fors l'honneur.*

(Datée de Mittau, en 1802.)

Signé LOUIS. »

NOTES
ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DE L'ARMÉE ROYALE DU MIDI.

Les actes émanés de l'autorité de Monseigneur le Duc d'Angoulême, pendant la durée de son gouvernement en 1815, ne sont qu'imparfaitement connus, et n'avaient point été réunis jusqu'ici.

La prévoyance du Prince s'est étendue à toutes les branches de l'administration ; les mesures les plus promptes et les plus sages ont révélé des connaissances que la modestie de Son Altesse Royale avait tenues cachées. En offrir l'ensemble est une tâche aussi douce qu'honorable à remplir.

Proclamation de Monseigneur le Duc d'Angoulême aux habitans du Midi.

Nous Louis-Antoine de France, fils de France, duc d'Angoulême, aux habitans des départemens du Midi :

Braves Habitans du Midi,

Le bonheur que vous avait rendu votre Roi légitime est menacé. Celui qui, pendant quinze ans,

dépeupla vos campagnes, anéantit votre commerce, épuisa vos fortunes, fut le bourreau de vos enfans, veut encore vous enchaîner sous son joug de fer.

Braves Français, vous ne le souffrirez pas. Le fils de saint Louis et d'Henri IV ne sera pas mis en parallèle avec un tyran, unique cause de vos malheurs. Voyez, depuis qu'il avait disparu, les mers ouvertes à vos vaisseaux, vos manufactures reflorissantes, vos denrées reprenant une valeur importante, vos familles heureuses se livrant sans inquiétude à leurs utiles travaux et aux douceurs des sentimens de de la nature; tel est le résultat d'un Gouvernement paternel de quelques mois seulement : et l'on voudrait vous le ravir! Ah! Français, souvenez-vous de vos ancêtres; l'amour de leur Roi brûlait leurs cœurs généreux; il s'allumait avec la vie. Un pacte de neuf siècles a uni et confondu notre bonheur et notre existence. Non, vous ne vous séparerez pas de nous. Partout, j'ai vu sur mon passage de véritables Français : levez-vous donc pour défendre votre Roi, que vos cœurs ont proclamé Louis-le-Désiré, pour défendre cette Charte constitutionnelle, gage de votre félicité, que son cœur paternel vous a donnée.

Ne vous bornez pas à des vœux stériles : venez vous ranger sous notre antique bannière; elle est le signal

et le gage de l'honneur et de la loyauté. Venez ; c'est à vous qu'il appartient d'affermir pour jamais un trône auquel sont attachés le bonheur de la France et le repos de l'Europe.

Comptez sur nous : nous sommes fermement résolus à ne jamais vous abandonner.

Des mesures sont prises pour organiser et diriger vos nobles efforts : le succès les couronnera.

Signé LOUIS-ANTOINE.

PROCLAMATION.

Le Duc d'Angoulème, aux braves habitans de Nîmes.

HABITANS DE NIMES,

Vos cris et vos transports, à mon arrivée, m'ont annoncé votre amour pour votre Roi ; je viens, en son nom, en réclamer les effets.

L'ennemi de la France a pénétré dans son sein, et menace de la replonger dans l'abîme des maux dont un miracle de la Providence l'avait tirée. Il faut s'unir pour le combattre.

Habitans de Nîmes, vous refuserez-vous à cet

appel de l'honneur, de la patrie, de l'intérêt commun ? Un esprit funeste de division et de discorde est venu, je le sais, altérer le bonheur que vous avait rendu votre Roi légitime. Qu'il disparaisse, cet esprit malheureux, devant le danger qui nous menace tous. Songez aux suites affreuses qu'auraient les succès de cet ennemi féroce, s'il était possible qu'il en obtînt. Il compta pour rien vos biens, votre sang, vos enfans, pour satisfaire son ambition : jugez s'il y aurait rien de sacré pour lui, quand il s'agirait d'assouvir son ressentiment et sa vengeance !

Eh ! qu'est-ce donc qui pourrait nourrir encore des dissensions au milieu de vous? Les cultes religieux que vous suivez, quoique différens, ne vous enseignent-ils pas la même morale? Ne jouissent-ils pas, l'un et l'autre, de toute la liberté convenable à leur nature ? Pourquoi serviraient-ils de prétexte à vos divisions, quand rien ne leur est accordé qui ne leur soit commun ? Serait-ce par les opinions politiques que votre union serait troublée? Mais vous, qui désirâtes des changemens dans l'ancienne constitution de la France, ne trouvez-vous pas, dans la Charte que notre bon Roi nous a donnée, cette balance de pouvoir, cette mesure de liberté qui étaient l'objet de vos vœux, et au delà de laquelle il n'y a plus que li-

cence et malheur ? Et vous, qui résistiez à ces changemens, pourriez-vous ne pas sentir que, dans l'impossibilité de faire revivre nos antiques institutions, elles ont été remplacées par tout ce que l'expérience et l'opinion publique ont pu inspirer de plus sage ?

Qu'un même sentiment vous anime donc tous. Oubliez, je vous en conjure, vos torts respectifs, si vous en avez eu. Imitez votre Roi, qui a dans vous tous la même confiance, et qui vous porte la même tendresse. Sa cause est devenue la vôtre : le même coup qui frapperait son trône, vous livrerait à toutes les horreurs ou de l'anarchie, ou du despotisme. Comparez quelques jours de bonheur que vous lui devez, avec ceux qui les précédèrent, et voyez s'il fut jamais question pour vous d'un intérêt plus grand.

Allons, braves habitans de Nîmes ! que le moment de mon arrivée soit celui d'un accord universel, celui d'un élan général pour défendre ce que vous avez de plus cher, vos femmes, vos enfans, votre Roi, votre patrie. Je vous ferai connaître les mesures qui seront prises. J'attends tout de votre zèle, comme vous pouvez tout attendre de mon ardeur à y concourir.

Signé Louis-Antoine.

ORDONNANCE qui fixe la solde de la Garde Nationale active.

Nous Louis Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, commandant en chef l'armée du Midi;

En vertu des pouvoirs qu'il a plu au Roi de nous donner, en date du 5 mars dernier;

Voulant assurer le service de la solde et des vivres des gardes nationales, bataillons et compagnies franches, appelés à ladite armée,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

ART. I.er Les gardes nationales mises en activité, ainsi que les bataillons et compagnies franches, recevront la solde entière de l'infanterie de ligne, du jour de leur organisation et de la revue qui en sera passée par MM. les inspecteurs aux revues, ou les fonctionnaires qui les remplaceront. Les gardes nationales et compagnies franches à cheval recevront la solde entière de la cavalerie légère.

La retenue de 10 centimes par homme, pour masse de linge et chaussure, sera faite par les soins des conseils d'administration ou des commandans des gardes nationales.

II. Les gardes nationales recevront une ration de pain, par jour et par homme, des magasins militaires. Les commandans de ces gardes nationales assureront le reste de la subsistance de leur troupe, au moyen de la solde qu'elle recevra, ainsi que cela a lieu dans les différens corps. Les fourrages seront fournis des magasins militaires, pour le nombre de chevaux dont la présence sera constatée par les revues, sur le même pied accordé pour les chevaux de cavalerie légère.

III. Les officiers en demi-solde, ceux que les circonstances empêcheront de rejoindre leurs régimens, et qui seront employés dans les gardes nationales, jouiront du traitement d'activité attribué à leur grade.

IV. M. Sabatier, inspecteur aux revues de l'armée, demeure chargé de faire exécuter les dispositions du présent arrêté, qui sera rendu public dans tous les départemens du Midi.

De notre quartier-général de Nîmes, le 19 mars 1815.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Son Altesse Royale,

Le comte de DAMAS CRUX,

Lieutenant-général, premier aide-de-camp de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Angoulème.

Ordonnance relative aux Contributions.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, gouverneur général des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires;

Considérant que les circonstances exigent que les contributions soient promptement recouvrées, et qu'elles le soient en partie d'avance, pour subvenir aux dépenses extraordinaires nécessaires pour la défense de la patrie;

Considérant qu'à la fin du présent mois de mars, trois douzièmes sont échus, arrête:

Art. 1.er Tous les contribuables sont tenus de verser, dans le courant du mois de mars, quatre douzièmes de leurs contributions; à défaut par eux d'obtempérer audit ordre, ils y seront contraints par les voies ordinaires.

II. Les percepteurs sont tenus de verser, avant le 5 avril, le montant de ces quatre douzièmes, dans les caisses de leurs receveurs particuliers.

III. Le présent arrêté sera exécuté à la diligence de MM. les préfets, qui transmettront, sans délai,

les ordres aux receveurs généraux, directeurs des contributions et à tous ceux qui sont chargés du recouvrement des deniers publics.

Signé Louis-Antoine.

Par Son Altesse Royale,

Le Comte de Damas Crux,

Lieutenant-général, premier aide-de-camp de S. A. R. Monseigneur Duc d'Angoulême.

Ordonnance du 22 *mars* 1815, *portant nomination de l'Etat-Major de l'Armée Royale du Midi.*

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, commandant en chef de l'armée du Midi, nommons le lieutenant-général d'Aultanne, chef d'état-major-général de l'armée;

Le maréchal de camp baron de Damas, sous-chef d'état-major-général;

Le maréchal de camp baron de Berge, commandant en chef l'artillerie;

M. Sabatier, inspecteur en chef aux revues;

M. Chef de Bien, commissaire-ordonnateur en chef;

M. Brigogne, payeur général ;

MM. les généraux commandant les divisions actives, et ceux commandant les divisions et subdivisions militaires, ainsi que MM. les préfets correspondront, directement, chacun en ce qui le concerne, avec notre chef d'état-major, pour tous les objets relatifs au service.

Du 22 mars 1815.

Signé Louis-Antoine.

Pour expédition conforme :

d'Aultanne.

Le lieutenant-général, chef d'état-major-général de l'armée du Midi.

Ordre du Jour.

Louis-Antoine de France, fils de France, aux habitans du Midi.

Habitans du midi,

Les preuves du dévouement que vous me donnez tous les jours méritent toute ma confiance : j'y répondrai en vous faisant toujours connaître la vérité avec la franchise d'un petit-fils de Henri IV.

L'ennemi, à l'aide de quelques défections honteuses, est entré dans Paris. Le Roi, suivi des ministres, des maréchaux (un seul excepté), et d'un nombre immense de généraux, d'officiers et de sujets fidèles, a transféré le siége de son gouvernement au Nord de la France, et m'a investi de celui du Midi. Je marcherai à la tête de vos braves enfans, tandis qu'un gouvernement central établi par mes ordres à Toulouse, sera chargé de diriger et de régulariser vos nobles efforts et vos généreux sacrifices.

Soyons unis, habitans du Midi; abjurons toute prétention, toute diversité d'opinions. Que toutes nos pensées se confondent en une seule, celle de sauver la patrie et le Roi.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Son Altesse Royale,

Le comte de DAMAS CRUX,

Lieutenant-général, premier aide-de-camp de S. A. R. Monseigneur Duc d'Angoulème.

ORDONNANCE portant nomination du Gouvernement central de Toulouse.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, gouverneur général des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions.

Ne voulant pas nous éloigner des braves soldats et volontaires de ces contrées à la tête desquels nous nous proposons toujours de marcher, et notre intention étant néanmoins de pourvoir à l'administration du Midi de la France, pour obvier à l'interruption momentanée des communications avec le gouvernement du Roi;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. Ier Le lieutenant-général, comte de Damas Crux, notre premier gentilhomme de la chambre, et le baron de Vitrolles, secrétaire du conseil du Roi, sont investis de nos pouvoirs, pour, ainsi qu'il a plu au Roi de le déterminer, former un gouvernement central pour tout le Midi de la France.

II. Le siége de ce gouvernement central sera établi à Toulouse.

III. Les commissaires sus-nommés sont autorisés, ainsi qu'il résulte des pouvoirs que nous leur don-

nons, à confier à telle personne qu'ils jugeront digne de notre estime, l'une des branches de l'administration qu'ils auront pensé convenir à ses talens et à ses lumières; comme aussi à destituer tous fonctionnaires, et à les remplacer, si le besoin l'exige, toutefois en nous en rendant compte.

IV. Ils appelleront auprès d'eux, sous le titre de conseiller, ou autre quelconque, les différentes personnes qui auront mérité par leur conduite de coopérer à l'organisation de ce gouvernement provisoire, nous en rapportant à eux pour tout ce qui intéresse l'ordre public, et le service du Roi notre Seigneur et Oncle.

Signé Louis-Antoine.

Par Son Altesse Royale,

Le duc de Guiche.

Ordonnance qui nomme le maréchal Pérignon Gouverneur de la 10e Division Militaire.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême.

D'après la connaissance que nous avons des talens

et de la fidélité du comte Pérignon, maréchal de France, et d'après les intentions formelles du Roi, notre Seigneur et Oncle;

Nous avons nommé et nommons le maréchal comte de Pérignon gouverneur de la 10e division militaire.

Fait en notre quartier-général de Nismes, le 27 mars 1815.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Monseigneur,

A Toulouse, le 28 mars 1815.

Le Baron de VITROLLES,
Commissaire extraordinaire du Roi.

ORDONNANCE concernant les Militaires en semestre et en congé limité ou illimité.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, Lieutenant-Général pour le Roi dans les divisions du Midi et de l'Ouest.

Nous nous sommes fait représenter l'ordonnance de S. M., du 9 du présent mois, concernant le rappel des militaires en semestre et en congé limité ou illimité, et l'ordonnance du 10 du même mois, con-

cernant le service des gardes nationales; nous avons jugé que, dans un moment où les Français ont à rivaliser de zèle pour la défense du trône et de l'Etat, les mesures les plus promptes pour l'organisation des diverses parties de la force armée devaient être adoptées, et qu'à cet effet, il était essentiel de laisser la plus grande latitude tant aux diverses autorités chargées de concourir à l'organisation, qu'aux personnes qui s'empressent de répondre à l'appel de leur Roi et de l'honneur.

A ces causes, modifiant, quant à ce, les ordonnances ci-dessus citées.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. I.er Les militaires de tous grades appelés en exécution de l'ordonnance du 9 du présent mois, à rentrer dans leurs corps, ou à être organisés en bataillons ou escadrons de réserve, ou enfin, à faire partie des compagnies des gardes du Roi, ont la faculté de se faire admettre dans les corps de volontaires de la garde nationale: ils jouiront dans ces corps des mêmes avantages qui leur auront été accordés dans les cas prévus par l'ordonnance.

II. Les militaires de tout grade et de toute arme, qui feraient déjà partie des volontaires gardes nationaux, seront maintenus dans ces corps.

III. Tout sous-officier et soldat de toute arme qui est ou sera admis dans les volontaires gardes nationaux, recevra un congé absolu, s'il le demande, aussitôt que le chef de la révolte sera expulsé du territoire français.

Donné à notre quartier-général à Nismes, le 25 mars 1815.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Son Altesse Royale,

A Toulouse, le 28 mars 1815.

Le Baron de VITROLLES,
Commissaire extraordinaire du Roi.

ORDONNANCE relative au service de la Gendarmerie.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, Lieutenant-Général pour le Roi, dans le département du Midi;

Voulant établir une ligne de démarcation entre les pays occupés par les rebelles et ceux qui composent notre Gouvernement;

Voulant établir le service de la gendarmerie de manière que la tranquillité publique soit assurée.

Arrêtons ce qui suit :

Art. I.er En attendant l'arrivée du premier inspecteur-général de la gendarmerie royale, ou celle du comte de Merle, inspecteur-général, M. Seignau de Sère, colonel de la 11e légion, en résidence à Toulouse, remplira provisoirement les fonctions d'inspecteur-général.

II. Les colonels, officiers commandans de brigade de gendarmerie, dont les légions ne se trouvent point dans les départemens occupés par l'armée rebelle, correspondront directement avec M. Seignau de Sère, afin de le mettre à même de nous adresser un rapport journalier.

III. Les officiers ci-dessus donneront les ordres les plus précis aux brigades, pour empêcher que les courriers, malles, estafettes, diligences, etc. venant des départemens occupés par les rebelles, ne puissent pénétrer dans les pays restés fidèles au Roi.

Au quartier-général, à Nismes, le 25 mars 1815.

Signé Louis-Antoine.

Par Monseigneur,

A Toulouse, le 28 mars 1815.

Le Baron de Vitrolles,
Commissaire extraordinaire du Roi.

ORDONNANCE relative à la perception des Impôts.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, gouverneur-général des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires.

Considérant que, dans les circonstances présentes, il est indispensable que les budjets des communes ayant plus de 10,000 fr. de revenus, soient réglés,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. Ier Les préfets sont chargés de régler les budjets de 1815 des communes ayant plus de 10,000 fr. de revenus, et qui ne le seraient pas encore par le ministre de l'intérieur.

II. Les receveurs et percepteurs desdites communes sont tenus de payer les mandats délivrés en vertu de ces budjets réglés par les préfets. Ces dépenses leur seront allouées dans leurs comptes.

Fait à notre quartier-général de Nismes, le 29 mars 1815.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Monseigneur,

A Toulouse, le 29 mars 1815.

Le Baron de VITROLLES.

Commissaire extraordinaire du Roi,

ORDONNANCE relative au service des Postes.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, Lieutenant-Général pour le Roi daus les divisions militaires de l'Ouest et du Midi.

Arrêtons ce qui suit :

ART. I.er L'administration centrale des postes, pour tous les départemens qui ressortissent à notre Gouvernement, est établie à Toulouse.

II. Elle sera régie provisoirement par M. Delorme, le plus ancien inspecteur de Toulouse : il s'adjoindra MM. Tabareau, Lapatie, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, inspecteur ; Julien, directeur à Montauban, et Villardeau, directeur de Nismes; et ce, conformément aux instructions et règlemens concernant le service des postes, lesquels ils sont chargés par nous de faire exécuter par tous les inspecteurs, directeurs et employés.

III. Il sera établi toutes les estafettes nécessaires pour la transmission la plus prompte de nos ordres et de la correspondance des administrations civiles et militaires.

IV. Les courriers ordinaires continueront à être expédiés sur toutes les routes actuellement desser-

vies, soit en poste, soit par des messagers, mais seulement jusqu'aux lieux situés en-deçà de cinq lieues des pays occupés par les troupes rebelles, ou dans lesquelles il se serait manifesté, sans répression suffisante, quelques signes de rébellion contre l'autorité du Roi.

V. En vertu de l'art. II du présent arrêté, il sera ouvert à l'administration centrale à Toulouse, un compte avec tous les directeurs des postes; leurs états et pièces de comptabilité, et les fonds provenant de leurs recettes seront envoyés par eux, avec toute la régularité prescrite par les instructions sur le service des postes, à l'administration centrale, et à la caisse générale établie à Toulouse.

VI. Les inspecteurs et directeurs correspondront très-exactement avec le délégué nommé par nous dans l'art. II du présent arrêté, sur tous les objets relatifs au service des postes, et sur tous les moyens qu'ils croiront les plus propres à en assurer la prompte exécution.

VII. Le zèle le plus actif animera tous les employés pour l'utilité et la sûreté du service qui leur est confié : ce service est placé sous leur responsabilité, et toute infraction aux devoirs de leur place, qui compromettrait l'autorité du Roi et le salut de

l'Etat, serait considérée comme une trahison, et punie comme telle, selon toute la rigueur des lois.

8. Les fonds de la recette des postes serviront à acquitter les dépenses de ce service; et s'ils devenaient insuffisans à cet effet, il y serait pourvu de toute autre manière.

Au quartier-général à Nîmes, le 25 mars 1815.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Monseigneur,

A Toulouse, le 28 mars 1815.

Le Baron de VITROLLES,

Commissaire extraordinaire du Roi.

ORDONNANCE concernant les Gardes Nationales.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, Lieutenant-Général pour le Roi dans les divisions militaires de l'Ouest et du Midi:

Vu l'ordonnance du Roi du 9 du courant, relative aux Gardes Nationales;

Vu la proclamation de S. M. du 11 du courant;

Considérant que l'universalité des Français a no-

blement répondu à l'appel fait par le Roi à leur amour et à leur fidélité.

Qu'une nation libre et valeureuse, dont les habitans du Midi se montrent les nobles et dignes enfans, a manifesté cette énergie que son Souverain attendait d'elle.

Que tous les citoyens ont senti qu'il ne s'agit plus seulement pour eux d'affermir, sur ses antiques bases, le trône de Saint-Louis et d'Henri IV; de défendre ce Roi que ses vertus, ses malheurs, et sa bonté rendent si cher à leur amour, cet auguste descendant de tant de Rois qui unirent pendant des siècles leur gloire, leur fortune et leur destinée à celle de la France; mais qu'ils ont encore à combattre pour leurs familles, pour leurs propriétés, pour leur liberté fondée et garantie par les lois; qu'ils ont enfin à venger l'honneur de la France à ses propres yeux et aux yeux de l'Europe, qui l'observe et la juge.

Qu'il ne s'agit plus que de régulariser et de diriger vers un but commun des offres si unanimement honorables de zèle, d'amour et de dévonement, et d'assurer ainsi tout ce que le Roi, la patrie, attendent d'un service momentané, mais actif et combiné avec les troupes fidèles qui ont résisté aux manœuvres de la malveillance et de la perfidie.

Ordonnons :

Art. I.er Les départemens composant les divisions militaires de l'Ouest et du Midi, sont appelés à fournir le nombre de Gardes Nationales-Volontaires, fixé par le tableau joint à la présente ordonnance.

II. Les détachemens de Garde Nationale mis en route, ou qui ont reçu l'organisation prescrite par l'article III de l'ordonnance du Roi du 9 mars, entreront en déduction du contingent assigné à leurs départemens respectifs.

III. MM. les préfets se concerteront avec MM. les inspecteurs des Gardes Nationales, pour la prompte organisation en compagnies, cohortes, ou légions, des citoyens fidèles qui doivent les composer, en se conformant aux règles établies par l'article III de l'ordonnance du 9 mars.

IV. Ces corps ainsi formés, seront employés conformément à l'article III de ladite ordonnance.

V. L'armement et l'équipement des gardes nationaux qui ne pourront se procurer sur-le-champ des armes et des effets d'équipement, seront fournis sans délai des magasins de l'Etat.

VI. La solde, les vivres, et autres prestations

militaires, seront fournis aux gardes nationaux, conformément à l'article VII de l'ordonnance du 9 mars.

VII. MM. les préfets se feront remettre l'état des familles que l'absence momentanée de leurs chefs exposerait à quelques privations, et pourvoiront à leurs besoins.

VIII. Aucun engagement ne pourra résulter de ce service de dévouement et d'honneur. Les citoyens qui le feront, seront libres de rentrer dans leurs familles, dès que la rébellion sera comprimée. Art. VIII de l'ordonnance du Roi.

Au quartier-général à Nîmes, le 28 mars 1815.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Monseigneur,

A Toulouse, le 28 mars 1815.

Le Baron de VITROLLES,

Commissaire extraordinaire du Roi.

ORDONNANCE portant nomination des Conseils de Guerre.

Nous, Louis-Antoine de France, fils de France, Duc d'Angoulême, Lieutenant-Général pour le Roi dans les divisions militaires de l'Ouest et du Midi :

Vu les ordonnances du Roi des 6 et 11 mars 1815, qui déterminent des mesures sur les poursuites tant contre les fauteurs et complices de rébellion et d'attentats tendant à changer la forme du Gouvernement, que contre les embaucheurs et les provocateurs de la désertion, ainsi que sur les peines à leur infliger;

Vu l'art. IV de celle du 11 mars, portant qu'il sera établi, dans les chefs-lieux de département où le Roi le trouverait convenable, des Conseils de Guerre spécialement chargés de juger les coupables mentionnés:

Considérant qu'il est urgent d'établir ces Conseils de Guerre pour réprimer les malveillans qui tenteraient d'ébranler la fidélité des troupes de S. M., et de provoquer la guerre civile ;

Arrêtons:

ART I.er Il sera établi un Conseil de Guerre spécialement chargé de juger les coupables de délits

mentionnés dans les ordonnances du Roi du 6 mars 1815, dans chaque chef-lieu de département.

II. Les gouverneurs, les commandans des subdivisions militaires, sont chargés de la formation et convocation desdits Conseils de Guerre, en se conformant aux lois et réglemens.

III. Les ordonnances du Roi des 6 et 11 mars 1815, et le présent arrêté seront publiés, imprimés et affichés.

Donné au quartier-général à Nîmes, le 17 mars 1815.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par Monseigneur,

A Toulouse, le 30 mars 1815.

Le Baron de VITROLLES,

Commissaire extraordinaire du Roi.

PROCLAMATION aux habitans de la Drôme, lors de la prise de Valence.

HABITANS DE LA DROME,

L'ennemi de la France a passé près de vous; vous l'avez souffert. La guerre civile, une invasion étrangère, tels sont les tristes résultats de la trahison des uns, ou de l'infidélité des autres. Des hommes étran-

gers au nom français, ou intéressés au désordre, se sont armés pour une cause fondée sur la violence et sur la trahison; mais ils sont en petit nombre. Ceux qui ont voulu s'opposer à mon passage ont été dispersés. Je suis venu, non pour vous punir: vous l'êtes assez par les maux, suite ordinaire d'une guerre intestine; je viens vous sauver de l'oppression et vous rappeler à vos sermens.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Extrait d'une lettre de Monseigneur le Duc d'Angoulême, relative aux événemens du Midi, écrite immédiatement après l'arrivée de S. A. R. en Espagne.

Me voilà enfin arrivé, grâce à Dieu, après avoir fait tout ce qu'il était possible de tenter; voici en peu de mots ce qui s'est passé.

Le 30 mars, Amédée Descars repoussa le général Debelle, en avant de Montélimart; le 2 avril, nous battîmes complétement l'ennemi au passage de la Drôme. Deux canons, deux drapeaux, et 800 prisonniers tombèrent entre nos mains. La possession de Valence

et du cours de l'Isère furent le fruit de ce succès. Le 5, j'appris que le général Ernouf, abandonné par le 58ᵉ régiment, avait été forcé de rétrograder vers Sisteron, et que Nîmes, ainsi que Montpellier, avait arboré le signe de la rébellion. Déjà les généraux Grouchy et Piré étaient partis de Lyon en force supérieure, et marchaient contre moi, tandis que le général Gilly se dirigeait de Nîmes sur le Pont-Saint-Esprit. Je me vis contraint de songer à la retraite. M. Ferdinand Berthier arriva le 6, et m'apprit que Bordeaux et Toulouse étaient entre les mains de l'ennemi. Ce fut alors que le général Piré, ayant tenté le passage de l'Isère, fut repoussé, quoique les avis désastreux arrivés de Nîmes et de Montpellier eussent déjà occasioné une grande désertion dans mes troupes. Le 6, je quittai Valence à dix heures et demie du soir. Je bivouaquai avec le 10ᵉ régiment de ligne; puis je me mis en marche pour Montélimart, où j'arrivai le 7, à quatre heures du soir. Le colonel du 14ᵉ de ligne, qui m'avait rejoint le 5, me dit qu'il n'était plus maître de son régiment, qui, en effet, m'abandonna et se dirigea sur Valence. On m'avait proposé de partir seul de cette ville, et je l'avais refusé. Le 10ᵉ régiment d'artillerie, que le parti rebelle avait corrompu, était prêt à me quitter : on me re-

nouvela, dans ce moment, la proposition de partir seul : je la rejettai encore, mais j'envoyai le général d'Aultane, chef de mon état-major, au général Gilly qui était au Pont-Saint-Esprit, afin de faire avec lui une convention, pour qu'il me laissât passer avec mon corps, et me retirer sur la Durance. Le 8, je me remis en route. Bientôt le colonel du 10e régiment de ligne (Colonel-général) vint m'annoncer que le tiers de son régiment avait déserté, et que le reste ne se battrait pas. L'artillerie était encore plus mal disposée : il ne me restait que 800 hommes de gardes nationales.

Le général d'Aultane trouva au Pont-Saint-Esprit le colonel Saint-Laurent, du 10e de Chasseurs, et convint avec lui que je me retirerais sur Marseille, escorté du 10e régiment de ligne; mais le général Gilly s'y refusa ensuite. Cet avis me parvint à Pierrelatte; et comme on retenait le général d'Aultane prisonnier, j'envoyai le baron de Damas, sous-chef de mon état-major, pour conclure avec le général Gilly la convention que je joins ici. L'ennemi s'était rendu maître de la route d'Avignon, ce qui me fit rester, afin de pourvoir à la sûreté de ceux qui m'avaient suivi. Je ne partis donc que le 9 au soir; mais je fus arrêté au Pont-Saint-Esprit, où j'ai été retenu pri-

sonnier pendant six jours, au mépris de la convention. Pendant dix heures, j'ai eu dans ma chambre un officier de gendarmerie, qui avait ordre de ne pas me perdre de vue. Je ne m'en suis délivré qu'en lui donnant ma parole que je ne chercherais point à me sauver. Les soldats et gendarmes que l'on avait choisis pour me garder, paraissaient être dans des dispositions détestables.

C'est le général Grouchy qui est arrivé le 9 au Pont-Saint-Esprit, qui m'a fait arrêter. Ce qui peut l'excuser, c'est qu'il avait avec lui un général Corbineau, aide-de-camp de Buonaparte, chargé de veiller sur lui. Le baron de Damas, qui a vu plusieurs fois le général Grouchy, n'en a pas été très-mécontent. Le dernier jour, ce général étant parti pour Marseille, Corbineau envoya chercher le baron de Damas, pour ajouter à la convention deux nouveaux articles, qu'ils ont signés et auxquels j'ai consenti, ayant trouvé qu'ils ne m'engageaient à rien. J'ai été relâché le 15, et le lendemain, je suis arrivé à Cette, où je me suis embarqué le même jour, à huit heures du soir, accompagné de dix-sept personnes.... Ce départ était bien douloureux. Tout le pays que j'ai traversé est excellent. Partout on me comblait de bénédictions. L'armée seule et la gendarmerie se sont

montrées parjures. Cependant mes vingt-cinq chasseurs du 14e m'ont été fidèles jusqu'à la fin, et voulaient me suivre partout, ainsi que plus de quarante officiers.

Quand j'ai quitté Cette, on disait la guerre déclarée, et l'on ajoutait que Buonaparte avait demandé une levée de deux millions d'hommes, et une contribution de 500 millions. L'opinion de la France est que le parti jacobin va prendre l'ascendant et faire régner la terreur. Toulon et Marseille se sont rendus le 11 et le 12. Il paraîtrait que Masséna s'est assez bien conduit jusqu'à la fin . . . .

Ma traversée a été de trente-cinq heures; nous avons eu un assez gros temps. . . . .

. . . .

Je suis ici dans un incognito que je ne garderai pas long-temps, je crois. C'est le marquis de Campo del Grado, gouverneur-général, qui me loge. Je vais recevoir toutes les autorités et expédier ensuite un courier à Madrid.

. . . .

J'ai appris avec plaisir que le comte de Damas était à Saragosse; j'espère qu'il me joindra sous peu de jours. MM. de Rivière et Latour-Dupin sont déjà partis pour Madrid. J'ai trouvé ici MM. De Bruges et

Bruslart, ainsi que l'abbé de Jamar. J'apprends que M. le Duc de Bourbon a débarqué à Saint-Ander.

CONVENTION.

Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême, commandant en chef l'armée royale du Midi, et M. le général de division Gilly, commandant en chef le 1er corps de l'armée impériale, pénétrés du désir d'arrêter l'effusion du sang français, ont chargé de leurs pouvoirs, pour régler les articles d'une convention qui puisse assurer la tranquillité du midi de la France, savoir : S. A. R. Monseigneur le Duc d'Angoulême, le Baron de Damas, maréchal-de-camp, son chef d'état-major-général; et M. le général de division Gilly, M. l'adjudant-commandant Lefebvre, chevalier de la légion d'honneur, chef d'état-major du 1er corps d'armée, lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans :

ART. I.er L'armée royale est licenciée : les Gardes Nationales qui en font partie, sous quelque dénomination qu'elles aient été levées, rentreront chez elles, après avoir déposé leurs armes ; il leur sera délivré des feuilles de route pour rentrer dans leurs foyers ; et M. le général de division commandant en chef, leur

garantit qu'il ne sera jamais question de ce qui a pu être dit et fait relativement aux événemens qui ont eu lieu avant la présente convention. Les officiers conserveront leurs épées. Les troupes de ligne qui font partie de cette armée, se rendront dans les garnisons qui leur seront assignées.

II. MM. les officiers-généraux, officiers supérieurs d'état-major, et autres de toutes les armes, les chefs et employés de toute administration, dont il sera fourni un état nominatif à M. le général en chef, se retireront dans leurs foyers, en attendant les ordres de S. M. l'empereur.

III. Les officiers de tout grade qui voudraient donner leur démission, sont libres de le faire : il leur sera accordé de suite des passe-ports pour rentrer dans leurs foyers.

IV. Les caisses de l'armée et les registres du payeur-général seront remis de suite aux commissaires nommés à cet effet par M. le général commandant en chef.

V. Les articles ci-dessus sont applicables aux corps commandés par Monseigneur le Duc d'Angoulême en personne, et à tous ceux qui agissent séparément sous ses ordres, et qui font partie de l'armée royale du Midi.

VI. Son Altesse Royale se rendra en poste au port de Cette, où des bâtimens nécessaires pour elle et sa suite, seront disposés pour la transporter partout où elle voudra se rendre. Des postes de l'armée impériale seront placés à tous les relais, pour protéger le voyage de S. A. R., et il lui sera rendu partout les honneurs dus à son rang, si elle l'exige.

VII. Tous les officiers et autres personnes de la suite de S. A. R., qui désireront la suivre, auront la faculté de s'embarquer avec elle, soit qu'elles veuillent partir de suite, soit qu'elles demandent le temps nécessaire pour arranger leurs affaires particulières.

VIII. Le présent traité restera secret jusqu'à ce que S. A. R. ait quitté le territoire de l'empire.

Fait en double expédition et convenu entre les chargés de pouvoirs ci-dessus désignés, le 8e jour d'avril 1815, sous l'approbation de M. le général commandant en chef, et ont signé.

Au quartier-général du Pont-Saint-Esprit, les jour et an ci-dessus.

L'adjudant commandant en chef l'état-major du 1er corps de l'armée impériale du Midi.

Signé LEFEBVRE.

Le maréchal de camp, sous-chef d'état-major-général de l'armée.

Signé Baron DE DAMAS.

Approuvé la présente convention par le général de division commandant en chef l'armée du Midi.

Signé Baron GILLY.

Pour copie conforme :

Signé Baron de DAMAS.

La convention ci-dessus ayant été signée le 8, le lieutenant-général Corbineau, aide-de-camp de Buonaparte, exigea l'addition des articles suivans, le 14.

ART. I.er S. A. R. n'ayant aucun diamant appartenant à la couronne, et n'ayant point à sa connaissance que Madame la Duchesse d'Angoulême en eût avec elle, en quittant Paris pour se rendre à Bordeaux, s'engage à demander que les diamans ou objets précieux appartenans à la couronne, soient rendus aussitôt que possible, dans le lieu qui sera indiqué à des commissaires nommés réciproquement *ad hoc*.

II. S. A. R. s'engage à insister pour que ces ob-

jets soient rendus, dans le cas où il y aurait continuité de paix avec les puissances étrangères.

Fait en double expédition, au Pont-Saint-Esprit.

Signé le lieutenant-général Corbineau.

Signé le maréchal de camp des armées du Roi, Baron de Damas.

Pour copie conforme:

Signé le Baron de Damas.

Dispositions de l'Ordonnance de Monseigneur le Duc d'Angoulême, concernant les Chefs de Corps des Bataillons royaux.

En date de Barcelonne du 3 de juin 1815, le Prince prit une décision par laquelle il détermina ainsi le nombre d'hommes à fournir pour obtenir la confirmation d'un grade.

Sous-lieutenant..............	25 hommes.
Lieutenant..................	50
Capitaine....................	100
Chef d'escadron..............	1 escadron.
Commandant de bataillon......	1 bataillon.
Colonel......................	1 régiment, etc.

PROCLAMATION de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême, à son retour d'Espagne.

Nous Louis-Antoine de France, Fils de France, Gouverneur-général des 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ divisions militaires.

FRANÇAIS,

Forcé de m'éloigner de vous pour quelques momens, je ressentais vos malheurs, et mon désir le plus ardent était d'y mettre un terme. Les témoignages de votre fidélité, votre dévouement, votre courage, que j'ai vus briller sur le champ de bataille, étaient toujours présens à ma pensée; et dans les derniers temps de désastre, la noble et touchante expression de vos sentimens a souvent bravé l'oppression des baïonnettes pour arriver jusqu'à mon cœur.

Français du Midi! je reviens parmi vous; j'y reviens heureux de votre bonne conduite. Vos loyaux sentimens éprouvés par un cruel moment d'adversité, ne vous ont que plus attachés au trône de saint Louis, ne vous ont que mieux mérité toute mon affection et

celle de Madame la Duchesse d'Angoulême. Pressez-vous autour de moi! Les fils d'Henri IV ne sont heureux qu'entourés de Français. L'usurpateur fonde son pouvoir éphémère sur le crime, sur des sacrifices de toute espèce et sans terme. Vos Princes légitimes n'ont jamais voulu, ne veulent que votre bonheur. Votre Roi, votre père, s'y consacre tout entier. Satisfait d'être près de vous le dépositaire de sa confiance, l'organe de ses volontés, je le serai encore davantage de lui transmettre les preuves de votre amour et de votre fidélité.

Signé Louis-Antoine.

Par Son Altesse Royale:

Le Lieutenant-général sous-chef d'état-major-général,

Signé Baron de Damas.

Dax, le 19 juillet 1815.

CIRCULAIRE de Monseigneur le Duc d'Angoulême, adressée aux principales villes de son Gouvernement, dès son arrivée à Paris.

HABITANS DES DÉPARTEMENS DU MIDI,

Le Roi, notre seigneur et oncle, étant rétabli sur son trône, et nous ayant fait connaître que les pouvoirs qu'il lui a plu nous confier pour les 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires, par lettres-patentes des 5 mai et 3 juin derniers, cessaient d'exister, nous nous empressons de vous exprimer notre sensibilité pour le zèle et le dévouement au-dessus de tous éloges, par lesquels vous avez contribué si efficacement à la restauration de l'autorité royale.

Nous connaissions les sentimens qui vous animaient, et, sûr de votre fidélité, nous avons repassé la frontière, et nous nous sommes présenté au milieu de vous sans l'appui d'aucun secours étranger. Français, nous ne sommes venu au milieu de nos chers compatriotes, qu'entouré de Français; nous avons refusé tout autre assistance. Nous nous sommes trouvé heureux d'écarter de vous des troupes alliées dont votre généreuse assistance rendait le concours inutile, et dont la présence aurait pu accroître les cala-

mités nombreuses qui pèsent sur notre patrie. Ne pouvant vous procurer tout le bonheur auquel la dernière révolte a mis tant d'obstacles, nous avons du moins voulu vous épargner des maux plus graves. Le Dieu de nos pères a béni nos intentions. Nous n'avons pas fait un seul pas sur le sol de notre chère et commune patrie, sans recevoir de votre part les témoignages unanimes d'une affection aussi vive que vraie pour la personne sacrée du Roi.

Ces témoignages ne se sont point bornés à des acclamations. A notre voix, et en peu de jours, des bataillons se sont formés sans effort; les forteresses qui défendent les Pyrénées, les Alpes, et le littoral des deux mers, ont cédé à l'unanimité de vos sentimens, non moins qu'à l'autorité de nos ordres. Il ne reste plus un seul point militaire qui ne soit rentré sous la puissance du Roi, notre seigneur et oncle. Toulon et Bayonne nous ont été rendus au même moment, et le Roi n'a perdu ni vaisseaux, ni arsenaux, ni artillerie.

En même temps, nous avons ménagé les finances de l'Etat, nous avons réorganisé provisoirement les administrations de plusieurs départemens, proposé des chefs à des cours royales de magistrature, veillé sur la paix publique par une police impartiale,

tâché enfin de concilier sur tous les points, les devoirs de la justice et les désirs de l'indulgence.

Grâce à Dieu, tout notre gouvernement, à l'exception du Dauphiné envahi avant notre retour en France, va se trouver sous le sceptre du Roi, notre seigneur et oncle, dans l'état où il se trouvait avant la fatale époque du 1er mars.

Peuples de ces belles contrées, conservez toujours l'excellent esprit qui vous anime! Jamais les preuves d'attachement que vous nous avez données, ainsi qu'à la Duchesse d'Angoulême, ne s'effaceront de notre souvenir. L'un de nos premiers devoirs, celui qui nous sera le plus cher, sera de faire connaître à S. M. qu'elle n'a pas de sujets plus dignes de ses bontés, que les habitans de ses fidèles provinces de Béarn, Gascogne, Languedoc, Roussillon et Provence.

Plusieurs se sont particulièrement distingués, dans la dernière crise, par leur courageuse conduite. Notre bonheur sera de faire valoir leurs services auprès du Roi, et d'être nous-même leur protecteur et leur appui.

Nous remercions en particulier ceux qui, appelés par nous à divers emplois, ont justifié la confiance que nous leur avons témoignée, et ont ainsi secondé nos efforts pour affranchir le Midi de la France.

Français du Midi! Puisse la félicité dont vous rend dignes vôtre invariable dévouement au Roi, égaler l'affection particulière que nous vous portons, et l'intérêt qu'en toute conjoncture nous ne cesserons de prendre à votre sort!

A Paris, le 7 août 1815.

Signé Louis-Antoine.

Par Son Altesse Royale :

L'administrateur de Son Altesse,

Signé le Marquis de Villeneuve.

SUR TOULOUSE,

SIÉGE DU GOUVERNEMENT DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ANGOULÊME.

Politique, guerrier, grand prince et magistrat.
VOL....

LE drapeau blanc flottait sur le Capitole; les habitans de la ville de Toulouse juraient de mourir pour la défense du trône.

Dès le 14 mars, Monseigneur le Duc d'Angoulême passa une revue dans cette ville : il recueillit les témoignages de l'amour des Toulousains; et, comme lieutenant-général des provinces du Midi et de l'Ouest, il choisit Toulouse pour le siége de son gouvernement.

La position de cette ville, son voisinage d'un royaume allié, sa proximité de l'Ouest, décidèrent la préférence du Prince.

MM. le comte de Damas-Crux et le baron de Vitrolles furent chargés de représenter S. A. R. Leur conduite, aussi éclairée qu'énergique, justifia la confiance de Monseigneur le Duc d'Angoulême. L'au-

torité militaire fut réunie dans la personne du maréchal comte Pérignon, tandis que le Prince alla se mettre à la tête de l'armée.

Le gouvernement central devint le moteur des efforts du royalisme; il était aussi le point où ils venaient aboutir. La plupart des villes du Midi s'empressaient de faire parvenir des adresses où leur fidélité était énergiquement exprimée.

La rapidité des événemens n'ayant pas laissé la possibilité de les déposer aux pieds du trône, le gouvernement central recueillit avec soin l'expression de l'attachement dont étaient pénétrés, à cette époque désastreuse, les habitans des contrées méridionales et la plupart des magistrats chargés de diriger l'élan du dévouement à la légitimité.

Tous les citoyens de Marseille, en état de porter les armes, demandèrent à être formés en compagnies pour défendre le Roi et la France.

« Les dangers de la patrie, » s'écriaient les fidèles administrateurs du département des Bouches-du-Rhône, « loin d'affaiblir le sentiment des Marseillais, « lui ont donné une nouvelle énergie et ont électrisé « tous les cœurs. » Ils justifièrent cette confiance; tous demandèrent à combattre.

« Jeunes habitans de la Haute-Garonne, accourez « à la voix de l'honneur qui vous appelle à défendre

« vos lois, vos familles et la terre où reposent les « ossemens de vos pères. »

A cet appel du conseil-général de la Haute-Garonne, la levée d'un bataillon de Garde Nationale active s'opéra, et les plus riches habitans formèrent un escadron de cavalerie équipé à leurs frais.

Le préfet de l'Aude publia à son tour cette adresse si propre à exciter le zèle de ses administrés.

« François Ier, après la bataille de Pavie, écri- « vait à sa mère: *Tout est perdu fors l'honneur.* « L'honneur nous reste, et nous n'avons pas tout per- « du: notre bon Roi n'est ni vaincu ni prisonnier; il « a pour amis tous les souverains de l'Europe, et un « prince, digne de lui, marche au milieu de nous.

» Gardes Nationales, Volontaires, Gardes du Roi, « Bataillons de réserve, Français enfin, qui pouvez « encore porter ce nom sans tache, le Roi vous ap- « pelle, et son neveu vous attend. »

Plusieurs compagnies de Volontaires répondirent à cette sommation, et marchèrent sur le dépôt du troisième corps de l'armée royale qui devait se former en Auvergne.

Le conseil municipal de la ville de Tarascon sous le considérant:

« Que si les gardes nationaux étaient animés du « zèle le plus ardent, tous les citoyens devaient

« aussi contribuer par tous leurs moyens à venir à « leur secours, vota un impôt de 30,000 fr. »

Monseigneur le Duc d'Angoulême témoigna au maire combien il était sensible au noble dévouement de ces nobles et loyaux sujets du Roi : « J'accepte », ajouta le Prince, « et je ferai connaître à S. M. cette « mesure et ce don vraiment patriotiques. »

Le département de l'Ariège était sous les armes avant l'appel qui lui fut fait. Le comte de Chazel dirigea sur Toulouse le premier bataillon de Volontaires Royaux organisé dans l'arrondissement de Muret.

Les vrais amis de la France veillaient sans relâche. Le conseil général du département de l'Hérault se déclara en permanence.

Son attachement au Roi était si pur, qu'il ne pouvait croire au parjure, et regardait comme une preuve de malveillance, les soupçons que l'on manifestait sur la fidélité des troupes de ligne:

« Dénoncez (disait-il) à l'autorité légitime, ces « agitateurs qui voudraient vous inspirer de la dé- « fiance pour les militaires de ligne; écartez de vous « ces hommes qui semblent ne prêcher si haut leur « zèle que pour se mettre à couvert de partager « vos sacrifices : ce ne sont peut-être que des émis- « saires cachés sous le manteau du royalisme. La tra-

« hison se masque tous les jours des plus beaux dehors.
« Les soldats ne sont armés que pour notre défense;
« ne rivalisez avec eux que de zèle et de subordi-
« nation. »

Touchante et aveugle confiance de la loyauté !

Le gouvernement central reçut à la fois les offres des jeunes élèves de l'Ecole de médecine de Montpellier et des vétérans de la place de Cette. Ils demandaient également à combattre : l'enthousiasme était le même chez tous; l'âge y ajoutait l'expérience sans en affaiblir l'ardeur.

Les membres du gouvernement central étaient spécialement chargés de mettre en exécution les ordonnances de Monseigneur le Duc d'Angoulême. Ils s'attachaient à entretenir l'espérance, en répandant dans toute la France les bulletins de l'armée royale du Midi, tandis que leurs proclamations en augmentaient les bataillons en provoquant le dévouement, et en ralliant ainsi les braves autour de l'étendard sacré de nos Rois.

« Braves habitans du midi,

« On vous appelait aux armes, et les combats vous paraissaient éloignés; vous y marchiez, mais vous n'y couriez pas. Aujourd'hui, on se bat pour vous, pour

votre liberté, pour l'honneur; on se bat pour ce que vous avez de plus cher sur la terre, vos femmes, vos enfans, vos propriétés. La carrière de l'honneur est ouverte : l'Armée Royale est là; c'est aussi là qu'on va conquérir la gloire, les grades militaires les plus élevés, les titres, les honneurs, les distinctions. C'est dans cette lutte honorable que les grands caractères vont se dessiner, et que l'histoire puisera de nouveaux noms pour les transmettre au respect de la postérité; c'est dans de pareilles circonstances, c'est en suivant les bannières du Roi, lorsqu'elles paraissaient méconnues, que les grandes familles ont acquis toute leur gloire, et se sont créé ces belles existences qui ont traversé les siècles. Vos ennemis disaient que vous pâlissiez devant le danger, que votre amour pour le Roi se perdrait en vœux et en clameurs inutiles : vous leur prouverez que vos courages sont dignes de la belle cause que vous défendez. Quoi! Il n'y aurait plus de vertu que dans la sédition! plus d'honneur que dans le parjure! plus de gloire qu'à défendre le crime et la tyrannie! Non, Français, il n'en sera pas ainsi.

« Aux armes! La victoire est à nous.

« *Signé* le Baron de VITROLLES,

« Commissaire extraordinaire du Roi. »

C'est par cette constance courageuse, que les membres du gouvernement central excitaient encore les efforts des fidèles, lorsque déjà les villes environnantes étaient tombées sous la domination de l'usurpateur, et que Bordeaux, Auch, Agen, Cahors, Rhodez et Carcassonne, comprimés par les troupes de ligne, étaient réduits à des vœux impuissans.

Buonaparte savait combien des hommes dévoués et influens pouvaient nuire à ses desseins. Déjà le 12 mars, un décret, daté de Lyon, frappait le baron de Vitrolles de l'accusation « d'avoir tramé ou favorisé le ren-« versement de son trône, » et prononçait son arrestation. Cet ordre avait été transmis dans les principales villes du Midi, par les ministres de la guerre et de la police générale.

Le général Chartran, émissaire de Buonaparte, envoyé dans les provinces méridionales, pour opérer une révolution sur les derrières de l'armée du Prince, s'occupa, en arrivant à Toulouse, d'entretenir l'esprit de rébellion des régimens.

Le général Delaborde, qui, jusqu'alors, avait paru justifier la confiance du Roi, nommé par Buonaparte au commandement de la 10e division militaire, commença l'exercice de son autorité illégale, par l'arrestation du baron de Vitrolles, dans la nuit du

4 avril, et peu d'instans après le départ du comte de Damas pour l'Espagne.

Toulouse, par la défection des troupes, fut livré à l'usurpateur. Privés des moyens d'agir, les Toulousains consternés furent en butte à tous les maux, suites inévitables d'un pouvoir illégitime.

Le baron de Vitrolles en devint la première victime. Traduit dans les prisons de la capitale, il aurait payé de sa vie son attachement au Roi, s'il ne s'était soustrait à la rage de l'oppresseur, par son heureuse évasion des cachots de la tyrannie.

Cependant, malgré le joug militaire qui comprimait la France, Buonaparte ne put jamais étouffer les sentimens qui animaient la majorité des habitans du Midi, ni en retenir l'expression.

Des lois cruelles frappaient-elles les conscrits, en rendant leurs familles solidaires de leur désobéissance, ils n'en refusaient pas moins de marcher, ou désertaient en route.

Les impôts se percevaient mal: des murmures, des mouvemens partiels, et l'opinion générale éveillaient les craintes de l'usurpateur, sans que son pouvoir, limité par les anarchistes qui le lui avaient rendu, fût assez fort pour en faire cesser la cause.

Les prisons se remplissaient des victimes d'une police

active et inquisitoriale; mais la certitude de la captivité, la crainte de la mort même ne purent soumettre ce peuple courageux. Il brisa ses fers, revit son Prince, fut heureux, et l'ordre se rétablit.

Monseigneur le Duc d'Angoulême arriva à Toulouse le 23 juillet 1815. S. A. R. nomma les autorités civiles et militaires dans toute l'étendue de son gouvernement, fit quelques promotions, forma le régiment de Marie-Thérèse, et le dernier acte de son autorité dans le Midi, eut pour objet la répression des excès, quel qu'en fût le motif ou le prétexte.

La plus juste cause peut entraîner aux écarts les plus répréhensibles dans le moment d'effervescence qui suit une révolution, si une main prudente n'en règle les effets. L'horreur du crime est bien naturelle sans doute, mais elle n'excuse pas les violences contre leurs auteurs. Le vrai royaliste doit respecter les prérogatives de la justice, qui, seule, a le droit d'atteindre les coupables : son glaive seul peut les frapper; et comme le reste des hommes, ils doivent être à l'abri du poignard de l'assassin.

Quelques individus, d'autant plus blâmables qu'ils souillèrent par de cruelles réactions la noble cause qu'ils avaient d'abord défendue, osèrent la faire servir de prétexte aux vengeances qu'ils exercèrent ;

mais ils cessèrent d'appartenir à cette cause sacrée, du moment qu'ils devinrent criminels ; et la conduite de Monseigneur le Duc d'Angoulême sanctionna ce principe : « Que ce n'est que par la vertu, unie « au courage, que veulent être servis les fils de « saint Louis. »

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE L'ARMÉE ROYALE DU CENTRE.

CHASSEURS D'HENRI IV.

Pour ne point interrompre la narration, j'ai reporté dans les notes tous les faits qui me sont personnels : Je les aurais même supprimés, s'ils ne se rattachaient aux opérations des Chasseurs d'Henri IV; ces zélés défenseurs du trône n'ayant ni la célébrité des Vendéens, ni l'égide des grands noms qui préserveront de l'oubli les autres corps royaux, et ne se recommandant que par leurs seules actions, j'ai dû les faire connaître dans leur plus minutieux détails.

(*a*) Dès le 7 mars 1815, et avant qu'on eût établi des contrôles dans les différentes mairies de la capitale, on dut aux soins vigilans du capitaine des gardes de service (de Noailles, prince de Poix), la formation des premiers enrôlemens volontaires. J'eus l'honneur d'ouvrir la liste; cet acte si simple de mon zèle devint l'origine des Chasseurs d'Henri IV. En fixant l'attention bienveillante du Roi, il rappela à Sa Ma-

jesté les services que j'avais été assez heureux pour rendre à sa cause. C'est à ce souvenir, mais plus encore sans doute à celui que le Roi a daigné conserver de la noble conduite de mon père à l'Assemblée Constituante; et pendant tout le cours de la révolution, que je dus les pouvoirs illimités, en vertu desquels les Chasseurs d'Henri IV furent organisés.

(*b*) Après avoir pris les ordres de son Exc. le Ministre de la guerre, Monseigneur le Duc de Feltre, j'assignai sur plusieurs points une destination aux chefs de l'organisation des Chasseurs d'Henri IV, dont l'expérience seconda mon zèle, et je me dirigeai sur l'Auvergne et les départemens méridionaux, où les ordres du Roi me prescrivaient particulièrement de me rendre.

Lettre de son Exc. le Ministre Secrétaire-d'Etat au Département de la Guerre.

Paris, le 12 mars 1815.

« Le Roi, plein de confiance dans votre dévouement à sa personne, a pensé, Monsieur, que l'heureuse influence que vous pouvez exercer dans l'Auvergne pourrait être fort utile dans les circonstances actuelles.

« Sa Majesté désire en conséquence que vous vous rendiez de suite dans ces départemens, et partout où vous jugerez convenable de paraître, pour aider à rallier à son service, si cela était nécessaire, et par tous les moyens qui vous sembleront bons, les Français de toutes les classes.

« Les autorités civiles et militaires des départemens de l'Auvergne sont informées de l'honorable mission qui vous est confiée : je ne doute pas qu'elles ne s'empressent de vous seconder autant que cela sera en leur pouvoir.

« Je vous prie de me tenir au courant de toutes vos opérations, afin que je puisse en rendre compte au Roi.

« *Signé* LE DUC DE FELTRE. »

(c) Paralyser les ressources de l'usurpateur en donnant, au nom du Roi, l'ordre de retenir les caisses publiques; surveiller les arsenaux, arrêter les expéditions et convois dirigés sur le quartier-général de l'armée rebelle du Midi; faire exécuter les ordonnances de Monseigneur le Duc d'Angoulême dans les départemens déjà comprimés; révéler, par des communications, les complots ourdis contre son Altesse Royale, jusque dans son armée; reconnaître le port de Cette et les ressources dont

l'affligeante rapidité des événemens faisait prévoir la nécessité de s'assurer : telles furent la marche et la conduite que me dictèrent l'intérêt de mon Souverain et l'amour de mon pays, en me portant sucessivement de Fontainebleau à Cette, et de Cette au Saint-Esprit.

Si l'ambition offrait un appât à la trahison, si le désir des récompenses égara quelques fonctionnaires publics au point de les rendre persécuteurs du dévouement, l'honneur, dans ces temps difficiles, posait ses sentinelles; les mandataires du Roi en trouvèrent à tous les postes et dans toutes les villes. Depuis le 19 mars, et dès Fontainebleau, j'en fis l'épreuve consolante sur la ligne que je parcourus à cette époque, particulièrement dans mes rapports avec MM. Durieu, sous-préfet de Cosne; Dufournel, conseiller de préfecture à Nevers; le marquis de Frondeville, pair de France, alors préfet du département de l'Allier; Touté fils, conseiller à la Cour royale de Riom; le marquis de Pérignac, commandant de la Garde Nationale à cheval de Clermont (Puy-de-Dôme); Maillet, ancien officier de la Maison du Roi, au Puy (département de la Haute-Loire); Borel de Montechauvel, maire de Saint-Flours (département du Cantal); le comte de

Corsac, maréchal de camp, à Mende; de Barrin, préfet du département de la Losère; les principaux chefs de collége de Nîmes (Gard); le marquis d'Ax d'Axat, maire de Montpellier (Hérault), l'évêque de cette ville (le digne et célèbre Fournier); le marquis de Saint-Maurice (député de la noblesse du Languedoc aux Etats-Généraux), de Lescour, commandant la citadelle de Montpellier et le port de Cette; Renoyer, maire du Saint-Esprit.

(*d*) Les bases fondamentales de l'organisation des Chasseurs d'Henri IV, et tout ce qui pouvait tendre à son développement, se trouvent indiqués dans cette ordonnance publiée et mise à exécution, pendant l'interrègne, dans plusieurs départemens.

ORDONNANCE.

« Le Commissaire extraordinaire du Roi, chargé de l'organisation des Volontaires royaux, Chasseurs d'Henri IV;

« Vu l'ordre de son Exc. le Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre, qui l'invite, au nom du Roi, à parcourir les départemens pour rallier à la cause royale et à celle de la nation, les Français de toutes les classes;

« Vu la recommandation expresse de Son Exc. le Chancelier de France, qui vient corroborer l'ordre du ministre de la guerre, en ordonnant aux autorités civiles du royaume de prêter, au commissaire de Sa Majesté, tous les secours qui seront en leur pouvoir, pour l'aider à remplir sa mission dans toute son étendue ;

« Considérant qu'il importe essentiellement au Roi de connaître le nombre de ses sujetss qui, dans l'intérieur de la France, se font gloire d'être fidèles à leurs sermens, et inébranlables aux promesses fallacieuses de la trahison ;

« Considérant que, fournir l'occasion aux braves défenseurs de la monarchie de servir leur Roi et leur patrie, c'est prévenir leur désir, enflammer leur courage, et satisfaire au besoin pressant de leurs cœurs ;

« Considérant qu'il convient également de veiller à l'intégrité des droits que les Français dévoués ont aux bontés du Monarque, lorsqu'au milieu de tous les dangers, ils donnent chaque jour des preuves de leur valeur, et ajoutent, par de nouveaux actes d'amour, un fleuron à la couronne de leur fidélité,

Arrête :

« Art. Ier. Il sera formé, par nous, ou nos com-

missaires délégués, dans les départemens méridionaux et limitrophes de la Vendée, des compagnies secrètes de Chasseurs d'Henri IV.

« II. Ces compagnies seront divisées en deux classes, garde urbaine royale, Chasseurs d'Henri IV, et garde active.

« III. Les compagnies actives seront prises dans les classes des hommes qui seraient appelés, par les mesures arbitraires de Buonaparte, à marcher et à combattre contre leur opinion, ou dans la classe des volontaires que l'amour de la royauté porterait à se réunir aux phalanges royales.

« IV. Les compagnies urbaines seront composées de tous les Français dont l'âge et les infirmités seraient en opposition avec leur bonne volonté de servir activement, ou qui, par leurs fonctions civiles ou militaires, se trouveraient remplir, sous le gouvernement tyrannique, des postes avantageux au service du Roi.

« V. Les Chasseurs actifs d'Henri IV recevront, du jour de leur enrôlement, la paie, les frais et les indemnités de route fixés d'après les ordonnances du Roi; mais ils ne pourront recevoir leur rétribution que lorsqu'ils seront arrivés à leur destination dans l'armée royale.

« VI. Il sera dans la suite accordé des indemnités à ceux des Chasseurs d'Henri IV qui, obligés de se faire remplacer dans les armées de Buonaparte pour se soustraire à ses mesures iniques, se seraient servis de ce moyen pour faire passer leurs remplaçans au service du Roi. Ils attacheront une grande surveillance à l'exécution de cette mesure, afin de ne point servir en sens contraire de leur opinion.

« VII. Les commissaires délégués nommeront un comité dans chaque département. Ils pourront aussi subdéléguer leurs pouvoirs dans chaque arrondissement et justice de paix, afin de propager les formes qu'ils croiront convenables au service du Roi.

« VIII. Ces comités seront composés de cinq ou sept membres; ils se nommeront un président, un secrétaire et un trésorier; ils tiendront registres de leurs comptabilité, et pourront faire des emprunts qui seront regardés comme avances faites à la cause royale; il sera pris sur la masse, 1° un droit momentané affecté aux Chasseurs d'Henri IV, qui ne pourraient rejoindre les corps royaux, ni exercer leur service intérieur faute de moyens pécuniaires. 2° Des secours seront donnés aux prisonniers indigens retenus pour cause d'opinion conforme à celle des Chasseurs d'Henri IV. 3° On paiera la redevance

des pensions accordées par Sa Majesté aux familles des Chasseurs d'Henri IV qui auraient le malheur de perdre leurs enfans dans la guerre qu'ils ont à soutenir contre l'usurpateur. 4° On pourra prélever aussi les frais de correspondance, publications et messages, et généralement toutes les dépenses qui tiennent à une bonne et bienfaisante administration. Les comptes seront apurés par les comités, visés par les commissaires, et soumis ensuite à la vérification du ministre.

« IX. Il sera fait, par les comités, des rapports sur les autorités locales des départemens, sur leurs opérations, le mouvement des armées, et tout ce qui serait propice ou contraire aux intérêts du Roi.

« X. Les comités pourront communiquer avec ceux des départemens voisins, par le moyen des mots d'ordre qui y circulent déjà comme signes de reconnaissance, afin de pouvoir rassembler tous les serviteurs dévoués dans la même unité d'opérations et de sentimens.

« XI. Dès l'entrée des armées royales alliées, il sera accordé des sauvegardes qui garantiront de toute espèce de crainte les familles et les propriétés de tous ceux qui représenteront les témoignages de leurs services intérieurs dans les compagnies actives et

urbaines des Chasseurs d'Henri IV. Les commissaires délégués et les membres des comités royaux se présenteront au quartier-général le plus voisin de leur département, pour faire connaître ceux qui méritent de jouir d'une honorable distinction, en attendant qu'on puisse mettre sous les yeux du Roi un travail sur les Chasseurs qui se seraient signalés par leurs services, leurs sacrifices ou des actions d'éclat.

« XII. Les compagnies actives de Chasseurs d'Henri IV se tiendront prêtes à partir au premier appel. Le commandement provisoire en sera confié à ceux qui les auront organisées sous l'approbation des autorités.

« XIII. Les services des Volontaires compteront toujours du moment de leur engagement, à moins qu'ils ne soient interrompus par l'inexécution des ordres qui leur seront donnés. »

L'honneur, dans ces circonstances impérieuses, faisant un devoir de la soumission, de l'exactitude et de la fermeté, assure l'exécution du présent arrêté, et rend toute clause de répression inutile pour les Chasseurs d'Henri IV.

Fait et publié, sous la date de Paris, le 1er mai 1815.

Signé DE SAINT-ESPRIT.

(e) Soutenir le zèle des bons Français, en guider l'élan en les éclairant sur les intentions du Roi, tel fut le but de la publication de l'arrêté suivant, qui devait leur servir d'instruction pour se réunir aux armées royales, et particulièrement à celles de Gand et de l'Est.

ARRÊTÉ.

« Le commissaire extraordinaire du Roi, chargé de l'organisation générale des corps royaux Chasseurs d'Henri IV,

« Vu les ordres de Sa Majesté et l'appel qui est fait à tous les Français de se réunir sous l'antique et vénérable bannière des fils d'Henri IV,

« Arrête :

« Art. Ier. A la réception du présent ordre, les premières compagnies de Français enrôlés dans les différens départemens, sous le nom de Chasseurs d'Henri IV, se mettront en route pour le quartier-général de l'armée française, à Gand.

« II. Les Volontaires se muniront de pièces qui pourront leur servir de billets de passe, à défaut de feuille de route, passeport ou carnet de voyage ; ils marcheront la nuit, et iront jusqu'aux frontières, où le présent ordre leur servira de lettre de présentation.

« III. Arrivés aux premiers postes des armées alliées, d'après les ordres du Roi, il leur sera délivré des feuilles de routes, indemnités, enfin tous les secours que leur position et leur courageux dévouement pourront réclamer.

« IV. Rendus à leur destination, ils seront mis à la disposition du ministre de la guerre.

« V. Nul Chasseur d'Henri IV ne pourra que provisoirement s'enrôler dans un autre corps, pour ne point désorganiser les cadres des bataillons.

« VI. A la revue des compagnies, nous ferons connaître individuellement tous ceux qui se seront signalés par leur exactitude, et qui, par leur dévouement, auraient bien mérité du Roi et de la patrie.

« VII. Tout Chasseur ou Volontaire qui n'obtempérerait pas au présent appel ne pourra jamais compter parmi nous, ni recueillir le fruit de ses services, s'il les laisse interrompre dans un moment où la fidélité nous fait une impérieuse obligation de prendre les armes, et de succomber plutôt que de faillir à nos sermens.

« Fait et publié, sous la date de Paris, le 30 mai 1815.

« *Signé* DE SAINT-ESPRIT. »

(*f*) Les seuls Français qui purent passer la frontière de l'Est en détachemens réglés, furent les Chasseurs d'Henri IV, dirigés sur le quartier-général de S. A. R. Monseigneur de Duc de Berry, à Alost; on les incorpora, dès leur arrivée en Suisse, dans l'armée royale de l'Est. Le baron de Marguerittes (de Nîmes), officier supérieur dans cette armée, nous informa, en ces termes, de la destination qui leur avait été donnée :

« Le corps royal de l'Est a reçu dans ses rangs les braves dont vous avez fait choix. Le comte Gaëtan de La Rochefoucault, commissaire extraordinaire de Sa Majesté, qui commande notre petite armée, est maintenant à Dellemont, pays de Porentruy, où le corps royal de l'Est s'est retiré après notre malheureuse affaire du pont de Goumois sur Doubs. En rentrant dans notre patrie par le canton de Ferrette, où tout annonce que l'esprit public est meilleur, nous avons l'espoir d'augmenter le nombre des fidèles défenseurs du trône qui sont sous nos drapeaux.

« Plusieurs de vos Chasseurs d'Henri IV se sont distingués, et l'un d'eux (M. Bettend) a sauvé le drapeau qui avait été un instant en danger.

« Votre organisation des Chasseurs d'Henri IV a réuni l'assentiment général, vos arrêtés doivent pro-

duire un bon effet : on n'attendait pas moins de vous. Dirigez maintenant vos détachemens sur la Franche-Comté ; et, avec l'*aide de Dieu,* nous leur épargnerons une partie du chemin. »

Signé le Baron DE MARGUERITTES.

(*g*) Je ressentais, comme Lyonnais, le besoin de prouver que mes concitoyens n'avaient pas dégénéré, et que la ville de Lyon renfermait dans son sein des sujets fidèles, prêts à répandre un sang qu'ils avaient appris de leurs pères à prodiguer pour soutenir la légitimité du trône.

Ils avaient aussi, mes braves compatriotes, à remplir la tâche de laver leur berceau de la honte d'une lâche défection, dont les murs de cette cité, empreints encore des traces d'une ancienne et honorable défense, durent s'étonner d'être les témoins.

C'est alors que j'adressai aux Lyonnais la proclamation suivante, insérée dans l'*Indicateur Royal*, avec les actes du Gouvernement légitime.

PROCLAMATION.

« BRAVES LYONNAIS,

« Le Roi et la Patrie attendent de vous cette noble manifestation des sentimens immuables de vos pères ;

voudriez-vous perdre le fruit de leur fidélité et l'exemple de leur courage? Soyons Lyonnais, et conservons cet apanage sacré de leur gloire, de leur amour, de leurs vertueux principes. Un usurpateur peut-il légitimer l'homicide et la guerre? Ses crimes viendraient-ils altérer la pureté de nos sentimens? Non, sans doute.... Que notre honneur arrête sa marche impie; ses promesses corrompues sont indignes de notre caractère et de celui des nations.

« Lyonnais, faisons tête à l'orage, ne nous laissons pas éblouir par un char de victoire atelé par la tyrannie; les droits des Français et de la justice le feront bientôt verser en route.

Soyons sans crainte, on veille sur nous; l'oppresseur serait dangereux, si les moyens arbitraires qu'il emploie ne devaient pas s'écrouler par leurs propres ravages.

« Déjà nous pouvons braver son courroux; nous avons l'espoir, et nous laissons le doute et le remords à ses satellites; nos armes sont plus redoutables; les mains qui les portent ne se sont point parjurées: soyons fermes, et opposons à une criminelle défection un attachement héréditaire pour nos Rois; nous sommes attentifs à vos généreux efforts, ils seront signalés, et l'on vous en tiendra compte.

« Dans le nombre de vos concitoyens, il se trouve encore de nobles émissaires de votre Souverain légitime, qui rendront un juste témoignage de vos actions.

« Braves Lyonnais, rachetons, par un dévouement sans bornes, le moment d'hésitation, d'égoïsme et d'erreur de quelques-uns de nos compatriotes; songeons qu'aujourd'hui l'Europe est armée pour faire rougir notre faiblesse, et pour condamner les sentimens apathiques de notre coupable indifférence.

« Sous l'antique et vénérable bannière des lis, hâtons-nous de nous rallier à nos frères d'armes qui nous ont devancés dans la ligne du devoir; ils nous appellent.... le moment est pressant; une heure de retard fournit contre nous, à notre ennemi vigilant, des années de profit. Accourons... l'armée de notre Roi pourrait-elle porter la terreur parmi nous? N'est-ce pas la nôtre? et sommes-nous des traîtres pour la redouter? Ceux qui ne demandent que la paix du monde, et pour prix de cette garantie sacrée le rétablissement des Fils de saint Louis, peuvent-ils être nos ennemis, en augmentant nos forces pour rendre à notre Roi sa couronne et son trône? Que peuvent-ils ajouter à leurs triomphes? Pour couronne n'ont-ils pas l'honneur, et pour trône les cœurs de tous les bons Français?

« Lyonnais, on vous calomnie ; ne seriez-vous plus jaloux de vingt ans de fidélité, seule récompense de vos malheurs ? Ne pourriez-vous plus vous enorgueillir de la mémoire de vos pères, de vos amis, de vos frères, victimes infortunées de leur attachement à la monarchie ? Et n'iriez-vous remuer leurs cendres que pour opposer un rempart sacrilége à l'étendard de votre Roi?..... Le cœur se refuse à cette dépravation, la valeur s'indigne, le dévouement s'ébranle, la bravoure frappe, l'usurpation succombe, la légitimité règne, et la vraie gloire triomphe !....

« *Signé* DE SAINT-ESPRIT. »

(*h*) *Etat nominatif des Chasseurs d'Henri IV, faits prisonniers le 26 juin 1815, et qui devaient passer à un conseil de guerre.*

Aguillon (J.).
Alkaiss (J.)
Baisse (F.).
Barmond (Léonard).
Beaugiste (E.).
Beaumont (le comte de).
Beaumont (Hyppolite de).
Beaumont (Charles de).
Besse (E.)
Buttin (P. B.).
Charbon (Louis).
Charbon (Michel).
Charbon (Paul).
Châtelain (Claude Fr.).
Coppier (J. M. F.).
Couve (Gabriel).
Delfour (A.).
Duchol (Jos. Calliste).
Espinasse (E.).
Eynout (Polycarpe).

Feské (Frédéric).
Fontaine (Pierre).
Fontanille (L. Jules).
Fourmiot (Louis).
Foyatier (Denis).
Gavan (G. Pierre).
Gieu (Claude).
Giriat (Gaspard).
Gouthy (Bonaventure).
Jury (Jean).
Lacroix (J. Etienne).
Lambert (Philibert).
Laprat (B.).
Lassaveur (Pierre).
Malleval (J. Louis).
Maisonneuve.
Morland (Alexis).
Morel (Pierre-Antoine).
Moulin (Simon).
Perot (Jean).
Perriat (Jean-Marie).
Périer (J. Joseph).
Prost (J. B.).
Rolland (Etienne).
Roublet (Pantaléon).
Sabatier (J. A. Louis).
Sabatier (Vincent).
Saint-Michel (Louis).
Sanguin (Jean-Jacques).
Talon (J. B.).
Tavernier (Jean).
Tracole (Jean-P.).
Triomphe (Marc-Bruno).
Vacheron (M. F.).
Vidal (René).
Vidal (Paul).
Vidalon (Joseph).

Il suffira de citer l'interrogatoire que fit subir à l'un d'eux le lieutenant de police, Teste, pour donner une juste idée de la fermeté de ces braves Chasseurs d'Henri IV. Jamais elle ne se démentit au champ d'honneur, ni dans les fers.

Teste. Votre nom?

Le Chasseur. Je me nomme Delfour.

Teste. Quel était votre dessein en vous rendant à Oullins ?

Le Chas. De marcher sur Saint-Etienne pour nous emparer de la manufacture d'armes, de délivrer la ville de Lyon de l'oppression sous laquelle elle gémit, et d'y proclamer Louis XVIII.

Teste. Qui vous avait payés pour tenter ce projet coupable ?

Le Chas. Notre conscience : l'honneur d'une belle action en est la récompense : on n'achète que le crime au poids de l'or.

Teste. On m'a dit que votre intention était de massacrer les autorités civiles ?

Le Chas. On nous a calomniés ; c'eût été souiller nos mains de forfaits inutiles.

Teste. Quels étaient les principaux instigateurs de cette trame infernale ? Savez-vous leurs noms ?

Le Chas. Quand je les connaîtrais, je ne les dirais pas.

Teste. Parlez avec plus de respect ; on saura bien vous arracher ce secret.

Le Chas. Si je les connaissais, je vous le répète, la crainte de la mort même ne pourrait me forcer à les trahir.

Teste. On vous a fanatisé.

Le Chas. J'aime mon Roi tout autant que vous aimez Buonaparte.

Teste. Monsieur......., soyez prudent; au reste, les preuves sont recueillies. Je m'apprête à dévoiler tous les ressorts de cette œuvre criminelle : vous serez livré à un conseil de guerre, et jugé selon toute la rigueur des lois.

Le Chas. Je ne crains rien.... c'est à vous de trembler !.... S'il faut mourir, j'irai au supplice en criant, *vive le Roi !*

Teste ordonna provisoirement qu'il allât rejoindre ses compagnons dans les cachots.

(*i*) Deux paysans de ces montagnes, qui avaient particulièrement concouru à sauver le comte de Précy, et tant d'autres fidèles proscrits, eurent l'honneur d'être présentés à S. A. R. Monsieur, lors de son passage à Lyon. Lorsqu'ils furent annoncés au Prince, il ordonna qu'ils fussent introduits sur-le-champ; et, les accueillant avec cette grâce qui lui gagne tous les cœurs, il leur adressa les plus touchans remercîmens sur leur conduite. Ces bons habitans emportèrent dans leurs montagnes la pro-

messe que leurs noms seraient mis sous les yeux de Sa Majesté, et la plus vive reconnaissance pour la bonté de S. A. Royale.

(*j*) Pour retenir les autorités d'un pouvoir despotique, il fallait leur inspirer la crainte d'une responsabilité personnelle. Le comte d'Espinchal écrivit la lettre suivante au lieutenant-général de police, Teste.

« Monsieur le Commissaire,

« Des royalistes viennent d'être surpris et arrêtés par suite des dispositions que vous avez faites, et à l'aide des secours d'une force majeure. Je dois vous informer qu'ayant l'honneur de commander un parti considérable de ces mêmes royalistes, il est de mon devoir de ne souffrir aucun acte arbitraire. En conséquence, je vous intime, au nom du Roi, l'ordre de mettre en liberté les Chasseurs d'Henri IV, détenus ; et dans le cas où cela vous serait véritablement impossible, je vous avertis que votre tête et celle du chef de la gendarmerie répondent de tout ce qui pourrait leur arriver de malheureux.

« Je suis bien aise de vous prévenir que, dans tout

ce que je fais et ferai pour le service de Sa Majesté Louis XVIII, je saurai déjouer vos horribles menées. Réfléchissez, et tremblez!....

« *Signé* le Comte HIP. D'ESPINCHAL. »

(*k*) Le premier avantage des Chasseurs d'Henri IV fit connaître aux autorités rebelles ce que pouvaient entreprendre et exécuter des sujets fidèles animés par l'amour de leur Roi et de la Patrie. Leur noble entreprise, qui avait pour mobile le rétablissement du Petit-Fils d'Henri IV par les armes françaises, était dénoncée, par les folliculaires de la capitale, *comme un projet insensé qui avait pour but de rallumer la guerre civile, dont le premier moyen était un enlèvement d'armes à Saint-Etienne.* Pour exaspérer les esprits contre les Chasseurs d'Henri IV, on se servait du ressort si souvent mis en jeu par un gouvernement astucieux, de calomnier les plus louables intentions, et d'exciter les autorités à la résistance, par la crainte d'un danger personnel. C'est par ce motif que l'on publiait avec affectation que les Chasseurs royaux s'étaient ralliés *dans le dessein d'assassiner les autorités civiles et militaires de Lyon* (Journal de Paris, 3 juillet 1815), tandis

que les soldats de Henri, fidèles observateurs de la volonté paternelle du Roi, s'efforçaient de maintenir l'ordre, en prévenant les excès, de quelque prétexte que l'on cherchât à les couvrir.

(*l*) La fermeté dans la volonté équivaut souvent à la puissance ; c'est à leur constance inébranlable que les Chasseurs d'Henri IV durent les moyens de lutter contre des forces supérieures, et des persécutions sans cesse renaissantes. Fiers de la justice de leur cause, ils furent les premiers à instruire les autorités rebelles de leurs efforts et de leur situation militaire. M. le comte d'Espinchal n'avait pas cent cinquante hommes lorsqu'il écrivit en ces termes au préfet du département de la Loire. (M. Tribert.)

MONSIEUR LE PRÉFET,

« Il n'est pas douteux qu'au moment où vous recevrez ma lettre, vous aurez été informé qu'un parti royaliste parcourt le département. Je dois vous prévenir que c'est au nom du Roi, et pour faire reconnaître son autorité légitime, que je fais arborer le drapeau blanc. Tout le Midi a pris ce drapeau chéri de tous les bons Français : Nîmes et Mont-

pellier se sont distingués ; cette dernière ville a éprouvé une forte réaction.

« Je dois aussi vous informer que les départemens du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, avec lesquels je suis en rapport, agissent dans le même sens, et que mes *quinze cents* hommes soutiendront la légitimité de notre bien-aimé Souverain.

« Je vous engage donc à rentrer dans vos devoirs; je vous préviens que j'ai arrêté le courrier, et que je me suis emparé de tous les papiers relatifs à des administrations que je ne reconnais pas légales.

« *Signé* LE COMTE HIP. D'ESPINCHAL. »

(*m*) Les efforts des maires, unis à ceux des chefs des anciennes familles du Forez, chez qui l'amour de la légitimité est un sentiment héréditaire, secondèrent puissamment les mandataires du Roi.

(*n*) Je m'avançai sur les cantons de Néronde et de Feurs, dont les localités et l'esprit m'étaient particulièrement connus.

J'avais l'expérience que leurs habitans, difficiles à

influencer, étaient aisés à diriger lorsqu'on avait obtenu leur confiance.

Leur opinion s'était énergiquement manifestée en 1814, tant qu'ils redoutèrent l'envahissement intéressé du territoire par les armées étrangères. Mais lorsque, éclairés par les instructions particulières du comte Alexis de Noailles, ils apprirent que leur entrée en France avait pour but le rétablissement des Bourbons, quoique cruellement maltraités et soumis à des vexations journalières qui auraient pu les porter à user de représailles, ils leur rendirent des services d'une importance assez majeure pour mériter d'être signalés au Roi par les Princes alliés de l'armée du Sud, sur les rapports des chevaliers Fack et Gutemberg, commandant un camp volant sur les bords de la Loire.

En 1815, je fus en butte à une rigoureuse inquisition dans ces lieux où mes ancêtres, depuis plusieurs siècles, furent honorés et chéris. J'étais soupçonné par la haute police d'être complice de mes propres opérations, faites sous le nom de Saint-Esprit; mais les persécutions que j'essuyai me fournirent plus de moyens de servir le Roi. En excitant l'intérêt de ses habitans, elles leur rappelèrent que ma famille, jadis proscrite pour la cause sacrée de Louis XVI, fut se-

courue par eux. Hommes dévoués de ce canton, habitans généreux de la petite ville de Néronde, dans aucun temps votre courageuse humanité ne s'est démentie ! En 1793, vous osâtes réclamer mon père, tombé dans les fers des bourreaux révolutionnaires, et vous ne craignîtes pas de vous montrer amis de la vertu, quand elle était un titre à la proscription et à la mort ! La vérité vous devait cet hommage; en l'acquittant, la reconnaissance me laisse toujours votre tributaire.

(*o*) J'emportai l'acte de la reddition volontaire de la ville de Feurs pour être déposé au pied du trône, et je me rendis à Montbrison avec le chevalier de Poncin, pour faire quelques dispositions.

Ces momens de crises devenaient l'épreuve de la fidélité; les procès-verbaux des autorités locales constatèrent, dans chaque lieu, à cette époque, les services des habitans des communes qui s'étaient plus particulièrement signalés par leur dévouement au Roi.

(*p*) Un détachement de quarante gendarmes, sur l'avis que j'avais formé, lors de mon passage dans les montagnes de Cottence, un rassemblement de cons-

crits réfractaires aux lois de l'usurpateur, et de quelques soldats fugitifs du 10.me, investit, dans la nuit du 5 juillet, l'habitation de M. de Mare, maire de cette commune, dans l'intention de m'y surprendre.

Après cette expédition infructueuse, ils se rallièrent à un bataillon du 20me, pour se porter en force sur la ville de Panessières.

Sur la route qui y conduit, un jeune enfant fut la victime d'une funeste erreur. Placé sur un tertre élevé, il vit arriver cette troupe et la salua du cri de *vive le Roi!* Il était habitué, dans ces montagnes, à entendre ces mots sacrés se mêler au bruit des armes; ils furent le signal de sa mort. Plusieurs coups l'atteignent; il tombe et expire, en appelant, dans ses faibles et derniers accens, sa mère qui ne devait plus l'entendre......

(*q*) Pour cacher les progrès des chasseurs d'Henri IV, on publia dans les journaux, regardés comme officiels sous le gouvernement de l'usurpateur, que : « *Pour « déjouer leurs projets, le préfet du Rhône venait « d'arrêter que les gardes nationales des com- « munes rurales du département seraient mises « en activité de service, et que plusieurs batail-*

« *lons s'étant portés dans quelques petites com-*
« *munes environnantes de Lyon, où l'on assurait*
« *que l'on avait arboré le drapeau blanc, y avaient*
« *rétabli le drapeau tricolore, et arrêté une soixan-*
« *taine de personnes.* »

(*r*) Son Excellence le ministre de l'intérieur, dès le 15 juillet, adressa à M. le chevalier de Rony *, les témoignages les plus flatteurs de sa satisfaction sur le zèle qu'il avait montré pour le service du Roi; et le 9 septembre 1815, la ville de Pontoise lui vota des remercîmens, ainsi qu'au baron Van-Heyden.

Le Maire de la ville de Pontoise, à M. le Chevalier Coffin de Rony.

« Monsieur le Chevalier,

« Depuis ma réinstallation dans mes fonctions de « maire de la ville de Pontoise, connaissant et ayant « su apprécier les services importans que votre cou- « rage, votre sagesse et votre dévouement à la cause « de S. M. Louis XVIII et de son auguste famille,

* Le chevalier Coffin de Rouy a fait depuis partie d'une expédition à la Guadeloupe, et a péri dans les Colonies. Le Roi a perdu en lui un serviteur aussi fidèle que dévoué.

« ont rendus à notre ville, qui, sans vous et M. l'ad-
« judant-commandant Van-Heyden, aurait été in-
« failliblement entraînée à sa perte par l'aveuglement
« de beaucoup d'habitans; je me suis fait rendre
« compte des témoignages de reconnaissance qui
« devraient vous avoir été donnés par notre ville.
« J'ai su qu'on ne s'en était pas occupé; j'ai regardé
« comme impardonnable cette négligence.

« Je vous prie, M. le Chevalier, de croire au
« sentiment de la reconnaissance des braves habitans
« qui vous regardent comme le sauveur de la ville.
« Votre dévouement a rallié les bons citoyens; votre
« énergie a soutenu les faibles; votre éloquence a
« éclairé les hommes séduits; et votre sagesse a fait
« aimer en vous le précurseur du Roi.

« Veuillez accueillir, ainsi que M. Van Heyden,
« les sincères remercîmens des habitans de Pontoise,
« et les miens en particulier, avec l'assurance de
« ma parfaite considération.

« *Signé* ROYER D'ARQUINVILLIER, maire de
« Pontoise. »

(*s*) MM. Juventin et Sabarot avaient déjà rendu des services à la cause royale dans l'armée du Midi, quand ils se présentèrent au préfet de l'Ardèche

(M. le chevalier Dindy), pour lui donner connaissance de leur commission de commissaires délégués, et pour se concerter avec lui sur tout ce qui pouvait être utile aux intérêts du Roi. Ce magistrat s'est plu à reconnaître « qu'ils avaient préparé le triomphe « de la bonne cause, en ralliant les Français égarés sur « lesquels ils pouvaient exercer de l'influence. »

(*t*) Sous le commandement de MM. les comte et vicomte de Lasaiges, du comte de Matharel, du Chéri, de Montluc père et fils, et Vaiflière, la garde nationale de Saint-Flour a donné des preuves du royalisme qui a toujours distingué ceux qui la composent.

Lors de mon passage dans cette ville, et dès le mois d'avril, le maire (M. Borel de Montechauvel), commençait à étendre les enrôlemens des Volontaires royaux, et à propager les instructions que je lui avais laissées au nom du Roi. Voici le rapport de ce digne administrateur.

« Les enrôlemens volontaires qui s'étaient déjà « faits à votre passage dans cette ville, se sont considérablement accrus encore.

« La ville de Saint-Flour place au rang de ses « plus beaux titres de gloire, le mouvement spon-

« tané auquel elle s'est livrée avant le retour du Roi « dans sa capitale. Saint-Flour s'est toujours dis- « tingué par son amour pour ses Souverains légitimes, « et Louis XVIII ne trouvera nulle part dans son « royaume des sujets plus fidèles que les Saint-Flou- « rains.

« *Signé* BOREL DE MONTECHAUVEL, maire. »

(*u*) La majorité de la garde nationale à cheval de Clermont était dévouée au Roi : M. le marquis de Périgna la tint prête à marcher au premier appel pour toutes les expéditions qu'aurait exigées le service de Sa Majesté. Ce brave officier me prévint « que la « garde nationale qu'il commandait était bonne, et « faisait partie d'une *contre-fédération* royale. »

(*v*) Dans le département de la Haute-Loire, les Volontaires royaux gardèrent une attitude imposante ; les habitans de tous les âges offraient leurs services. Quelques vétérans de la Maison du Roi, retrouvant l'énergie de la jeunesse dans leur amour pour Sa Majesté, manifestaient un vif désir de servir encore sous l'antique bannière des lis. L'un d'eux, M. de Maillet, dont le fils, Garde-du-Corps,

s'était joint aux Volontaires royaux, près le licenciement de la Maison militaire du Roi, et s'occupait particulièrement de propager dans les départemens les signes de reconnaissance des royalistes, m'écrivait ainsi: « Je serais glorieux de consacrer au Roi le reste de « ma vie, avec le même zèle que j'ai servi Louis XVI « dans la compagnie des Mousquetaires Noirs. Mon « fils est retourné à son poste : les mots d'ordre que « vous lui avez communiqués lui ont beaucoup servi « dans les différens voyages qu'il a faits dans l'Ar- « dèche et la Lozère, pour seconder ce qui s'y « passait. »

Le mot d'ordre du département de la Haute-Loire était *Royauté* et *Polignac*. Il fut donné alors pour réveiller le souvenir de la noble maison de Polignac, si justement honorée dans cette province, et pour appeler l'attention des habitans et leur dévouement sur l'un des membres de cette famille distinguée, M. le comte Jules de Polignac, tombé dans les chaînes de la tyrannie.

(*x*) Un fragment de la lettre qui me fut adressée par le maréchal-de-camp comte de Corsac, fera connaître l'activité des fidèles serviteurs du Roi dans le département de la Lozère, tant pour l'affranchir

que pour le préserver des tentatives du pouvoir expirant du général Gilly.

« Depuis le 20 juin, nous avons secoué le joug de Buonaparte. Gilly, forcé d'abandonner Montpellier, persiste dans sa rébellion; il est dans les Cévennes qu'il cherche à émouvoir, ce qui nous occasione un service très-actif.

« Nous gardons le maréchal Soult, le préfet et le sous-préfet de Mende, que nous avons arrêtés le jour où notre mouvement s'est opéré; nous avons licencié la gendarmerie, et l'avons recréée en choisissant les meilleurs sujets, et en remplaçant par des Volontaires les Gendarmes que nous n'avons pas jugés dignes d'être employés.

« J'ai remis à M. Rolland les papiers que vous m'aviez confiés. Voilà, Monsieur, tous les détails : j'ai été charmé d'apprendre de vos nouvelles, et je vous félicite d'être sorti des dangers que vous avez courus.

« *Signé* le maréchal-de-camp comte DE CORSAC, maire de la ville de Mende. »

Parmi ceux qui ont donné, dans le département de

la Lozère l'exemple d'une conduite courageuse et du plus entier dévouement, on remarque MM. Anglès, colonel du 1er. régiment des Volontaires royaux de ce département; Bedos (Casimir), chef de bataillon; Leplan (Hippolyte), de Serres (Pascal), officiers.

(y) L'influence qu'exerçait le nom du grand-chancelier fut très-précieuse pour suivre l'exécution de l'ordonnance du Roi, qui rappelait les magistrats à leurs devoirs.

La recommandation de Son Excellence me fut donnée en ces termes :

« Je recommande avec instance M. Delandine à « tous les fidèles serviteurs du Roi, pour qu'il puisse « remplir avec utilité la mission de confiance dont « Sa Majesté l'honore.

« Paris, le 11 mars 1815.

« Le chancelier de France,

« *Signé* D'AMBRAY. »

(z) Parmi les Chasseurs d'Henri IV qui apportèrent le plus de zèle à repousser cet outrage fait à l'honneur français, MM. Champion de Villeneuve et

Ledru se firent particulièrement remarquer à Colmar, où cette liste fut ouverte par leurs soins : elle a été mise depuis sous les yeux de Sa Majesté.

»

(*aa*) Les Chasseurs d'Henri IV, par leur dévouement, vengèrent de la calomnie la seconde ville du royaume (Lyon), et la préservèrent, par leur zèle, des maux incalculables que les dernières manœuvres d'une infernale rébellion cherchaient à attirer sur cette cité célèbre.

Le 21 juillet, les Chasseurs d'Henri IV arrêtèrent, aux environs de Lyon, près des bivouacs autrichiens, plusieurs tonneaux de poudre qu'on y avait placés dans de coupables intentions.

M. le préfet du département du Rhône, par sa lettre du 23 du même mois, adressa aux Chasseurs d'Henri IV les remercîmens de la ville de Lyon, pour les services importans qu'ils lui avaient rendus.

Ce magistrat s'est plu depuis à renouveler ce témoignage dans une lettre dont voici l'extrait.

« Le dévouement des Chasseurs d'Henri IV à la « cause royale, les services qu'ils lui ont rendus, sont « leur première récompense ; ils trouveront dans leur

« propre estime celle des bons Français, et dans « les bontés du Roi, le prix de leurs nobles tra- « vaux. »

« *Signé* le Comte DE CHABROL. »

Lors de la reddition de Lyon, et dès l'entrée de M. le comte Jules de Polignac dans cette ville, l'état-major des Chasseurs d'Henri IV alla au-devant de lui, et reçut de ce chevalier français, des marques d'une estime distinguée. Ce corps y avait un double titre, son dévouement à la cause royale, et son zèle vigilant, lors des dangers que M. le comte Jules de Polignac a courus pendant son arrestation.

(*bb*) L'adjudant-général Van-Heyden, l'un des fondateurs de la Légion-Germanique, fut député par les autorités du département de Seine-et-Oise auprès des généraux Blucher et Wellington, avant le retour du Roi dans sa capitale. Cet officier dut au souvenir de sa conduite passée, et principalement à ses nouveaux services dans les Chasseurs d'Henri IV, appréciés par ces généraux, la remise de la majeure partie des contributions qui pesaient sur le département, et en particulier sur la ville de Pontoise.

Ordonnance du Roi, du 18 juillet, qui révoque les pouvoirs des Commissaires extraordinaires.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront; salut.

« Les circonstances extraordinaires dans lesquelles se sont trouvés nos peuples depuis trois mois, et l'impossibilité de les faire gouverner par les magistrats institués par nous, qui, presque tous, avaient été ou s'étaient éloignés de leurs fonctions, nous ont mis dans le cas de déléguer, soit par nous-même, soit par les Princes de notre sang, soit par nos ministres, des pouvoirs extraordinaires à quelques sujets dévoués qui nous ont servi avec zèle et courage, et qui, presque toujours, ont agi avec succès pour faire reconnaître notre autorité légitime et comprimer les factions.

« Aujourd'hui que nous avons repris les rênes de notre gouvernement, que notre ministère est organisé, qu'il correspond avec les administrateurs nommés par nous, les fonctions de nos commissaires extraordinaires sont devenues superflues et seraient même

nuisibles à la marche des affaires, en détruisant l'unité d'action, qui est le premier besoin de toute administration régulière.

« A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1.er Les pouvoirs des commissaires extraordinaires qui exercent des fonctions dans les départemens de notre royaume, cesseront aussitôt la publication de la présente ordonnance, soit que ces pouvoirs émanent de nous, des Princes de notre sang, ou de nos ministres.

« Art. 2. Toutes nominations et délégations de pouvoir, faites par lesdits commissaires, cesseront pareillement d'avoir leur effet aussitôt la publication de la présente ordonnance.

« *Signé* LOUIS. »

Ma mission ayant cessé, je m'empressai de mettre sous les yeux du Roi le rapport de mes opérations, et de déposer au ministère de la guerre les pièces nombreuses qui constatent les services des Chasseurs d'Henri IV.

*Lettre écrite au nom du Roi, par le premier Gentilhomme de service *.*

« Le duc de Duras a l'honneur de prévenir M. Delandine, qu'il a mis sous les yeux du Roi les pièces qu'il avait, à cet effet, déposées entre ses mains. Sa Majesté les a lues avec beaucoup de plaisir, et a été vivement touchée des services, du zèle et du généreux dévouement dont messieurs les Chasseurs d'Henri IV ont donné tant de preuves; elle a été parfaitement satisfaite de la manière distinguée dont M. Delandine a rempli sa mission, ainsi que du dévouement personnel qu'il a témoigné à Mgr. le duc d'Angoulême.

« Mais comme tous les corps de Volontaires royaux

* Les Chasseurs d'Henri IV trouvèrent toujours de bienveillans intermédiaires dans les premiers gentilhommes de la Chambre du Roi, alors de service, les ducs de Duras et de Rohan : qu'il leur soit permis de payer à la mémoire révérée de ce dernier le tribut de leurs inépuisables regrets.

Le duc de Rohan, si digne appréciateur de l'honneur et du dévouement, accordait aux Chasseurs d'Henri IV un intérêt tout particulier : le titre de fidèles serviteurs du Roi, leur mérita et leur obtint la protection de ce modèle des preux, si prématurément enlevé à son Prince, à la France et à ses amis, dont il faisait la gloire et le bonheur. »

sont licenciés, le Roi attend de MM. les Chasseurs d'Henri IV qu'ils donneront encore une nouvelle preuve de l'excellent esprit qui les anime, en se soumettant à une mesure générale qui n'a pu souffrir d'exception. Ceux d'entre eux qui désireraient servir, devront le faire savoir à S. Exc. le ministre de la guerre, qui leur transmettra à cet égard les ordres du Roi. »

Extrait du Bordereau des pièces déposées aux différens Ministères.

« Les opérations de M. Delandine, pour le service « du Roi, s'étant étendues sur les branches des divers « ministères du royaume, 165 pièces ont été dépo- « sées à l'appui.

« Contrôles, registres d'opérations, rapports, jour- « naux officiels, attestations des autorités locales, » particulièrement des maires des villes, et des préfets « des départemens qu'il a parcourus pour le service « du Roi.

« *Signé* BAUDON, inspecteur aux revues. »

Extrait de l'Ordonnance du Roi, du 8 septembre 1815, qui fixe les émolumens des Officiers nommés par les Commissaires extraordinaires.

« Considérant, etc., que dans les circonstances extraordinaires où la France vient de se trouver, et lorsque des commissaires, que nous avions revêtus de pouvoirs illimités, ont jugé convenable, pour le bien de notre service et le rétablissement de notre autorité, d'organiser des corps de troupes, de nommer des officiers pour les commander, et, enfin, de pourvoir à leurs besoins, arrête, etc....

« Art. 6. Quant aux officiers de tous grades qui ont reçu, antérieurement au 13 juillet 1815, des nominations de la part de nos commissaires extraordinaires, ils auront droit à réclamer le traitement qui ne leur aurait pas été payé, mais seulement jusqu'au 30 juillet pour ceux qui n'auraient pas cessé leurs fonctions avant ce terme. »

« *Signé* Louis. »

Quoique les sacrifices faits par les Chasseurs d'Henri IV eussent épuisé leurs ressources, leur zèle désintéressé a porté la plupart des officiers à faire, aux besoins de l'Etat, l'abandon des traitemens auxquels cette ordonnance leur donnait des droits.

PRÉSENTATIONS.

Extrait des journaux des 16, 17, 24 et 25 août 1815.

Députation à Sa Majesté.

« Une députation du corps royal des Chasseurs d'Henri IV, de l'armée du Midi, composée de messieurs le comte Hippolyte d'Espinchal, colonel ; Devoud (Benoît), Saint-Michel, Duchol de Signac (Joseph-Callixte), Duchol de Signac (Gaspard-Marie), capitaines ; Duvernay et Dussieux, lieutenans, a eu l'honneur d'être présentée au Roi. Sa Majesté a daigné répondre qu'elle les voyait avec le plus grand plaisir, et qu'elle remerciait ces braves de leur dévouement.

Députation à LL. AA. RR. Monseigneur le Duc d'Angoulême et Madame.

« Une députation des délégués en chef du commissaire du Roi, Delandine de Saint-Esprit, composée de MM. Coffin de Roni, le baron Van-Heyden, adjudant-général, Boïsset, commandant de bataillon des Chasseurs d'Henri IV, a eu l'honneur d'être admise, le 15 de ce mois, à présenter à S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, une adresse où respirent

tous les sentimens d'amour et de respect dont les corps royaux sont pénétrés pour son auguste personne, et qui retrace en même-temps, avec énergie, tous les efforts qu'ils ont faits pour parvenir au noble but qu'ils s'étaient proposé, le prompt rétablissement du trône du petit-fils du grand et bon Henri.

« M. le commissaire, après avoir présenté le tableau des brillantes opérations de MM. ses délégués, s'est borné à rappeler, en ces termes, un trait qui lui était particulier.

« Quant à nous, Monseigneur, nous nous bornons « à vous faire agréer l'expression d'un dévouement « personnel et glorieux, auquel s'est rattaché, dans « l'armée de V. A. R., le souvenir du nom sous le- « quel nous avons suivi les opérations qui ont signalé « notre zèle et notre constante sollicitude »

« S. A. R. a témoigné à MM. les délégués, dont la plupart lui était connus, tout l'intérêt qu'une si noble couduite inspire, et a remercié M. le commissaire des services particuliers qui, au moment de la captivité du Prince, ont signalé ce fidèle serviteur au souvenir et à la reconnaissance de S. A. R.

« Ces Messieurs ont aussi obtenu de S.. R. Madame dés témoignages de son auguste bienveillance.

Députation à S. A. R. Monsieur.

« S. A. R. Monsieur a reçu à son audience, dimanche dernier, 20 août, la députation des Volontaires royaux de la ville de Paris, présentée par l'un des premiers magistrats de cette ville.

« A cette réunion s'est joint, comme ne faisant qu'un même corps par l'unité de leurs actions et de leur dévouement, une députation de Chasseurs d'Henri IV, organisés dans plusieurs départemens du Midi, de la Vendée et autres, en vertu des pouvoirs conférés à M. Delandine de Saint-Esprit.

« S. A. R. a témoigné qu'elle était vivement touchée de retrouver sous ses yeux ces fidèles serviteurs, et de recevoir les expressions du souvenir glorieux de l'accord unanime qui a constamment guidé l'entier dévouement de ces braves.

« L'accueil bienveillant du Prince a fortifié dans leurs cœurs cet amour des Bourbons, qui a toujours dirigé les efforts de leur zèle, et qui a été le mobile d'une conduite ferme et sans reproche. »

ORDRES DU JOUR

DES CHASSEURS D'HENRI IV.

Empressés à s'armer pour la défense du trône, ardens à combattre pour le service du Roi, prompts à se soumettre lorsque la volonté de Sa Majesté prescrivit le licenciement des corps royaux, les Chasseurs d'Henri IV surent successivement obéir à ces différentes obligations.

Appel et ordre de départ.

« Chasseurs d'Henri IV !

« Aux armes et vive le Roi ! voilà vos instructions ; vous connaissez l'honneur et vos devoirs : en marche ! »

Ordre de combat.

« Chasseurs d'Henri IV !

« L'ennemi approche ! serrons nos rangs et chargeons !... Les postes sans danger sont pour nous des affronts ! »

Ordre de licenciement.

« Chasseurs d'Henri IV !

« Halte !... Le Roi est sur le trône !.. Sa clémence
« règne !..... Ses ennemis deviennent ses enfans!...
« Posez les armes !..... »

LES PRISONS DE LYON

PENDANT LES CENT JOURS D'INTERRÈGNE.

Ils avaient su exposer leurs jours pour l'honneur ; ils ont su les abandonner avec calme à la tyrannie.

Tableau des Prisons de Lyon, 1793.

Les annales de la fidélité et d'un dévouement que la persécution a constaté, se trouvent dans les nombreux écroux des victimes de la tyrannie.

C'est, forte de cet avantage, que la ville de Lyon réclame encore la prééminence.

Ah ! par quelle fatalité s'est-on empressé d'occuper la renommée des erreurs de quelques hommes, et de les montrer comme les torts de tous, tandis que l'on se tait sur les preuves multipliées d'attachement à la monarchie, dont Lyon a cumulé des titres glorieux scellés par le malheur ?

Pour justifier ma patrie, je descends dans les cachots, et je compte les Lyonnais désignés à la vengeance et à la mort.

La liste de ces nobles proscrits est un bouclier qui repousse victorieusement les traits de la calomnie.

Les premiers dont on trouve les noms, sont MM. Movielle, Durif, Laurencet, Regard fils, et Coste. Ils refusèrent de marcher lorsqu'on voulut mobiliser la garde nationale lyonnaise, pour aller combattre les armées du Roi. Cette résolution, manifestée avec énergie, les fit regarder comme séditieux et jeter dans les fers.

Si la trahison a des complices, le dévouement fait des prosélytes.

MM. Visaguiers jouissaient, dans les montagnes de Saint-Galmier, de la confiance de vingt-une communes qui eussent, au premier appel, fourni plusieurs milliers de Volontaires royaux. Ils furent arrêtés, et bientôt suivis de M. Boisboisset qui, déjà connu par son opinion, fut puni pour avoir fait rentrer dans la ligne du devoir deux officiers du 21.me de ligne, qu'il dirigea sur l'armée royale de la Vendée. On arrêta aussi l'abbé Greppo dont le caractère vertueux était alors un crime.

Leur exemple fut un appel qui attira dans la même captivité un grand nombre de royalistes.

MM. Desmé et Dethezul, tous deux attachés à la Maison du Roi, méritaient, par leurs services, les

honneurs de la réclusion; aussi n'échappèrent-ils pas aux satellites de Buonaparte. M. Desmé revenait de l'armée de Mgr. le Duc d'Angoulême, et se disposait à joindre celle de la Vendée, lorsqu'il fut arrêté. M. Dethezul, surpris à deux lieues de la frontière, se rendait à Gand pour y reprendre son service auprès du Roi. On le ramena à Lyon avec toute la rigueur du despotisme, pour y subir un sort funeste.

La terreur, à la fois suite et châtiment du crime, rend ombrageux les agens du despotisme; tout éveille leur défiance; tout excite leurs craintes: ils trouvent des motifs d'alarmes jusque dans les choses les plus puériles.

Les nommés Stufleser et Lamoner, quincaillers, furent arrêtés et mis au secret. On leur fit éprouver les plus rigoureux traitemens, afin de leur arracher d'importans aveux et des révélations sur une prétendue conspiration dont une police cruelle *trouvait les indices* dans quelques jouets d'enfans sur lesquels étaient placées comme ornemens de petites fleurs de lis.

Une circonstance tout aussi propre à prouver les précautions inquisitoriales de cette époque désastreuse, devint la cause de l'emprisonnement du jeune Alday. Les regards scrutateurs des sbirres du pouvoir découvrirent, sous ses vêtemens, une fleur

de lis fixée sur son cœur, et rappelant les sentimens qui l'animaient : cette empreinte sacrée le marqua du sceau de la réprobation, et fournit, contre lui, la base d'un acte d'accusation et d'une instruction criminelle.

M. Piquet, maître d'école, qu'une persécution arbitraire a recommandé si puissamment aux chefs de famille, en leur révélant combien il est digne d'instruire la jeunesse, fut traîné dans les cachots, parce qu'il enseignait à ses élèves *à aimer Dieu, à le servir et à prier pour le Roi.*

M. Durand, curé de Saint-Cyr, subit la même peine pour le même sujet; il avait osé prier *pour son Roi et la Famille royale.*

C'est par suite de ce déplorable aveuglement que le vénérable curé de Saint-Genis d'Aoste gémissait aussi dans les fers, sous le poids d'une dénonciation motivée en ces termes : *Pour avoir fait SOUPIRER ses paroissiens après l'ancien ordre de choses.*

Ministres zélés de la religion, sujets vertueux et fidèles, ils avaient un double titre à la proscription.

Le châtiment d'une longue détention fut infligé à M. Gingene, fils d'un chevalier de Saint-Louis, pour avoir laissé échapper cette expression d'un sentiment héréditaire : *Vivent les Bourbons!*

La même acclamation fit du jeune Menon son compagnon d'infortune.

Le moindre signe d'humanité était sévèrement puni sous ce régime barbare. M. Boucher, n'ayant pu retenir un mouvement d'improbation à la vue d'arrestations illégales, fut saisi et emprisonné comme suspect.

M. Perrin, maréchal-des-logis, dut son incarcération à la publication d'une nouvelle qui ranimait l'espoir des royalistes.

Les lyonnais dont les familles s'étaient montrées, au siége de Lyon, amies du Roi et de leur patrie, et qui, par leur opinion et lenrs principes, n'avaient pas dégénéré, devaient être livrés à un tribunal criminel, et désignés plus particulièrement à sa rigueur.

MM. Chevalerin, Renard, Durand, Rigaud fils, et Poulet, devaient passer à un conseil de guerre. La chute de l'usurpateur les sauva.

On s'attachait, pour perdre les défenseurs du trône, à les inculper de ces actious toujours répréhensibles, quel qu'en soit le motif, et que réprouvent les hommes de bien ennemis de tous les excès. C'est ainsi que le sieur Salamieth, ancien officier d'artillerie au siége de Lyon, fut désigné au glaive meurtrier, comme

coupable de l'intention de mettre le feu à la maison d'un buonapartiste.

Une accusation portée contre le sieur Birbel, basée sur une cause plus vraïe, devait entraîner une peine grave; il avait ramené dans la ligue du devoir des militaires qui avaient d'abord suivi le torrent d'une criminelle défection.

Les nobles sentimens des enfans faisaient à la fois la gloire et le tourment des familles. Le jeune Danghin, élève de l'école vétérinaire, indigné du mauvais esprit de la plupart de ses condisciples, disposés à servir contre le Roi, chercha vainement à les rappeler au sentiment de l'honneur et de la fidélité. Ne pouvant les persuader, il refusa de les suivre et s'évada pour ne pas y être contraint; mais bientôt il fut poursuivi et arrêté chez ses vertueux parens, où il s'était réfugié.

Le comte de Fontanelle, chargé d'une mission honorable, fut arrêté par un ordre de la haute police, et grossit le nombre des Lyonnais persécutés.

MM. Chapet, Vangel, Descombe, Fion, Lassener père et fils, devinrent aussi victimes de leur zèle et de leur attachement au Roi: on trouva chez M. Lassener des emblèmes de la royauté; ces signes légitimes formèrent un corps de délit alors irrémissible.

La terreur régnait de nouveau, les portes des prisons se fermaient sans cesse sur l'innocence et la loyauté, l'oppression pesait sur toutes les classes de la société, elle atteignait tous les sexes.

Deux femmes, les nommées Borel et veuve Bachelu, furent retenues captives et traitées inhumainement pour avoir enrôlé, l'une, son mari, l'autre, ses deux fils, dans le premier détachement de Chasseurs d'Henri IV qui fut dirigé en Suisse, sur l'armée royale de l'Est.

La liste fidèle des braves Lyonnais qui, pendant l'usurpation, ont payé par la perte de leur liberté et par les dangers qui menacèrent leur vie, leur constant attachement à leur légitime Souverain, s'augmenta de cinquante-sept Volontaires royaux faits prisonniers à Oullins, et de vingt-deux militaires condamnés aux travaux forcés pour avoir quitté les drapeaux de la rébellion, et s'être rangés sous la bannière d'Henri IV.

C'est par de tels exemples que l'on prétendait alors faire aimer l'usurpation! c'est au bruit des chaînes que l'on proclamait la liberté! c'est par les tortures que l'on apprenait à connaître un gouvernement libéral!

Lyonnais ! vos pères moururent pour la défense du trône de saint Louis; héritiers de leur courage et de leurs sentimens, en servant la même cause, vous étiez réservés aux mêmes infortunes, et les cachots s'ouvrirent aussi pour vous !....

NOTES
ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DE L'ARMÉE ROYALE DE L'EST.

A côté de la proclamation qui atteste les efforts courageux des braves de l'armée royale de l'Est, et de l'expression de leur obéissance à la volonté du Monarque, on ne lira pas sans intérêt une conversation qui prouve que, dans l'ardeur des combats, comme dans le calme qui leur succède, les Français, quelles que soient les nuances qui existent dans leurs opinions sur les moyens de gouverner, les fondent toutes dans un seul sentiment, leur amour pour le Roi, et le maintien de son autorité.

PROCLAMATION.

HABITANS DES DÉPARTEMENS DE L'EST,
GUERRIERS ET FONCTIONNAIRES PUBLICS,

Un homme, qui fut quatorze ans despote, vous promet la liberté; mais vous voyez déjà que c'est un nouveau moyen de vous exciter à la guerre.

Il veut faire combattre la France seule contre l'Eu-

rope entière! Il sait que la lutte est impossible, et cependant il lève de nouveau des conscriptions sous le nom de recrutement, de gardes nationales et de fédérations. Quoiqu'il ne puisse pas les armer, il les excite à se battre. Après avoir épuisé toute la jeunesse de notre pays dans des guerres injustes et inutiles, il veut faire massacrer nos pères de famille par les armées immenses qui s'avancent contre lui.

Aucun peuple européen ne veut laisser rétablir son gouvernement, parce que nous savons tous qu'il est entouré d'une classe privilégiée qui veut reconquérir ses dotations, ses intendances et ses pillages, que ces représentans qu'il assemble quand il est faible, seront chassés par ses baïonnettes dès qu'il sera puissant, et qu'il traînera nos enfans à des guerres éternelles pour avoir la gloire de ravager sans cesse la terre.

Ainsi le bonheur des Français, la prospérité de notre chère patrie, et la paix de l'Europe dépendent de la destruction de sa puissance. L'armée qui le soutient est donc l'armée ennemie, celle qui combat contre la France, celle qui attire la guerre dans nos foyers, puisqu'il n'y aurait point de guerre si cette brave armée venait se ranger sous les drapeaux du Roi.

Oui, guerriers français, je ne vous engage pas à déserter; je vous engage, au contraire, à ne pas déserter la patrie, à ne pas combattre contre elle avec son seul ennemi. Vous êtes déserteurs maintenant, et vous cesserez de l'être, lorsque vous reviendrez dans les régimens français que je réorganise.

Il est du devoir de tout citoyen de ne porter les armes que pour l'intérêt de notre pays. Or, vous savez que ce Roi qui fut si désiré et qui est aujourd'hui si regretté, ce Roi qui, après avoir vécu vingt-cinq ans en exil, limita lui-même sa puissance dès qu'elle lui fut rendue, va rentrer en France entouré d'une armée française pour y rétablir une seconde fois la paix, la liberté, la constitution. C'est donc au service de votre patrie et sous les drapeaux de la France que je vous rappelle, et c'est parce que je suis Français que je m'honore d'une telle mission.

Braves habitans! armez-vous donc un moment. Arborez ce drapeau blanc, symbole d'un Gouvernement sans tache. Magistrats et guerriers, venez remplir d'hommes francs et dévoués les places vacantes: vous serez protégés par le meilleur des Rois, et soutenus par un Gouvernement juste et ferme en même temps. La vigueur du ministère est la garantie de la

tranquillité de l'Etat, comme la bonté du Roi est la garantie de la félicité de la Nation.

Le quartier-général de l'armée du Roi est à Lœrrach *, près Bâle.

Signé le Comte G. DE LA ROCHEFOUCAULT,

Commissaire extraordinaire,
chargé du recrutement général de l'armée
Royale de l'Est.

* Le comte Gaëtan de La Rochefoucault avait d'abord établi son quartier-général à Lœrrach, ville du grand duché de Bade, qui offrait toutes les ressources nécessaires à l'armement et à l'équipement de l'armée royale de l'Est : cette position était aussi des plus favorables pour protéger l'émigration. Les points environnans étaient occupés par des détachemens qui formaient l'avant-garde de la division suisse, chargée de la défense de cette partie du territoire de la république. La frontière contiguë à la France était bordée d'un cordon de trente mille hommes, que tous les cantons s'étaient empressés de fournir à la coalition européenne, pour faire respecter leur indépendance, et pour ne plus retomber sous le joug d'un *médiateur*.

PRÉSENTATION.

(Extrait des journaux, du 8 septembre 1815.)

Députation à Sa Majesté.

Une députation du corps royal de l'Est a été admise à l'audience de Sa Majesté, le 5 de ce mois; elle était présidée par le comte Gaëtan de La Rochefoucault, commissaire du Roi, et commandant le corps; la députation a présenté au Roi l'adresse suivante :

« Sire,

« Le corps royal de l'Est a été composé d'officiers et de soldats français qui s'étaient réunis en pays étranger sous les drapeaux de leur patrie; c'est pour la défendre qu'ils ont quitté la France, parce qu'ils croient que la patrie est toujours avec le Roi; c'est l'antique foi politique de leurs pères qu'ils garderont toujours; et, maintenant que l'opinion publique, trop long-temps égarée, se rattache partout à cette croyance sacrée, maintenant que le trône de Votre Majesté va être entouré d'un faisceau de Français unanimes dans leur fidélité, ils déposent avec moins de regrets leurs armes à vos pieds. Comme soldats et comme citoyens, ils savent servir le Roi et obéir à

la patrie dans toutes les circonstances, même lorsque ses intérêts exigent une modération qui étonne les militaires. Qu'on sache partout, Sire, qu'elle est nécessaire ; mais qu'on sache aussi qu'elle est pénible.

« La tranquillité presque générale de la nation prouve qu'elle est accoutumée à trouver un bienfait dans chacun des actes de Votre Majesté, et c'est ainsi que les plus importans, quels qu'ils soient, nous paraîtront sacrés.

« Tel est, Sire, l'esprit qui nous anime et que nous porterons dans nos départemens, en attendant que nous soyons rappelés au service de Votre Majesté. »

L'HOPITAL MILITAIRE

DE BESANÇON,

OU

CONVERSATION DE QUATRE MILITAIRES BLESSÉS.

Ils ne diffèrent entre eux que du plus au moins.

J. J. Rousseau.

C'est surtout dans un hôpital militaire que les hommes de tous les partis, réunis par le sort, deviennent frères; une souffrance commune forme alors entre eux un lien qui les rend amis, et la haine des opinions s'éteint.

Les militaires qui, sur le champ de bataille, ne savent qu'obéir et combattre, rassemblés après l'action à la même ambulance, discutent avec le calme de l'impartialité sur les causes qui naguère les avaient

animés les uns contre les autres; l'abandon de la confiance s'établit sur ces lits de douleur où le guerrier n'apporte que le souvenir de sa gloire, sans les passions qui, trop souvent, en ternissent l'éclat.

Pendant la guerre de 1815, l'hôpital militaire de Besançon réunissait des hommes de différentes armes; plusieurs portaient sur leur cœur les signes honorables qui établissent un point de contact entre les braves qui en sont décorés.

Dans une des salles de cet hôpital, quatre militaires blessés, ayant lié conversation, énonçaient leur opinion sur la manière dont le Roi, à son retour dans ses Etats, devait gouverner la France.

Leurs systèmes divers furent tour-à-tour développés avec la franchise du soldat.

L'un d'eux disait à ses compagnons: « Il n'en est pas de la société comme d'un soldat qui, sûr de trouver la mort, n'en suit pas moins l'ordre de combattre; les hommes se laissent presque toujours déterminer par leur intérêt. Les révolutionnaires doivent être les ennemis de Buonaparte, et se prononcer de bonne foi contre lui; l'ambition qui leur fit aimer la révolution doit maintenant leur en faire désirer le terme. Le Roi, en 1814, leur a tout conservé; Buonaparte, s'il

régnait, ne leur laisserait rien. Restreint dans de plus étroites limites, en perdant les moyens de leur assurer les biens qu'il leur prodigua, il les rendrait ses ennemis : car, en se servant d'eux pour revenir, il a cessé d'être leur maître ; s'ils lui en laissent le vain titre, c'est qu'il est encore nécessaire à leurs projets. Buonaparte, qui ne l'ignore pas, les écrasera quand ils ne pourront plus que lui nuire ; les révolutionnaires, à leur tour, le mépriseront, quand il ne pourra plus les servir, comme nous le faisons d'un canon qui a perdu son affût.

« Celui qui possède doit désirer la paix, parce qu'elle seule peut lui assurer la jouissance de ce qu'il a.

« L'Europe entière était en paix avec Louis XVIII ; elle avait pour garantie de ses promesses une année de son règne.

« En entrant en France, en 1814, le Roi, comme un bon père, accueillit tous ses enfans ; et ne séparant point, en quelque sorte, le repentir de la vertu, il prodigua ses bienfaits au coupable comme à l'innocent ; le pardon ne fut point distingué des récompenses. Qu'il agisse encore ainsi, et tout, à la longue, cédera à cette magnanime bonté ; les révolutionnaires le défendront pour conserver les biens que leur donna

la révolution : rien ne s'oppose donc à ce qu'ils occupent des places dans le Gouvernement ; leur intérêt répond de leur fidélité. »

« Il est impossible, » reprit un autre de ces guerriers, « que le Roi règne paisiblement si les révolutionnaires sont les premiers en ligne ou ont quelque part au Gouvernement. Serions-nous tranquilles au camp si nous avions l'ennemi pour vedettes? Quelle que soit la bonne foi du Monarque, quelque véritable que puisse être la conversion des jacobins, le Souverain ne peut pas plus compter sur ceux qui l'ont détrôné, que ces derniers sur le Roi qu'ils offensèrent.

« L'expérience rendra le Monarque défiant, la conscience alarmera les autres, à peu près comme la crainte du châtiment effraie le coupable lors même qu'elle ne produit pas le remords. Les révolutionnaires s'entoureront de ceux qui auront partagé leurs torts, parce qu'ils en assureront ainsi l'impunité, et ne pourront craindre le blâme de ceux qui les imitèrent.

« De même que l'ambitieux cherche à écarter ceux qui pourraient être un obstacle à ses projets, les révolutionnaires voudront anéantir tous ceux qui n'auront pas pensé ou agi comme eux.

« Quand on ne veut pas laisser surprendre la place, il ne faut pas en confier le commandement à ceux qui l'ont déjà livrée.

« Et que deviendra le trône si le Gouvernement est conduit par les mains qui le renversèrent jadis ? Il n'aura donc d'autre garantie qu'un intérêt qui, dans des âmes vénales, peut à chaque instant changer d'objet comme de direction.

« Peut-on songer à édifier solidement sur une base fragile, et la Monarchie peut-elle se soutenir sans les sentimens moraux et religieux qui la fortifient ? Non, sans doute. Comment attendre l'application des bons principes de la part de ceux dont ils feraient sans cesse la critique ? Les révolutionnaires sont déjà les plus riches : donnez-leur des places ; ils deviendront aussi les plus puissans, et renverseront encore l'Etat que, dans leur orgueil, ils voudront recréer. »

« Je crois, » répondit un troisième, « que sans adopter, ni exclure entièrement les révolutionnaires, il convient d'admettre, dans l'administration de la France, un mélange de tous les partis, afin qu'ils se balancent mutuellement, et produisent, par leur contre-poids, un système exempt des excès où pourrait se laisser emporter l'un des deux, s'il était dominant. Un jour de

bataille, le poltron comme le brave nourrissent également le feu.

« Le Roi étant le chef de l'Etat, n'appartient à aucun parti; il doit tenir la balance entre tous et régner par le maintien de l'équilibre. Ainsi, chaque parti, ayant besoin du Roi, s'attachera à le satisfaire, et le Monarque, nécessaire à chacun d'eux, pourra compter sur tous; l'intérêt empruntera le masque du dévouement, mais le résultat peut être le même, et peu importe le motif si l'on atteint le but. Le temps qui efface les souvenirs en affaiblissant les haines, amenera enfin un règne paisible qui se perpétuera sans orage, comme il aura commencé sans secousse. »

Le quatrième, enfin, qui avait écouté en silence, mais en témoignant alternativement, par des gestes expressifs, son assentiment ou son improbation, se soulevant, à ces mots, avec cette impétuosité qui décèle son pays, s'écria : « Cette fusion est le plus dangereux de tous les systèmes, parce qu'elle tend à corrompre par degrés les principes d'honneur sans lesquels aucun soldat n'est ferme au poste, aucun pacte n'est solide, aucun trône n'est assuré. Parce qu'une passion sommeille, ne doit-elle pas s'éveiller ?

et ne doit-on pas craindre qu'elle n'éclate avec plus de violence après avoir été contenue avec plus de force?

« Le Roi doit justice à tous, pardon à quelques-uns; mais ses récompenses comme ses faveurs doivent être reservées pour ceux qui l'ont bien servi.

« Il est impossible que deux partis se maintiennent égaux; la balance doit nécessairement pencher d'un ou d'autre côté. Ah! quand il faut opter entre le mal et le bien, le vice et la vertu, la trahison et la loyauté, le choix ne saurait être incertain.

« Que le Roi ne s'entoure donc que d'hommes fidèles et éprouvés, eussent-ils moins de talens; car, dans ce cas, les lumières d'hommes douteux ne seraient qu'un danger de plus. La majorité de la nation veut la légitimité: en choisissant les ministres, les administrateurs et les chefs de l'armée parmi ceux qui aiment le Roi, le trône sera bien gardé.

« Enchaînez la force des rebelles, donnez le pouvoir à ceux qui sont dévoués au Souverain, afin qu'avec la volonté de le servir, ils en aient encore la faculté, et puissent désormais s'opposer aux tentatives des moteurs qui ont relevé l'étendard de l'anarchie; et alors

pour délier le nœud gordien, la France n'aura pas besoin de l'épée d'Alexandre. »

En effet, quand l'ennemi est en présence, c'est au poste avancé que doit être placée la sentinelle la plus sûre.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU TOME PREMIER.

TABLE
DU TOME PREMIER.

Pag.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.





